
futuribles

L'INNOVATION SOCIALE
POUR QUOI FAIRE ?

NUMÉRO HORS SÉRIE

Analyse – Prévvision – Prospective

Sommaire

Présentation	3
INNOVER POUR QUOI ? POUR QUI ?	
Réflexions sur la dynamique sociale	7
<i>Hugues de Jouvenel</i>	
L'innovation sociale: essai de clarification	19
<i>Jean-Michel Belorgey</i>	
EXPÉRIENCES	
« Rencontre »	23
De la maison d'enfants au home d'accueil	31
Les consommateurs à l'école	41
INNOVATION SOCIALE ET INSTITUTIONS	
Les institutions peuvent-elles être innovatrices ?	49
<i>René Lenoir</i>	
Pour une stratégie de l'expérimentation sociale	55
<i>Pierre Rosanvallon (interview)</i>	
L'innovation sociale dans la préparation du 7 ^e plan	63
Attention au rejet ... L'innovation sociale à l'épreuve du temps.....	67
<i>Henri Théry</i>	
EXPÉRIENCES	
Un dispensaire pour les justiciables	73
Les centres Delta-revie	88
Une université pour le troisième âge	89
Un village en coopérative, Bourbach-le-Haut	95

INNOVATION SOCIALE, QUEL ENJEU?

Nouveaux problèmes sociaux et nouveaux modes d'appréhension politique	103
<i>Emanuèle Reynaud</i>	
L'innovation sociale, outil du changement social	115
<i>Robert Jungk (interview)</i>	

EXPÉRIENCES

Un village pour espérer	121
Les enfants à la ferme	127
Le musée en herbe	133

Le problème de l'innovation sociale ne doit pas rester l'objet de débats intellectuels en vase clos. Le développement de l'innovation nécessite au contraire une étroite coopération entre penseurs et animateurs sociaux. C'est pourquoi, la revue Futuribles et la revue Informations sociales, éditée par le Caisse nationale d'allocations familiales, qui ont précisément ces personnes pour lecteurs, ont estimé souhaitable de s'associer pour élaborer et publier simultanément le présent numéro. La réalisation de cet ouvrage a été assurée par Guy Poquet, responsable de recherches, dans le cadre des travaux entrepris par l'Association internationale Futuribles sur l'innovation sociale.

Présentation

En leurs temps respectifs, la création de la Sécurité sociale ou celle des syndicats ne furent-elles pas des innovations sociales ? Si le concept d'innovation sociale est donc nouveau, la réalité qu'il recouvre fut et sera de tous les temps. Or, depuis peu, l'expression fait fortune. Il n'est pour en juger que de considérer le nombre de publications ou d'articles qui y sont consacrés, l'enthousiasme de ses zéloteurs, le scepticisme des autres, l'application de certains organismes publics ou para-publics, pour tenter de cerner le phénomène, en tirer des conséquences et éventuellement définir une stratégie.

Comment expliquer l'écho rencontré par un mouvement social somme toute naturel ? Point n'est besoin de s'appesantir sur l'érosion de la convivialité engendrée par une mentalité scientifique et technologique mal comprise : tensions de tous ordres, sentiment d'isolement en milieu urbain, gaspillage des choses, du temps et donc de la vie même... L'actuel mode de vie de nos sociétés industrialisées provoque une insatisfaction que les divers partenaires sociaux ressentent chaque jour davantage. Et cette insatisfaction plus ou moins consciente n'est évidemment que le revers de besoins et aspirations comportant en filigrane l'attachement à de nouvelles valeurs susceptibles de rénover, voire modifier profondément, notre société. La demande d'innovation sociale n'est en quelque sorte que la traduction de l'ensemble de toutes ces aspirations qui n'ont encore jusqu'ici rencontré, à cause de multiples blocages, aucune réponse générale de la part des structures politiques, économiques et sociales. Or, l'urgence d'accroître les aménités de la vie, de privilégier désormais ses aspects qualitatifs pour effacer les méfaits d'une croissance aveugle, a chargé l'innovation sociale des espoirs, et parfois des illusions, de tous ceux qui entendent retrouver l'homme, longtemps négligé au profit d'une prétendue efficacité.

Il semble que les différentes expérimentations menées ou projetées jusqu'ici relèvent de préoccupations pouvant s'inscrire sous quatre grands chapitres. Cette distinction est d'ailleurs toute didactique, puisque les domaines qui suivent ne peuvent être dissociés étant les divers aspects d'une même réalité : la vie en société. Nouvelles pratiques de vie collective, recherche de nouvelles formes de solidarité, remèdes aux malfaçons du système économique, citoyenneté active, constituent les quatre grands pôles d'une recherche tendant à retisser les liens désagrégés du tissu social. Ainsi, expériences de vie com-

Présentation

munautaire de marginaux ou autres, actions en faveur des « exclus » (personnes âgées, handicapés, économiquement faibles, sortants de prison, etc...), mouvements de consommateurs et parfois tentatives d'autogestion, participation directe des citoyens à la prise des décisions qui intéressent la collectivité, s'insèrent dans une recherche d'ensemble appelée à ébranler plus ou moins vite les inerties de tous ordres, volontaires ou non.

Mais qui initie l'innovation ? Il semble que les besoins vrais, les espoirs et même les rêves ne peuvent s'exprimer que par la voix des intéressés eux-mêmes, car chacun, selon une expression de Robert Jungk, est expert de sa propre vie. Une programmation de l'innovation sociale ou même sa planification, descendant d'un sommet anonyme, ne recèle-t-elle pas au pire des dangers d'autoritarisme, tentation totalitaire dont les charmes ne demanderaient qu'à sortir de leur discrétion ? Pourtant imagination et créativité souvent latente qui se trouvent au fond de chaque être doivent trouver les moyens de s'exprimer. Occasions de discussions ouvertes, possibilités de mettre en œuvre un projet aux résultats incertains, droit à l'erreur sont les conditions nécessaires de l'innovation sociale. Mais ce droit à l'expérimentation implique souvent des moyens matériels qui ne peuvent être le fait que des institutions officielles. L'innovateur social est-il donc contraint, pour utiliser une formule connue, de tendre d'une main une sébile, tout en agitant un cocktail molotov de l'autre ?

Quel changement implique donc l'innovation sociale ? Un changement dans la continuité ou un changement dans la rupture ? A cette question difficile, il n'est pas étonnant que la réponse soit loin d'être unique. D'autant plus qu'elle débouche plus ou moins vite sur un débat politique révélant des positions difficilement compatibles. Est-ce dire que la recherche d'une subtile dialectique entre forces opposées, qui d'ailleurs n'exclut pas inévitablement le conflit, permettant de transcender une antinomie à première vue irréductible, manque de pertinence ? Tel est finalement le fond du débat, ouvert par le développement de la formidable mutation que nous sommes en train de vivre, et auquel nous souhaitons contribuer avec les éléments de ce dossier.

Mais précisons que l'étude sur le terrain de différentes expérimentations, le suivi de leur progression sont encore insuffisants et que l'analyse de leur succès ou de leur échec doit être davantage développée pour alimenter d'une manière significative l'effort de théorisation qui s'esquisse. Encore faut-il avoir conscience que cet effort ne prendra jamais fin, car dans le domaine social il est essentiel que toute réflexion reste ouverte, que toute conclusion soit frappée du sceau du provisoire, sous peine de voir s'épanouir les nuisances de négligentes certitudes.

Guy Poquet

INNOVER POUR QUOI? POUR QUI?

Face aux problèmes sociaux nouveaux qui se posent actuellement et à la difficulté de définir les stratégies susceptibles de les résoudre, l'innovation sociale est-elle en voie de devenir un mythe chargé d'exorciser incertitudes et incompétences ? Une approche de l'innovation sociale nécessitait de retracer le cadre beaucoup plus large dans lequel elle se situe et dont elle n'est qu'un élément. Le propos d'Hugues de Jouvenel contribue à expliquer les mécanismes de la dynamique sociale, ainsi que l'inertie que doit vaincre toute institution pour épouser le changement. C'est éclairer indirectement l'espoir mis dans l'innovation sociale aussi bien par les particuliers qui l'initient, que par ceux qui y verraient un moyen commode de désamorcer les mécontents ou un remède miracle destiné à effacer en douceur les malfaçons de notre mode de vie. Mais les illusions sont vite dissipées par Jean-Michel Belorgey qui, se concentrant uniquement sur le concept, tente d'en clarifier la signification, de le débarrasser de toutes ses connotations ambiguës et d'en faire saisir toute la portée. Pour lui, ni arme de subversion, ni potion magique, l'innovation sociale se place pourtant au cœur d'affrontements destinés à changer la vie.

Réflexions sur la dynamique sociale

HUGUES DE JOUVENEL

La fortune de son village, la police de sa rue, le sort de son église et de son presbytère ne le touchent point ; il pense que toutes ces choses ne le regardent en aucune façon, et qu'elles appartiennent à un étranger puissant qu'on appelle le gouvernement.

Alexis de Tocqueville

« De la démocratie en Amérique ».

LE CHANGEMENT

Il est banal de rappeler que notre époque est marquée par le changement et plus encore par l'accélération du changement : la croissance démographique en est une illustration car s'il a fallu attendre 1850 pour que la planète compte son premier milliard d'habitants, le deuxième a été atteint en quatre-vingts ans, le troisième en trente et un ans et le quatrième en quinze ans. Le temps de doublement va rétrécissant ; le changement se précipite selon la courbe désormais bien connue de l'exponentielle.

Ce changement est frappant aussi dans le domaine des sciences et de la technologie puisque si l'homme a mis des milliers d'années pour passer de la vitesse du cheval au galop à la vitesse de l'automobile, soixante ans ont ensuite suffi pour atteindre des vitesses sidérales.

Il l'est aussi dans le domaine social : Jean-Daniel Reynaud rappelait récemment que s'il avait fallu 150 millions de jours de grève pour obtenir 10% d'augmentation de salaire (d'ailleurs concédés en deux fois) en 1968, tout le monde

considère comme presque normal aujourd'hui d'obtenir sans émeute des augmentations annuelles bien supérieures (1).

C'est aujourd'hui une banalité de dire que nous vivons dans un monde où fusent de toutes parts des découvertes dont l'impact social est gigantesque. On invente chaque année plus de choses qu'il ne s'en est inventé pendant des siècles: il suffit pour s'en convaincre de regarder quelles modifications fantastiques sont intervenues durant la vie de nos parents et de se remémorer combien est récente l'apparition d'objets qui nous sont aussi familiers que la télévision ou la machine à laver.

A l'évidence, le thème du durable s'efface devant celui du changement dans les dimensions physiques, dans les sciences et les techniques, mais aussi dans le domaine humain. Il suffit de regarder combien la condition des travailleurs a changé depuis le XIX^e siècle, quel fut le bouleversement dans les normes morales au cours des vingt-cinq dernières années, ou mieux encore de regarder quel est l'impact social de transfert de technologie au profit de populations qui n'y sont point préparées.

Si nous raisonnons sur ce dernier exemple, on se rend bien compte que le changement d'aujourd'hui est plus qu'une progression, il est aussi source de ruptures.

— Ruptures d'ordre physique parce que l'accélération du changement met en cause l'équilibre global en raison du type d'évolution intrinsèquement différent des divers facteurs qui concourent à cet équilibre: par exemple, l'ensemble population-nourriture-production-croissance-dégradation des milieux-dégénérescence... (ainsi, si certains facteurs suivent une courbe d'évolution rapide — population — d'autres suivent une loi d'évolution lente — milieux naturels).

— Ruptures d'ordre social parce que l'accélération du changement est génératrice de tensions qui, passés certains seuils, tendent à remettre le système en question, ou du moins à provoquer des bouleversements qui sont eux-mêmes causes de nouvelles ruptures: ainsi l'exode rural et la concentration urbaine, le déracinement des populations, la création de cités-dortoirs, les névroses, les psychoses, la drogue et la violence engendrent à leur tour l'exclusion sociale.

La problématique du futur tient précisément aux interdépendances étroites qui, dans un système donné, lient différents éléments dont les rythmes et les modalités d'évolution sont dissemblables. Ce qui nous intéresse est donc l'ana-

(1) Cet exemple a essentiellement pour mérite d'être frappant; mais non moins remarquable est en fait le triplement en vingt-cinq ans de la consommation réelle par tête, la multiplication par quatre — en valeur réelle — du minimum vieillesse, par sept du nombre des bacheliers, etc.

lyse de la dynamique des systèmes, des forces et des tendances que recèle une situation donnée et qui peuvent concourir soit à perpétuer l'équilibre antérieur soit à le rompre. Dans le premier cas, nous ferons de la prévision en continu: prolongement des tendances passées; demain ne différera pas d'aujourd'hui autrement qu'aujourd'hui diffère d'hier. Les mêmes choses, pensons-nous, changeront de la même manière. Dans le second cas, il faudra au contraire changer notre méthode de pensée pour l'adapter à une réalité caractérisée par le discontinu. On raisonnera alors en termes de futurs possibles (au pluriel) dans la pensée (prospective) comme dans l'action (innovations sociales).

A l'évidence, c'est cette méthode qui aujourd'hui s'impose à la fois par nécessité et par besoin, car si le changement est un fait dont on escompte la reconduction, il correspond aussi à un espoir.

Longtemps l'organisation sociale fut conçue comme devant être stable: tout militait alors pour la conservation de l'ordre établi et pour la fidélité aux pratiques qui avaient fait leurs preuves. Le processus aujourd'hui est inversé: le conservatisme, l'ancienneté des techniques et même des usages valent condamnation.

Ce changement d'optique est pour partie commandé par les faits qui faisaient dire déjà à Bertrand Russel que l'expérience « qui était autrefois d'un grand secours (...) est actuellement un obstacle parce qu'elle a été acquise dans des conditions très différentes des nôtres ». L'expression « il faut s'adapter » est symptomatique de la nécessité que nous ressentons d'évoluer de concert avec l'environnement.

Mais parallèlement s'instaure le désir de changer cet environnement soit parce qu'il ne nous paraît pas viable, soit parce qu'il ne nous paraît pas satisfaisant et là, nous nous posons non plus en victimes mais en agents du changement.

La prise de conscience de notre pouvoir formateur d'avenir est à cet égard importante car l'homme, par nature, est d'abord sujet et en tant que tel, demandeur de connaissance tant par rapport au passé que par rapport à l'avenir. Ses besoins de permanence et de sécurité sont indéniables et sans doute sont-ils d'autant plus vifs que l'avenir lui apparaît comme un domaine de redoutables incertitudes ou de catastrophes dont la maîtrise lui échappe. Or cette perception d'un avenir en noir auquel on ne peut rien est accrue sans nul doute par le gigantisme et la complexité de notre société génératrice d'opacité et de lourdeur.

Mais l'avenir n'est pas fait et ne peut être l'objet de connaissance. Il demeure domaine de liberté et de puissance, domaine des intentions et des projets. Ceci ne signifie pas évidemment que chacun a tout pouvoir de valider ce qu'il souhaite. Il y a un problème d'ensembles et de sous-ensembles impliquant pour chacun la possibilité de faire des projets, mais impliquant aussi

la nécessité pour lui de prévoir l'évolution générale du monde et l'impact imprimé à cette évolution par le fait des autres ou par le fait des limites naturelles (capacités de la biosphère). Le changement voulu par les uns sera pour les autres un changement subi (le surenchérissement du pétrole). Lorsque nous parlons du changement comme intention, nous visons principalement celui généré de façon endogène par un système social donné, changement qui peut avoir pour effet soit de reproduire le système, soit de le remettre en question. Il résulte dans les deux cas d'une volonté de changement dont il est important de cerner les raisons.

La première raison qui vient à l'esprit est l'*insatisfaction* croissante engendrée par le système économique et social qui, loin de nous apporter le bonheur en plus s'est accompagné de méfaits de plus en plus intolérables. Il suffit ici de rappeler le débat engagé sur la croissance et de constater les coûts sociaux et écologiques croissants d'un modèle de développement organisé au service de l'abondance.

Et puis s'est ajouté le problème du quantitatif lui-même lorsque l'on a pris conscience que non seulement la richesse n'apportait pas le bonheur et s'accompagnait de méfaits, mais qu'en plus elle était compromise. Avec la prise de conscience des *limites de la croissance*, on a vu se profiler non plus seulement le risque de vivre dans un enfer mais aussi le risque de ne plus vivre du tout, du fait de l'épuisement en amont de toutes les ressources nécessaires et de l'engorgement en aval de tous nos déchets.

A ces limites de nature externe s'est ajoutée la faillite de notre organisation sociale si bien examinée par Michel Crozier.

Cette société est profondément contre nature dans la mesure où, plutôt que d'offrir aux hommes les possibilités d'un libre déploiement de leurs personnalités (« faire et en faisant, se faire », disait Lequier), elle tend à les enrégimenter dans un système caractérisé par la primauté des idées de standardisation, de similarité et d'homogénéité qui s'accompagnent à leur tour de centralisation des pouvoirs et de fausse rationalité.

Cette société est donc celle du dépérissement de l'individu, et subséquemment de la démobilisation. Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est *l'invention d'un système social nouveau qui fasse droit à l'épanouissement humain*. Cela correspond à la fois à un besoin et à une nécessité car ce qui est en cause, ce n'est pas seulement la dégradation de l'individu mais c'est aussi la survie même d'un système dont les rouages s'enrayent et dont le principal moteur fait défaut. Car c'est un fait que l'homme se désolidarise et refuse de plus en plus de « jouer le jeu ».

La paralysie dont souffre la société française tient à l'incapacité croissante dans laquelle elle se trouve à capter les bonnes volontés et le libre concours des hommes. « Toute organisation moderne repose en effet de plus en plus

sur la bonne volonté de ses membres, sur leurs capacités d'adaptation et d'innovation, sur leur aptitude à coopérer entre eux. Plus une organisation est complexe, moins elle peut fonctionner en se contentant de faire appliquer des règlements, plus elle doit compter sur la coopération de son personnel et plus elle doit s'efforcer d'obtenir la participation consciente de celui-ci à l'effort commun (2). »

Ce qui est en jeu c'est donc notre capacité à libérer les énergies humaines, et à inventer une organisation sociale permettant un libre marché des idées et des volontés. Il ne s'agit pas d'organiser le changement pour le changement, la participation pour la participation. Tocqueville remarquait déjà la très grande difficulté à lancer une action coopérative, un groupe ou une association qui soient vivants et constructifs. Mais le problème, à notre sens, n'est pas là : notre objet n'est pas de rechercher par quels moyens subtils nous pourrions entraîner les hommes à participer, les enrégimenter pour une croisade à laquelle ils ne croient pas. Ce qui est en cause, c'est l'invention de nouveaux objectifs humains et de nouveaux moyens qui trouvent en l'homme un écho. Cette capacité d'invention ne peut être considérée comme un sous-produit du système mais plutôt comme un moyen de dépassement. A n'en point douter le développement d'une telle capacité constitue aujourd'hui un des problèmes fondamentaux auquel doit répondre notre société avancée et un des critères essentiels sur lesquels elle sera jugée (Michel Crozier).

LES AGENTS

Cette capacité d'invention doit être largement développée à tous les niveaux. Il ne s'agit pas de substituer une administration à une autre, mais plutôt de laisser chacun jouer son rôle. « Un pouvoir central, quelque éclairé, quelque savant qu'on l'imagine, ne peut embrasser à lui seul tous les détails de la vie d'un grand peuple. La force collective des citoyens sera toujours plus puissante pour produire le bien-être social que l'autorité d'un gouvernement (3). »

Il ne s'agit pas de briser le monopole d'une administration que Tocqueville voyait déjà réglementante, contraignante, voulant prévoir tout, toujours plus au courant des intérêts de l'administré qu'il ne l'est lui-même (4) pour y substituer des « centres imaginatistes » ou des experts en utopie appelés à se grouper en chapelles vite jalouses de leurs méthodes et de leurs privilèges.

(2) Michel Crozier, *La société bloquée*, Paris, Le Seuil, 1970.

(3) A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 1968.

(4) A. de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1952 et 1953.

Innover pour quoi? pour qui?

Notre intention n'est pas d'ailleurs de contester le pouvoir de l'administration d'agir elle-même en agent de changement. Il convient de ne pas oublier que derrière ces façades austères se cachent des hommes qui, eux aussi ont des idées et qui disposent pour les mettre en œuvre d'amples moyens. Il suffit pour s'en convaincre de regarder l'impact de réformes conçues dans le secret des ministères: récupération d'idées peut-être, mais n'est-ce pas aussi un moyen de changer le système que d'y infuser des idées nouvelles? La sécurité sociale et l'indemnité chômage furent des innovations non négligeables...

Ce que l'on peut dire, c'est que les idées cheminent différemment selon qu'elles évoluent en marge ou dans le cadre des institutions établies qui, par nature, cherchent à consolider leurs pouvoirs acquis et à conforter leurs pratiques coutumières plutôt qu'à épouser le changement. Cela tient sans doute à la faible disposition des hommes « en place » à assumer le risque du changement et à la dépendance extrême en laquelle ils se trouvent vis-à-vis d'une fonction qu'ils n'osent remettre en cause ou compromettre.

Mais cela tient aussi à l'administration qui, comme tout groupe, toute institution, tend naturellement au conservatisme et cherche à préserver ses pratiques et ses pouvoirs. C'est une caractéristique frappante de nos institutions que leur incapacité à évoluer hors des « sentiers battus » et que leur propension à réduire toutes idées nouvelles aux schémas antérieurs. Le changement généré par le système tend à reproduire le système, à le perpétuer à travers des accommodements de cours qui procèdent d'un réductionnisme simpliste (par exemple la demande de qualité de vie et la multiplication des prestations sociales).

Une des raisons évidentes tient au centralisme d'une administration qui se veut immédiatement réglemmentaire par voie de dispositions autoritaires et générales. En effet, on imagine mal le ministre de l'Éducation nationale créant des « écoles parallèles ». C'est d'autant plus regrettable qu'il pourrait être fructueux de laisser passer les idées nouvelles par le filtre de l'expérience plutôt que de les soumettre au seul jugement des « experts » avant de les appliquer de façon générale (5).

Mais les pratiques expérimentales et innovantes ne sont pas fréquentes dans les institutions. Cela tient au conservatisme et à la bureaucratie, mais cela tient peut-être aussi aux administrés eux-mêmes qui cherchent aussitôt dans les actions de l'État le modèle général de références pour s'y soumettre ou le contester et qui en l'absence de telles dispositions générales s'empreseraient peut-être de lui reprocher ou son louvoisement ou sa démagogie.

(5) Il conviendrait à cet égard de faire le point sur les expérimentations entreprises, à la belle époque de l'*Office of Economic Opportunity*, par l'administration américaine afin de tester l'efficacité de programmes sociaux nouveaux (par exemple le revenu minimum garanti pour tous).

Il y a tout un problème d'héritage culturel à repenser et un problème d'éducation qui ne peut être escamoté. Car si on veut faire bouger cette société bloquée, il faut absolument secouer le carcan que fait peser sur elle l'administration et la bureaucratie, la passion de commandement, de contrôle et de logique simpliste, ainsi que la tentation générale à l'inféodalité.

Notre civilisation pour avancer a besoin que soient mises en œuvre les facultés spécifiquement humaines telles que l'aptitude au renouvellement, à la création, les facultés d'admirer, d'aimer, d'entretenir avec son environnement une relation en perpétuelle évolution. L'important est d'arriver à décrier notre société, à libérer et à stimuler l'esprit inventif de chacun. Sans doute est-il difficile de dire clairement comment éveiller et entretenir chez les individus cette capacité de l'esprit à former des idées nouvelles. Notre propension naturelle nous porte à l'attachement pour les choses connues et à la méfiance envers le changement. Et je dirai que plus l'inquiétude est vive vis-à-vis de l'avenir, plus nous avons tendance à nous reposer sur le mythe du bon vieux temps et à rechercher une réplique au désarroi dans les pratiques anciennes.

« Les actions entreprises invoquent alors un précédent, s'appuient sur une analogie ou reposent sur une extrapolation » (6). Or ces procédés relèvent d'une attitude rétrospective qui nous expose, sous trois formes différentes, à une même paresse qui ne pouvait se justifier que durant une période de continuité et de stabilité au cours de laquelle tout se répétait, tout se ressemblait, tout continuait et s'équilibrait. Lorsqu'au contraire, nous entrons dans une ère de changements et de ruptures, il faut mettre au centre de notre réflexion l'idée de création et d'invention.

« En face de nous, c'est un avenir mystérieux où tout semble possible, en bien comme en mal, et sur lequel notre humanité adolescente projette ses rêves. Il reste à transformer ces rêves en projets. Pour y arriver, il nous faut instaurer, à côté des disciplines rétrospectives qui conservent leurs valeurs propres, des recherches que nous avons appelées prospectives (7). »

Nous savons par expérience que des images se forment dans notre esprit, qui sont à la fois des représentations du passé mais aussi des représentations nouvelles de l'esprit. « Ces fictions ont une importance capitale dans notre vie: car s'il est vrai que nous écartons l'immense majorité d'entre elles comme fantaisies, celles — en petit nombre — auxquelles nous assignons une valeur peuvent être principe de réalités futures » (8) à condition que l'on y attache

(6) G. Berger, « Sciences humaines et prévision », *Revue des Deux Mondes*, n° 3, février 1957.

(7) Gaston Berger, *op. cit.*

(8) B. de Jouvenel, *L'art de la conjecture*, Paris, Hachette, Coll. Futuribles, 1964.

Innover pour quoi ? pour qui ?

une intention, une volonté. Or l'expérience montre que ces phénomènes sont réunis d'autant plus aisément que l'homme trouve moins de satisfactions dans le système. Le rêve et le progrès sont l'un et l'autre des évasions hors du connu que suscite souvent la simple perception d'un problème. C'est parce que telle situation ne nous satisfait pas que nous essayons d'imaginer le moyen d'en sortir. Mais notre imagination est plus ou moins brimée: le rôle de l'éducation et de l'environnement sera à cet égard déterminant.

Nul doute par exemple que notre aptitude à la création — ou simplement à concevoir certains problèmes de façon nouvelle — sera d'autant plus forte que notre éducation nous aura appris à exercer notre esprit inventif plutôt que de nous enseigner la servilité aux choses établies.

Le développement des capacités inventives dépend aussi de la structure qui favorisera plus ou moins le déploiement d'idées. Il est indéniable que les différences dérangent, et que même les réformes de procédures existantes rencontreront un frein d'autant plus important que le groupe est inquiet et conservateur. Plus notre système est complexe et lourd, moins il tolère les écarts et très vite il condamnera comme déviance toute infraction à la « normalité ». Le groupe cherche presque toujours à freiner par tous moyens les idées et les comportements qui menacent l'ordre établi en les dénonçant comme déloyaux ou dangereux. Les individus eux-mêmes sont entraînés à cette méfiance: comme ils ont tendance à chercher un appui dans le groupe, ils ont aussi tendance à se rétracter devant l'incertain pour chercher réconfort dans le domaine du connu.

Mais notre société ne peut aujourd'hui survivre sans un immense effort d'invention et de renouvellement. Elle doit pour ceci parier sur l'homme et faire preuve d'une grande tolérance envers les idées nouvelles. « Une idée ne va pas toute seule, elle fait son chemin dans un ensemble qui lui offre des résistances et des appuis, et sur lequel elle exerce une influence modificatrice (9). » Il faut laisser aux idées le soin de faire leur chemin et laisser à leur porteur le droit d'expérience. Il faut accepter de ne point soumettre les idées à la sélection des experts et de les laisser au contraire passer par le filtre de la réalité. Il y a là des barrages qu'il pourra paraître bon de faire sauter et des freins dont l'impact sera par contre salutaire. Il ne s'agit point en effet de faire sauter les structures pour donner libre cours à quelques idées minoritaires assorties de volontés farouches, mais de laisser une idée obéir au libre jeu de la démocratie.

(9) Bertrand de Jouvenel, *op. cit.*

L'INNOVATION

Les images qui se forment dans notre esprit sont normalement sources d'actions que nous projetons dans l'avenir comme domaine de liberté. Mais il faut pour que ces desseins puissent se former et s'épanouir, que l'homme se sente quelque pouvoir de valider ses projets.

La mise en œuvre d'une idée passe d'abord par la prise de conscience par chacun du pouvoir qu'il possède d'être lui-même agent de changement. Nous avons déjà souligné à cet égard l'influence démobilisatrice d'une société caractérisée par le gigantisme et le manque de transparence. L'homme se sent embarqué dans l'engrenage d'un système économique et social extraordinairement complexe et lourd qui l'entraîne à des permanences et à des instabilités qu'il n'a ni les moyens de comprendre ni, a fortiori, de contrôler.

Il y a là un problème de *transparence* et d'information auquel il serait facile dans bien des cas de remédier, car au fond ce qui contribue très largement à cette opacité, c'est l'absence de corrélation visible entre les différents maillons d'une même chaîne.

Notre objet n'est pas de débattre ici de la « citoyenneté en miettes », ni d'évoquer le besoin des hommes de s'affirmer dans une œuvre tangible et de pouvoir prendre conscience de leur « pouvoir sur la matière ». Il est simplement d'insister sur le besoin de tout individu d'être autre chose qu'un rouage presque anonyme de la collectivité, c'est-à-dire d'être reconnu en raison de son apport spécifique. Heureux, celui qui sait à quelle œuvre il participe, celui qui peut mesurer dans l'œuvre commune la marque de son apport spécifique.

« Your highway taxes at work » est le slogan qui parfois annonce aux Américains l'approche d'un chantier. La formule est peut-être simplifiée à l'extrême par rapport au système complexe d'imputation des impôts, mais toujours est-il que l'expression satisfait notre goût pour les corrélations entre l'effort et le fruit. Maintes suggestions aussi simples que celle-ci pourraient être énoncées et mises en œuvre à peu de frais, à commencer par la délivrance avec chaque produit d'un descriptif de sa fabrication, ou par la multiplication d'opérations d'explications dans les entreprises, les grands services publics, les services communaux, etc.

D'une façon générale, il est indéniable que les moyens technologiques nouveaux pourraient largement remédier à l'absence d'information qui paralyse le citoyen; ils pourraient en particulier permettre aux différents acteurs de mieux s'expliquer et d'engager un véritable dialogue.

Un certain nombre d'expériences intéressantes ont à cet égard été menées depuis quelques années, qui avaient pour but de mieux expliquer les raisons de certains choix collectifs, voire d'inviter la population à l'élaboration de ces choix. Ces mesures qui tendent à mettre le citoyen « dans le coup » plutôt

qu'à lui asséner des décisions venues d'en haut, conçues on ne sait comment, on ne sait pourquoi, sont assurément de première importance. Il faut voir d'ailleurs l'enthousiasme suscité par les débats organisés dans le cadre des opérations « Choices 1976 » (10) ou « Iowa 2000 ». Les débats organisés sur la « Charte nationale » en Algérie (11) et sur « le projet de loi sur le travail associé » en Yougoslavie (12), sont également révélateurs, car s'il est évident que l'organisation de débats publics n'est pas sans risques pour le pouvoir aussi bien que pour le citoyen, deux choses apparaissent clairement au travers de ces quelques expériences: d'une part le pouvoir a compris que le règne absolu du technocrate ou de l'expert au pouvoir était désormais compromis et qu'il était important de se mettre davantage à l'écoute du peuple; d'autre part il est apparu clairement que lorsqu'on lui offrait la possibilité de s'exprimer, le citoyen en effet avait quelque chose à dire.

Notre objet n'est pas de débattre des problèmes de tous ordres que soulèvent l'organisation de débats publics (13), mais il est de souligner la nécessité d'inventer de nouvelles structures de *communication sociale*, afin que l'exercice du pouvoir ne soit pas le fait d'une technocratie délibérant à huis clos mais plutôt le résultat d'une confrontation permanente entre les idées de tous.

Mais il ne suffit pas de créer un libre marché des idées. Il faut aussi créer un marché libre des expériences, afin que chacun puisse au lieu de voir son idée filer entre les mains d'autrui la tester lui-même, la soumettre au filtre de l'expérience.

Il y a là un problème de moyens qui vont depuis le maniement du langage jusqu'à la disponibilité des fonds nécessaires à toute entreprise. Il serait naïf de croire que ces obstacles peuvent être supprimés; mais il n'est pas absurde de concevoir une déconcentration progressive des moyens (voir les finances locales...) ainsi que l'élaboration de formules d'aide à la création (fondation, par exemple). Il y a aussi un problème de risque à la fois pour l'innovateur et pour le pouvoir.

(10) « Choices 1976 » est le nom d'un programme lancé en 1973 par la « Regional Plan Association » qui tendait à instituer un débat général avec les résidents de la métropole new-yorkaise sur les problèmes principaux de leur région et les solutions éventuelles qui pourraient leur être apportées. Cf. A. Cadwell: *How to save urban America*, New York, New American Library, mars 1973. Voir également *New York Time*, 26 février 1973. Dans l'État d'Iowa, 30 000 à 50 000 citoyens se sont rassemblés pour discuter de ce que devrait être l'avenir de leur État dans dix, vingt ou trente ans: voir Alvin Toffler: *La démocratie prospective*, *Futuribles*, n° 7, juillet 1976.

(11) Voir notamment *Le Monde* des 29-4-1976 et 20-5-1976.

(12) Voir *Le Monde* du 16-7-1976.

(13) Voir à cet égard *Futuribles*, n° 7, juillet 1976.

Pour l'innovateur, le risque est celui de la marginalité ou de l'échec, c'est-à-dire en tout cas du rejet hors de son milieu. Il faut en effet, à côté de la faille financière, envisager le coût social de l'innovation réussie ou manquée. Il faut certes organiser le droit à l'échec et ce n'est point là des dispositions purement financières qui peuvent y pourvoir, mais bien une éducation du milieu. Qui peut aujourd'hui prendre le risque, non seulement pour lui mais surtout pour ses enfants de créer une école parallèle ? Notre société est trop figée, trop réglementée au nom de principes simplistes et de fausse rationalité. Ce qui est en cause en fait c'est le droit au pluralisme et à l'aventure individuelle.

Que ce droit existe ou non, nous constatons désormais tous les jours la paralysie de nos institutions et le besoin des hommes de se libérer du carcan que fait peser sur eux notre société. Il est un stade à l'évidence où les tensions deviennent trop violentes et où se développe une volonté de fuite ou de changement. On en voit la preuve sous différentes formes : développement de la violence ou usage de la drogue ; déclin relatif des naissances d'entreprises et recherche d'emplois qualitatifs au détriment des revenus ; constitution de groupes de défense, etc.

En fait, le choix aujourd'hui ne se situe pas entre la continuité et le changement mais bien entre la paralysie totale conduisant à terme à l'explosion ou l'adaptation à la dynamique naturelle du changement. Il faut pour cela que les idées nouvelles ancrées en l'homme puissent se développer et que nous laissions agir le libre concours des volontés.

Sans doute est-ce un enjeu délicat pour nos sociétés caractérisées par la volonté d'ordre et de puissance, que d'accepter l'émergence désordonnée d'initiatives qui revêtiront parfois un caractère contestataire évident. Mais il est temps d'en finir avec la concentration du pouvoir, le rationalisme trop simple, l'illusion de convergence et de progrès. Il faut en finir avec les principes hérités du Taylorisme selon lesquels il n'y aurait qu'un seul bon moyen de parvenir aux buts fixés. Sans doute notre esprit est-il peu enclin à envisager une grande diversité de possibles. Notre tendance est de rechercher la solution la plus probable, la plus séduisante ou la plus rationnelle ; elle est rarement d'entretenir le pluralisme et la diversité. Pourtant, c'est sans doute la principale richesse que devrait entretenir notre société.

La décentralisation des initiatives constitue sans doute le pari le plus important. Son enjeu politique est immense puisqu'il s'agit de rendre son autonomie au citoyen et de laisser chacun par son apport personnel contribuer à tous les niveaux à l'invention et à la mise en œuvre de solutions nouvelles. Ceci implique une remise en cause profonde du traditionnel centralisme français et un développement sensible du pluralisme sous toutes ses formes. Il faut livrer aux hommes la plus grande part des décisions qui forgent leur

destin (14) et permettre une libre confrontation entre les idées et les expériences de chacun.

« Ce fut par cette émulation constante entre de petits États, ce fut par ces foyers de lumières distribués dans toutes les provinces, que la culture spirituelle de l'Italie fit en peu de temps des progrès si rapides. Mais si toute la péninsule avait été réunie en une seule monarchie, cette émulation aurait cessé à l'instant. Avec une seule capitale, les Italiens n'auraient formé qu'une seule école; les mêmes préjugés, les mêmes erreurs, devenus dominants par le talent d'un professeur, l'intrigue d'une cabale ou la protection d'un maître, se seraient répandus uniformément sur toute la contrée. On aurait cru ne pouvoir penser, écrire, parler purement la langue, qu'à Rome par exemple, comme en France on croit ne pouvoir le faire qu'à Paris: la poésie italienne y aurait perdu de son originalité et de sa variété; mais le dommage aurait surtout été senti par les provinces qui, n'espérant plus d'illustration, n'auraient plus contribué aux progrès de l'esprit, et en retour, n'en auraient point senti le bénéfice (15). »

(14) A cet égard, cf. Jean-Jacques Servan-Schreiber: « Le choix », *Le Monde* du 21-8-1976.

(15) J.C.L. Sismonde de Sismondi: *L'Histoire des Républiques Italiennes au Moyen Age* (ouvrage paru en 1840 aux Editions Furne & Cie).

L'innovation sociale : essai de clarification

JEAN-MICHEL BELORGEY *

Il en va de l'innovation sociale comme de la vie associative et de l'auto-gestion. Le maniement prophétique d'un concept originellement significatif en a progressivement obscurci le sens. Une clarification est donc nécessaire.

Le concept d'innovation sociale dérive du concept d'innovation technologique. Comme lui, il implique l'idée de marché, et celle de série.

Cela signifie d'abord que toute invention n'est pas une innovation sociale, et que la créativité, du moins celle des inventeurs, n'est qu'une des composantes de l'innovation. Pour que l'invention tout à la fois s'agrandisse et se restreigne aux dimensions d'une innovation sociale, il faut encore que le, ou les inventeurs convainquent les gestionnaires, ou se fassent eux-mêmes gestionnaires (1). On confond trop souvent innovation et marginalité; en matière d'innovation la marginalité ne peut qu'être une étape.

Cela signifie en second lieu que la stratégie d'innovation sociale n'est pas, sauf exception, une stratégie de rupture, mais une stratégie de reproduction, c'est-à-dire de reconduction, au prix des ajustements rendus nécessaires par l'évolution des contradictions et luttes sociales, de l'organisation sociale. Sans doute l'innovation sociale suppose-t-elle, comme l'invention, une certaine rupture avec les conduites ou les réalisations antérieures, mais elle exclut au moins très largement une remise en cause du système économique, social ou juridique. Car c'est ce système qui dicte en définitive les critères (de rentabilité économique, d'acceptabilité sociale, de cohérence juridique) au vu desquels les inventions sont jugées, puis admises, ou non, à faire carrière comme innovations. L'emprise de ces critères est naturellement variable sui-

* J.-M. Belorgey est maître des requêtes au Conseil d'État, auteur de *La politique sociale* et fut pendant longtemps chargé de mission au Secrétariat d'État à l'Action Sociale.

(1) Voir J.-M. Belorgey « Inventeurs et gestionnaires: le prophétisme à l'épreuve » dans *Autrement* n° 5, 1976; et « L'Innovation sociale » dans *La politique sociale, Clefs pour demain* Seghers 1976.

Innover pour quoi ? pour qui ?

vant les domaines ; c'est dans ceux qui sont soumis, de la part de la collectivité, au contrôle le plus étroit que les inventions ont le plus de mal à être acceptées et à se propager ; tel est le cas en matière de production de biens et de services collectifs (santé, éducation), activité qui non seulement dépend du financement public, mais encore se trouve soumise, même en l'absence d'un tel financement, à une réglementation.

Faut-il, dans ces conditions, voir dans l'innovation sociale un style « gadget technocratique » (2), ou un pur alibi politique, et chercher ailleurs les véritables voies du changement social ? Ce serait une erreur.

L'intérêt porté par les classes dominantes à l'élaboration d'une stratégie de l'innovation n'implique pas que cette stratégie doive jouer uniquement en leur faveur. Tout dépend du degré de contrôle qu'elles parviendront à s'assurer, du processus à travers lequel les inventions sont reconnues et sélectionnées.

En effet, l'innovation sociale constitue dès aujourd'hui un moyen puissant de « changer de vie ». Sans doute la stratégie de l'innovation, telle qu'elle est jusqu'à présent comprise, fonctionne-t-elle autant comme un mécanisme d'encadrement, et souvent de limitation, de la créativité que comme un mécanisme de valorisation de la créativité ; il en sera ainsi tant que la diffusion des nouvelles pratiques sociales sera subordonnée à la preuve de leur innocuité vis-à-vis des valeurs dominantes et sera conçue en termes de généralisation de procédés normalisables et contrôlables. Mais il n'y a là aucune fatalité ! Les inventeurs, professionnels, ou non, devraient progressivement parvenir à imposer une certaine dénormalisation comme principe de leur action et de leur fécondité ; c'est incontestablement dans une telle dénormalisation et dans la transformation des méthodes de travail administratif qu'elle implique, que réside l'avenir de l'innovation.

De plus, en faisant ressortir combien certaines contraintes d'ordre économique, budgétaire, ou juridique sont entachées d'arbitraire, la pratique de l'innovation conduira nécessairement, non seulement à leur remise en cause, mais à la remise en cause du système qui se retrancherait derrière elle pour justifier ses impuissances et son refus.

En un mot, tout opposées que soient leurs inspirations respectives, la stratégie d'innovation sociale peut être concurrencée et contrebattue sur son propre terrain par une « stratégie autogestionnaire d'expérimentation » du type de celle préconisée tant par *Échange et Projets* (3) que par P. Rosanvallon dans la revue *Faire*.

(2) L'expression est de Pierre Rosanvallon, voir la revue *Faire* n° 6 (mars 76) et 11 (septembre 1976).

(3) « Pour une autogestion de la vie quotidienne » *Échange et Projets*, n° 6, 1975.

Pour les forces sociales et politiques dont l'objectif est une transformation radicale de la société, la mise en œuvre d'une telle stratégie ne saurait évidemment épuiser la problématique du changement social. Le dépassement de l'alternative Réforme et, ou Révolution auquel les invitent certains de leurs théoriciens n'implique aucune renonciation à une stratégie de prise de pouvoir. Il s'agit seulement de ne plus considérer « le lent pourrissement de la société comme la condition d'un changement futur » (4), de faire de l'expérimentation sociale la préfiguration et le catalyseur des transformations révolutionnaires dont elle ne constitue pas une dispense, ou encore de « produire de la récupération jusqu'à en donner une indigestion au système ».

On voit à quel point manquent de pertinence les analyses qui font de l'innovation/expérimentation le lien d'une « réconciliation constructive » entre les différents acteurs sociaux. Celle-ci se place tout au contraire au cœur d'affrontements devenus plus mobiles parce que plus impatients, et plus diversifiés.

(4) Ces deux formules sont de P. Rosanvallon, articles cités.

*Action sociale de l'Ile-de-France**

L'action sociale de l'Ile-de-France a tenu son XXI^e congrès à Versailles le 2 octobre 1976. Cette association, régie par la loi de 1901, entend contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie, promouvoir une prise de conscience des habitants sur les problèmes de la cité et solliciter leur participation dans la recherche des solutions.

Les participants ont pu ainsi échanger idées et expériences dans le cadre de « carrefours » portant sur les thèmes suivants:

avec les jeunes, initiatives en formation permanente, les assistantes maternelles, etc...

En guise de conclusion à ce congrès, la commission particulièrement chargée de sa préparation, a décidé de formuler des propositions qui sont de quatre ordres:

1. *Propositions d'orientation*: refus de mettre en ghetto telle ou telle catégorie de personnes, aussi bien pour l'analyse des problèmes que pour la mise en place des solutions; refus de se laisser enfermer dans des objectifs à trop courte vue et nécessité d'élargir en permanence les horizons.
2. *Propositions d'action*: tant sur le plan régional que local, approfondissement des recherches et actions sur la « qualité de la vie » et la concertation en ce domaine; développement de la collaboration avec divers organismes comme l'Observatoire économique régional, le Comité d'information des personnes âgées, les associations de soins et d'aide à domicile, etc.
3. *Propositions d'information et de formation*: urbanisme, vie communale, citoyenneté active sont quelques-uns des nombreux thèmes sur lesquels se réunissent déjà des commissions selon un calendrier chargé.
4. *Propositions de structures-relais*: l'Action sociale invite toutes les personnes intéressées par ses travaux à venir renforcer les structures-relais déjà existantes.

* Directeur M. A. Guimbert, 14, rue Monseigneur-Gibier, 78000 Versailles. Tél.: 950-09-90.

EXPÉRIENCES

« Rencontre »

Association régie par la loi de 1901, ne recevant aucune subvention, la communauté Rencontre est constituée d'un réseau d'appartements accueillant des jeunes délinquants à leur sortie de prison. Il leur est proposé de vivre en communauté avec des gens « normaux » en respectant trois impératifs: le partage, c'est-à-dire une participation financière (400 F par mois) et une participation aux tâches matérielles ; le respect des autres, c'est-à-dire suivre les horaires de la communauté et ne pas mener un train de vie différent ; enfin, le projet.

Ce dernier point n'est pas le moins important: en effet, si chaque jeune sait en arrivant que Rencontre l'aidera à trouver un emploi, en contrepartie, il doit pouvoir présenter au bout de un à deux mois un projet sur son avenir.

Créée par Michel Chabert, Rencontre tente d'intégrer le jeune délinquant dans une ambiance familiale. Il y a dans chaque appartement quatre permanents (un couple avec enfants et deux célibataires), qui peuvent accueillir trois à quatre jeunes de 17 à 21 ans contactés en prison. Les loisirs sont consacrés à des activités artisanales dont les produits sont vendus.

*Témoignage direct du fondateur de Rencontre *, le texte qui suit évoque non seulement les divers aspects de cette expérience, mais traduit également bien ce besoin impérieux de solidarité ressenti par l'ensemble des membres de la communauté. En annexe, le témoignage laissé par deux élèves assistantes sociales de passage dans la « Maison », et donc extérieures à l'expérience, soulève les questions qu'une telle entreprise ne manque pas de poser: les réponses sont intéressantes à plus d'un titre...*

* Michel Chabert, 46, rue Molière, 69000 Lyon.

« Rencontre » qu'est-ce que c'est, sinon une vie partagée.

La communauté Rencontre ou les appartements d'accueil Rencontre que sont-ils sinon ces lieux où se partage cette vie entre des permanents, des jeunes étudiants et ouvriers, des jeunes sans famille, sortant de prison ou d'hôpitaux.

Il y a douze ans et bientôt treize que Rencontre est née d'une façon inattendue, un jour d'hiver à la suite d'une prise de conscience de l'inactivité, de l'isolement, de l'ennui de certains jeunes gens. Au fil des années un bon nombre de ces jeunes se sont caractérisés par leur violence, leur instabilité, leur solitude.

C'est avec eux que j'ai décidé de partager ma vie, ce qui veut dire mon appartement, mon argent, mon temps. Mais aujourd'hui, nous sommes dans notre appartement, nous avons notre caisse commune et nous prenons le temps de vivre ensemble.

Nous avons choisi de redécouvrir des valeurs que la société ne regarde plus, ne veut plus. Nous essayons de vivre *le partage* en mettant une partie ou la totalité de nos biens en commun. Alors que la plupart des gens courent après l'argent pour le dépenser en fêtes, en repas, sorties ou pour écraser le voisin, de notre côté nous mettons ensemble ce que nous possédons pour qu'il y ait le plus d'égalité possible. Cette mise en commun a des conséquences. Tout d'abord, le fait de partager ne nous permet pas de posséder les uns par rapport aux autres. L'argent que nous gagnons et que nous partageons nous aide à manger, à nous loger et quelques fois à nous offrir un loisir. Cette mise en commun évite à l'un de mener la belle vie alors que l'autre à côté ne peut rien s'offrir. Sans compter qu'il n'y a parmi nous aucun personnel de service et que nous devons participer aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison en revenant du travail et pendant le week-end.

Cette première démarche nous amène à prendre en compte une deuxième valeur: le *respect de l'autre*. Autour de nous que constatons-nous ? Que le blanc n'aime pas le noir, que le noir traque le blanc, que l'Européen se méfie de l'Arabe et que l'Arabe attaque l'Européen, que le patron cherche à exploiter l'ouvrier et que l'ouvrier n'est pas toujours consciencieux dans son travail, que le politicien de gauche accuse le politicien de droite et que le politicien de droite ne veut pas écouter le politicien de gauche, que le mari se détache de sa femme et que la femme prend un amant, que le scolaire se moque du professeur et que le professeur fait la grève, que les voisines ne se parlent pas mais papotent avec la concierge de l'allée. A la maison, nous avons décidé de nous aimer, de nous respecter, de vivre en frères. Ce n'est pas toujours facile et il faut chaque jour faire cet effort d'écoute et de réconciliation.

Le troisième point de notre recherche est que chacun fasse part de son *projet*, du but qu'il poursuit, des motivations qui le font vivre et comment il va personnaliser sa participation au partage et au respect. Ce projet devient

une référence pour le jeune et pour ceux qui l'entourent. C'est une manière concrète de prendre part à la vie de la maison.

Ce qui manque à tous les jeunes que nous accueillons, c'est d'être aimés. Et il n'y a pas cinquante façons d'aimer, il n'y en a qu'une, celle qui s'exprime dans une vie commune, dans cette volonté d'accueillir l'autre tel qu'il est, dans ce désir de le voir s'épanouir suivant ses richesses, dans cette attente de son départ. Un amour vrai ne peut qu'espérer en cette possibilité de voir l'autre créer sa propre vie. Et cet amour exige que l'on mette en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour permettre de passer de la sécurité à l'indépendance et à la responsabilité.

Nous avons cherché à cerner ce qu'étaient les jeunes que nous rencontrions. Ils se jugent eux-mêmes comme des ratés, des incapables, des pauvres types. Nous étions dans la salle commune quand tout à coup une bagarre a éclaté entre deux jeunes. Ce n'était pas un jeu, il y avait dans les yeux des deux adversaires cette lueur de haine et nous savons dans ces cas-là que le pire est à craindre. Qu'avons-nous dit, qu'avons-nous fait, peu importe, mais sans mentir, cinq minutes après l'éclat, les deux jeunes gens se serraient la main en se demandant mutuellement de tout oublier.

A partir de cet événement, nous avons réfléchi et voilà comment nous avons cerné le problème de ces jeunes qui vivaient avec nous :

Le paumé de notre société n'est pas nécessairement celui à qui il arrive quelques accidents de parcours, c'est celui à qui il manque fondamentalement la possibilité de maîtriser l'événement, de prendre du recul par rapport à ce qui lui arrive et qui se sent acculé à prendre des mesures d'urgence qui ne font pas appel à la raison mais à la passion.

Et c'est en fait la richesse de ces jeunes de se laisser emporter en quelques secondes d'un extrême à l'autre. Richesse pure parce que c'est la sincérité malgré la primauté du geste, c'est la radicalité malgré le danger, c'est la possibilité de pouvoir haïr comme de vouloir aimer sans arrière-pensée dans l'un et l'autre cas.

Que dire sinon que ces jeunes ont un horizon bouché, qu'ils auront toujours besoin de se poser des limites parce qu'ils ne sont pas sûrs d'eux-mêmes, parce qu'ils ont peur du lendemain. Ils savent aussi que malgré toutes nos bonnes paroles, il y a pour eux des relations qui ne s'établiront jamais, qu'ils ne connaîtront jamais la vie facile et qu'un certain nombre de conditions resteront défavorables. Et c'est pour améliorer le quotidien qu'ils luttent, c'est pour continuer à espérer qu'ils se battent (victoire sur eux-mêmes, victoire de leur honneur, victoire de leur ambition. Victoire qu'ils savent après réflexion fausse victoire). Il y a dans leur vie un cycle : souhaiter, se battre, reconnaître la fausse route et recommencer.

Expériences

Si nous réfléchissons sur leur passé d'enfants, nous trouverions des situations telles qu'il faudrait détruire ces situations pour se permettre de rebâtir. Mais ces jeunes, plus que les autres et malgré leurs désirs de détruire, s'accrochent à leur passé. Non seulement le drame est en eux, mais il est aussi dans leur entourage immédiat et il est sans solution apparente et s'il y a solution provoquée, elle est source de désespoir. Ces jeunes sont pris dans un cercle vicieux, désireux de s'échapper pour faire leur vie mais rappelés à chaque instant vers ces conditions de vie qui les aliènent. Et pourtant, c'est dans ce milieu familial perturbé, chargé d'explosifs, qu'ils recherchent désespérément cette relation affective qui reste leur essentielle richesse. Les conditions ne seront peut-être jamais remplies pour rétablir ce lien mais ils continueront avec acharnement à vouloir croire cette relation possible et c'est ce qui doit provoquer notre admiration. Ils s'acharnent à retrouver ce lien familial, ils lui restent fondamentalement fidèles, reproduisant à leur tour les lignes de forces de ce milieu. Quel bel exemple pour nous qui abandonnons si facilement nos projets, dénigrons les gens, nous enfermons dans d'autres systèmes de sécurité et qui vivons si souvent désabusés.

Notre rôle consiste en une présence permanente et un partage du tiraillement et du conflit. Il nous faut accompagner ces jeunes en acceptant les ruptures, leur passé, leurs limites et ce mariage constant espoir-désespoir.

Si nous avons à souhaiter une évolution, une progression pour eux, en eux, nous ne pouvons pas oublier qu'il n'existe aucun remède miracle. Ceux qui ont, peuvent espérer avoir, ils en ont fait l'expérience, ceux qui n'ont rien risquent de ne rien avoir encore. Et l'argent et la retraite avancée et les petits horaires ne sont pas nécessairement les moyens qui permettront à ces jeunes de se resituer. Il y a en eux des problèmes plus urgents que ce cadre plus libre qui les ferait davantage se retrouver avec eux-mêmes et avec leurs conditions de vie et qui augmenterait d'autant leur sentiment d'impuissance, leur pauvreté, leur insatisfaction, leur impossibilité d'être et de vivre.

Mais si nous considérons que notre premier devoir est d'être présent, il nous est demandé d'être des artisans de cette réconciliation qu'ils cherchent en eux et autour d'eux. Il nous faut reprendre avec eux un itinéraire qui a été manqué.

Nous avons constaté que ces jeunes souvent n'ont pas pris conscience de leur existence physique, qu'ils ont de ce fait des difficultés à maîtriser leur corps, à dominer leurs réactions physiques.

Il ne leur vient pas spontanément à l'idée de changer de vêtement, de se laver. Ils se sont même acharnés sur leur corps par des tatouages multiples, par des blessures nombreuses. Ils n'ont aucune vie régulière dans leur sommeil, dans leur alimentation. Quand le matériel qui les entoure résiste, ils préfèrent le briser au lieu de chercher une solution ou bien ils l'abandonnent. Fortunés,

ils achètent des objets (électrophone, vêtements, disques) qu'ils revendent pour une bouchée de pain quand ils sont « pendus » (sans un sou). Certains sont énurétiques.

Cette réconciliation est la première urgence pour eux et pour nous. Si nous solennisons fêtes et anniversaires, c'est pour leur apprendre qu'ils ont un prénom, qu'ils ont une origine et le cadeau qui leur est offert sera désormais leur première propriété qu'ils pourront mettre au service des autres mais qu'ils emporteront en quittant la maison.

Quand un jeune arrive nous lui laissons huit jours pour voir, pour choisir s'il reste et pour nous dire pourquoi il reste et pour nous demander des explications. Même si ce choix n'est pas très motivé, il est important pour nous et pour lui qu'il soit signifié. Dès son entrée à la maison, nous cherchons ce qui peut être positif chez le jeune: esprit d'initiative, facilité de participation, goût de l'ordre. Nous sommes attentifs à ses aptitudes: musique, lecture, peinture, bricolage. Notre première relation avec lui nous permettra donc de mettre en valeur ce petit quelque chose qu'il sait faire, qu'il aime faire. Et s'il ne voulait rien faire direz-vous ? Celui qui arrive voit les autres à l'œuvre, peut-il rester longtemps sans participer ? Quand le repas est terminé l'un d'entre nous se met à la vaisselle, d'autres au nettoyage, il y a du travail pour une bonne douzaine de personnes. Un peu malgré lui, le « nouveau » est pris dans l'engrenage. Dans la salle commune, tout le monde peut admirer le tapis de Dominique, le meuble restauré par Didier, les plantes qui sont l'orgueil de Xavier, les troncs d'arbres qui viennent de chez Jean-Michel, les peintures de Georges et de notre voisine. Depuis des années, les jeunes ont accroché aux murs ou laissé dans la maison un peu de leur savoir-faire qui encourage le nouveau venu à faire l'effort qui laissera une trace de son passage. Par le biais de ces objets, ils apprennent à tenir une place et en les laissant ils savent que cette maison sera toujours leur maison.

Ce premier pas dans la participation est riche de conséquences. Il est la première preuve, pour le jeune, qu'il peut réaliser quelque chose avec d'autres et que sa présence a son importance ainsi que son service. Cette première démarche sera une invitation pour aller plus loin. Et cette participation sera un moyen simple pour le jeune de se cerner, de s'apprécier non plus comme au début par rapport à nous mais par rapport à lui. Et il se devra de rester fidèle par la suite à cet effort de réalisation.

Et c'est par cette participation quotidienne et la façon avec laquelle elle sera entreprise que se dévoileront progressivement les trois valeurs de la vie commune. Ce qui ne manquera pas de provoquer un certain nombre d'affrontements qui nécessiteront des dialogues, des explications, des échanges, des bilans et des projets. Car pour que le jeune puisse cheminer avec nous, il faut

aboutir à la reconnaissance de ces valeurs. De plus chaque jeune doit personnaliser sa participation à ces valeurs.

La vie commune n'est pas très facile et même si les horaires ne sont pas rigides, nous sommes obligés de nous entendre pour les heures de repas, pour les sorties, pour l'organisation du week-end. C'est un moment difficile pour un jeune que d'exposer aux autres ses projets, de les remettre en cause éventuellement. Tous ces points peuvent être effectivement vécus comme des moyens de contrôle, alors qu'ils ne sont en fait qu'un échange commandé par la vie ensemble.

Quelques explications pratiques permettront de mieux saisir la tentative de remise en route que nous entreprenons avec ces jeunes.

Dans la maison, le jeune peut utiliser le téléphone, consulter le journal, se présenter à l'agence pour trouver du travail. Si nous lui donnons quelques pistes, nous ne l'accompagnons jamais chez un employeur. Il doit trouver de lui-même. En règle générale, en quelques jours il a du travail mais en attendant il peut se rendre utile à la maison ou travailler aux ateliers. Nous disposons de matériel, métier à tisser, outils, planches, terre, tissus, feuilles de dessin. Annie, qui reste à la maison pour s'occuper des repas, demande à l'un ou à l'autre des services.

Le jeune arrive souvent sans argent; il recevra donc chaque jour pour ses trajets, pour sa cantine, pour ses cigarettes, l'argent nécessaire puisé dans la caisse commune alimentée par la participation de tous.

Les permanents comme les jeunes ont un travail à l'extérieur; ils assurent des heures de cours dans des écoles et pendant leur temps libre, ils se mettent au service de la communauté. Ce choix par les permanents d'une activité hors communauté nous paraît très important. Même si nos professions sont très différentes des métiers des jeunes que nous recevons, ce travail permet notre participation comme tous les autres. Comme eux aussi nous respectons les horaires de la maison, avertissons pour nos sorties et participons aux activités manuelles.

De temps à autre, le jeune est amené à rencontrer plus particulièrement le permanent. Certains jeunes ont des difficultés pour s'expliquer devant toute la maison. D'autres, au contraire, demandent une rencontre communautaire pour faire part de leurs projets. Ces « réunions » ne sont pas planifiées, elles sont exigées par les circonstances: projet de formation, désir d'une installation à l'extérieur, conflit à régler, échange sur une question précise. Beaucoup de dialogues se font avec l'un ou l'autre dans la cuisine au retour du travail, au cours d'une course en ville. Et le repas du soir reste le moment privilégié où chacun raconte sa journée ou grogne suivant les humeurs.

Momo est arrivé un soir, envoyé par un commissariat. La première chose a été de faire nettoyer ce Momo et de jeter tout ce qu'il portait sur lui. Il

s'est donc mis à table avec nous tout neuf. Il vivait dans un taudis avec deux chats. Nous l'avons pris chez nous pendant neuf mois à nous battre effectivement avec lui pour l'empêcher de faire des bêtises et puis Momo s'est installé, Momo a fréquenté. J'ai reçu de lui un jour une très belle page où Momo fait le point sur son choix de vie, explique ses options. Pour nous ces lignes ont une grande importance, elles nous prouvent que, malgré le conditionnement « communautaire », malgré la dépendance relationnelle au sein de la communauté, les jeunes choisissent vraiment leur route, inventent leur vie d'homme, partent de la maison quand ils le veulent, reviennent s'ils en ont envie. Mais l'essentiel pour nous, c'est qu'ils créent leur avenir.

TÉMOIGNAGE DE DEUX ÉLÈVES ASSISTANTES SOCIALES

« Notre passage à Rencontre a soulevé le problème — tellement dans le vent mais combien vital — de la liberté. Une vie réussie n'est-elle pas basée là-dessus ? C'est un thème souvent débattu, vécu de manières bien diverses, d'après des critères très différents. Comment avons-nous perçu cette liberté à Rencontre ? Quelle place la communauté occupe-t-elle dans la société et face à l'évolution des jeunes accueillis ?

La description de la société, telle que nous la faisons ici, reste bien incomplète. Nous essayons simplement de la présenter comme les jeunes en question peuvent la vivre.

L'idéologie actuelle de la société se résume au mot « libéralisme ». Elle a tendance à faire croire qu'on peut tout avoir — et qu'on en a le *droit*. On se trouve face à une prolifération de « produits » disparates. Où a mené cette belle idéologie, sinon à ce tourbillon effréné que nous connaissons ? On en arrive à un monde trépidant et fou, dans lequel beaucoup de gens se perdent. Qui sont ces « délinquants » dont on parle tant, ces « asociaux », ces « marginaux », sinon des personnes qui n'y trouvent pas leur place ?

Où puiser la force de ne pas se laisser tirailler dans tous les sens ? Où apprendre à discerner et à nuancer ? Il semble que ce soit le rôle de l'éducation qui, dès l'enfance, devrait forger la capacité du choix et de la lucidité. Faut-il éduquer l'enfant de manière à en dire plus tard : « Il a de la personnalité ou du tempérament » ? Trop souvent cela signifie qu'il se fait sa place au détriment et au mépris de l'autre. C'est la loi du plus fort basée sur un individualisme exagéré : une véritable société de loups — ne dit-on pas que « l'homme est un loup pour l'homme » ? Une éducation qui se veut réussie ne peut se concevoir sans respect d'autrui et sans l'aboutissement à la liberté. La liberté n'est-ce pas être à l'écoute de tout et de chacun pour arriver à faire la part des choses grâce à une force intérieure suffisante ? Si jamais le but de l'éducation n'est pas atteint, qui prend la relève ?

Dans ce contexte, Rencontre paraît avoir deux objectifs complémentaires, à savoir : retirer le jeune du milieu qu'il a toujours connu et le prendre en charge sur le plan éducatif.

La communauté est un endroit qui permet de sortir du tourbillon pour retrouver le calme nécessaire à la réflexion. On quitte le rendement, le profit et le cycle infernal de la consommation à outrance pour retrouver des bases plus équilibrées : fraternité, travail et partage. Rencontre offre au jeune une société très différente — sinon opposée — de celle qu'il a connue auparavant et qui l'a amené à devenir ce qu'il est. Elle lui offre une possibilité de comparaison entre deux mondes opposés, comparaison qui lui permettra de faire un choix en toute liberté.

La petite société qu'est la communauté est régie par des règles que le jeune a l'obligation de respecter. Ces règles sont bien définies et présentent une certaine exigence que l'arrivant n'a peut-être jamais eu l'occasion de connaître.

Néanmoins, vouloir sortir quelqu'un du milieu « naturel » pour le mettre dans un autre plus sécurisant risque d'entraîner un isolement irréversible. On pourrait vous reprocher de vivre en dehors du monde et d'en faire abstraction, de vivre un rêve. Peut-être est-ce un milieu trop protégé où on serait tenté de se retirer par peur de la réalité ?

Pourtant, votre communauté ne propose pas une vie facile, bien au contraire. Certaines règles nous paraissent terriblement exigeantes : vie de groupe à part entière, sorties en groupe... Nous nous demandons un moment si, à force de vouloir être à l'écoute de l'autre, vous n'aboutissiez pas au silence total du Moi. Si vous n'en arriviez pas à une cellule de morts où la personne serait réduite à néant par ce désir initial d'écoute... Mais non, tout est bien vivant, les valeurs sont bien humaines ! Quoique très rigoureuse, la vie semble fraternelle et intense.

Nous concevons alors votre communauté comme une période transitoire dans la vie des gars que vous accueillez. A travers votre projet « éducatif », vous leur faites voir une autre image de la vie. Pour un moment ils quittent la liberté telle qu'on peut la concevoir dans la société pour en retrouver une autre ; les deux sont contraignantes mais combien différentes. A lui de choisir, dès qu'il en aura la force — tirée du passé et du présent — la manière dont il aimerait vivre. Il aura connu plusieurs aspects de la vie et un jour peut-être — après des chutes et des relèves — arrivera-t-il à sa propre liberté ? Celle qu'il aura choisie en connaissance de cause.

Ces réflexions proviennent du court entretien que nous avons eu avec l'équipe de Rencontre et de ce que nous avons lu au sujet de la communauté. Pour pouvoir se prononcer sans se tromper, il faudrait vivre au sein du groupe. Acceptez donc ces réflexions nées d'une découverte. Ce sont les premières questions qui se sont posées spontanément à nous. ”

De la maison d'enfants au home d'accueil

UNE EXPÉRIENCE NOUVELLE A LA CAF DE NANCY

Menée par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, une expérience dans le domaine du placement des enfants tente de remédier à une certaine incohérence des solutions classiques. Minutieuse recherche préalable, définition scrupuleuse des objectifs, mise en œuvre de l'expérience, analyse des résultats après une année de fonctionnement, sont autant de phases du projet qu'analyse avec précision G. Garcez, Directeur de la CAF de Nancy.

Le contraste est saisissant entre cette démarche et celle illustrée par l'expérience précédente ; pourtant toutes deux participent de l'expérimentation sociale et sont susceptibles d'aboutir à des innovations sociales...

Certaines familles sont dans l'impossibilité de garder leurs enfants à la suite de circonstances familiales ou sociales diverses : maternité, hospitalisation de la mère, etc. Que peut-on leur proposer ? La meilleure solution est encore de faire appel à des grands-parents, à des voisins ou à une travailleuse familiale. Ce n'est pas toujours possible ni même souhaité par les familles.

Reste la formule classique du placement des enfants en collectivité ou en famille d'accueil. Les inconvénients d'une telle solution sont bien connus et la plupart sont évidents, même s'ils ont été parfois exagérés. Rappelons-en seulement les principaux : éloignement des enfants de leur milieu de vie habituel, dislocation fréquente du groupe familial — garçons ou filles d'un côté, petits ou grands de l'autre — incertitudes sur la qualité du milieu d'accueil et sur les réactions affectives des enfants...

Depuis un peu plus d'un an, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle a mis en service une formule nouvelle qui s'efforce de pallier ces inconvénients. L'expérience est limitée à la ville de Longwy et à son agglomération, au nord du département. Elle se présente sous la forme :

- d'un « home d'accueil » de 18 places implanté dans un immeuble collectif de type H.L.M. d'un grand ensemble, au centre de l'agglomération;
- et d'un réseau de familles d'accueil.

Dans les deux cas, les frères et sœurs ne sont pas séparés. Ils ne sont pas non plus dépayés puisqu'ils continuent à fréquenter leurs écoles, leurs camarades, leurs lieux de loisirs habituels. Les parents peuvent les voir ou les reprendre autant qu'ils le veulent ou qu'ils le peuvent. Les enfants peuvent être accueillis pour quelques jours, un mois ou plus selon les besoins. En outre un secrétariat de coordination s'efforce de répondre à tous les besoins de garde épisodique ou continue en liaison avec les services sociaux.

Il s'agit donc d'un équipement léger situé dans le cadre d'un secteur géographique limité correspondant à une circonscription d'action sociale, dans un milieu à prédominance ouvrière. Cet équipement permet un choix adapté à chaque famille et à chaque enfant et surtout garantit la proximité physique et donc le maintien des liens affectifs.

Avant de présenter plus en détail l'expérience et ses premiers résultats, il est important d'en souligner l'origine. Elle est en effet l'application directe d'une recherche réalisée par la Caisse avec le concours de la Caisse nationale des Allocations familiales.

LA RECHERCHE PRÉALABLE

Au départ, la problématique de l'étude, confiée à l'Unité de Recherche de la Caisse, apparaissait relativement simple. Le conseil d'administration avait décidé, depuis plusieurs années, de construire une maison d'enfants dans le nord du département et un terrain avait déjà été acheté à cet effet. Il s'agissait de préciser les caractéristiques de l'établissement en s'appuyant sur l'expérience déjà ancienne d'une autre maison d'enfants, « Clairjoie », gérée directement par la Caisse et située dans le sud du département.

En réalité, la recherche devait aboutir progressivement à une remise en question, puis à un abandon du projet initial. La responsabilité en revient à la méthodologie adoptée: plutôt que de partir d'une solution définie a priori, il sembla préférable de procéder à une étude, la plus exhaustive possible, des besoins des enfants, des familles et des services sociaux en matière de garde et d'hébergement, et aussi en matière d'éducation et de loisirs.

Bien que les études de besoins soient de plus en plus souhaitées, les modèles méthodologiques adaptés à l'action sociale restent encore assez rares. Un certain tâtonnement a donc été nécessaire, ce qui explique le temps relativement long de l'étude — dix-huit mois — dans un domaine pourtant bien connu, puisque diverses recherches sur les maisons d'enfants des Caisses

avaient été réalisées précédemment — en particulier celles de l'UNCAF en 1961-1965 et celle de Nice en 1970-1971.

Trois directions de recherche ont été retenues: l'environnement, la « pratique » des placements et les attitudes et préférences.

1^o *L'étude de l'environnement*, visait à connaître la situation socio-économique du Pays-Haut, ses caractéristiques, son évolution. Cette étude a été réalisée par des entretiens auprès de divers organismes départementaux, auprès des responsables sociaux ou économiques et des élus locaux.

2^o *L'analyse de « la pratique des placements »* fut effectuée de deux manières. D'une part, on s'efforça de recenser les équipements et les ressources de la région susceptibles de résoudre ou de pallier un problème d'hébergement (gardiennes, travailleuses familiales, aides financières, établissements à caractère social ou sanitaire). D'autre part une enquête fut menée auprès de tous les services sociaux du département à l'aide de questionnaires très détaillés concernant toutes les demandes de placement, réalisées ou non pendant une année complète (1971-1972).

Pour les familles, les questions portaient sur leur composition, leurs anomalies, leurs ressources, leurs problèmes, l'action sociale mise en œuvre, leurs relations avec le milieu, etc. et, pour les enfants, sur leurs difficultés éventuelles, l'origine et la nature du placement envisagé, l'avis du service social, les caractéristiques du placement.

Cette première étude fut suivie et complétée par une enquête « de contrôle », réalisée l'année suivante, pour chaque placement au fur et à mesure qu'il se présentait, ceci afin de vérifier la stabilité des chiffres et leur évolution.

3^o Enfin on devait procéder à une *étude des attitudes, souhaits et préférences* des familles et des services sociaux. Les attitudes à l'égard des placements en collectivité furent mesurées à l'aide d'une échelle psycho-sociale, qui fut soumise à un échantillon de 170 familles représentatives des allocataires, à tous les services sociaux du département et même aux directeurs, éducateurs et psychologues des Maisons d'enfants des Caisses.

En outre des questions furent posées aux familles allocataires de l'échantillon, utilisatrices ou non de placements et aux services sociaux pour connaître leurs besoins et leurs préférences en matière de « garde d'enfants ».

Les données recueillies ont fait l'objet de traitements par des moyens informatiques et statistiques. Il serait trop long de présenter les résultats dont un seul résumé fait déjà l'objet d'un volume (1). Disons seulement que ces résultats confirment les travaux antérieurs sur les caractéristiques particulières des

(1) *Vers de nouvelles formes de placements d'enfants*, Editions CNAF, CAF de Meurthe-et-Moselle, 1^{er} trimestre 1975.

familles utilisatrices de placements. Ce ne sont pas n'importe quelles familles et elles présentent des handicaps sociaux multiples et souvent complexes. Les résultats mettent surtout en évidence l'inadaptation, voire l'incohérence des solutions classiques de placement pour certains enfants. Mais ils montrent également qu'il n'est pas souhaitable de privilégier une formule de garde plutôt qu'une autre, les choix et les besoins des familles étant variés.

L'ensemble des résultats a été discuté par les travailleurs sociaux, associés d'ailleurs à toutes les étapes de la recherche. Ces résultats ont été ensuite présentés aux membres du conseil d'administration qui ont pu analyser les avantages et inconvénients de trois options, proposées par les chercheurs :

- maintenir le projet initial d'une maison d'enfants ;
- ne pas créer d'équipements nouveaux, mais aider au développement des services existants ;
- mettre en place des *équipements légers* et expérimentaux.

Le conseil d'administration devait retenir cette dernière option, considérant qu'elle correspondait le mieux aux besoins des familles.

En effet, la première solution de construction d'une maison d'enfants à caractère social aurait mieux répondu à des préoccupations sanitaires que sociales. Le terrain existant avait l'avantage de favoriser « le bon air et la tranquillité ». Mais dans un cadre éloigné des grands centres urbains, on ne pouvait que reproduire un type d'équipement, dénoncé par tous comme insatisfaisant.

La deuxième solution aurait pu être valable si les services existants avaient été insuffisamment développés. Les résultats de la recherche devaient montrer que ce n'était pas le cas dans cette région. On risquait donc de continuer à éloigner les enfants, parfois à plusieurs centaines de kilomètres de leurs foyers.

La troisième voie, entièrement nouvelle, pouvait répondre aux besoins spécifiques démontrés par la recherche.

En créant un petit home d'accueil et un service de placement familial réservés à une zone géographique délimitée, il a semblé en effet qu'on pouvait mieux atteindre certains objectifs définis à la suite des diverses enquêtes.

LES OBJECTIFS DE L'EXPÉRIENCE

Le premier objectif, et certainement le plus important, concerne le cadre de vie des enfants. Il s'agit d'éviter tout « déplacement », toute dislocation du groupe familial, toute rupture avec la communauté habituelle de vie. Des familles d'accueil et un petit home à effectif limité, situés à proximité du foyer des enfants, ont semblé mieux répondre à leurs besoins de sécurité et aux désirs exprimés par les familles. Ils peuvent ainsi vivre avec leurs frères et sœurs,

ne pas changer d'école, continuer à se rendre dans leur quartier pour y rencontrer leurs camarades, éventuellement aller voir chaque jour leur mère à la clinique ou recevoir leur père au home à la sortie de son travail.

Un autre objectif est d'insérer ces équipements dans une action sociale globale que l'on voudrait la plus efficace possible. Chacun sait que les enfants placés risquent de présenter tôt ou tard davantage de difficultés que les autres sur le plan scolaire, affectif ou de l'adaptation sociale. De plus, les services sociaux savent bien que des actions parallèles et souvent intensives sont nécessaires. L'implantation de l'équipement dans et pour un secteur géographique restreint, peut faciliter les contacts avec les travailleurs sociaux, en nombre plus limité. Ils sont en effet mieux connus des responsables de l'équipement. La coordination et l'action, pendant et après placement, en sont facilitées.

Un tel équipement doit présenter également l'avantage, pour les services sociaux, d'être souple et adapté aux diverses situations. Cela suppose que les responsables soient à l'écoute de toutes les demandes des familles et des services sociaux en matière de garde d'enfants. Ils ne doivent pas avoir de réponses figées et uniques pour tous. En fonction d'une évaluation approfondie de chaque cas avec les services sociaux, ils peuvent adapter les formules à leur disposition ou en rechercher de nouvelles.

Enfin un dernier principe est de donner des moyens réels d'aide en personnel qualifié, que le mode soit collectif ou familial. C'est ainsi qu'il n'a pas semblé inutile de disposer d'un psychologue pour conseiller l'équipe éducative et suivre l'évolution des enfants. Les résultats de la recherche ont en effet montré que les demandes de placements, dans beaucoup de cas, pouvaient être considérées comme une première « alerte ». Le home d'accueil ou le placement familial peuvent offrir une occasion privilégiée d'actions « préventives et promotionnelles ».

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT

Le home d'enfants est considéré comme une antenne, dans le nord du département, de la maison d'enfants à caractère social « Clairjoie », gérée par la Caisse.

Son quartier d'implantation est un quartier neuf au centre de l'agglomération. On y trouve plusieurs blocs d'immeubles et de nombreux équipements collectifs existants ou en cours de réalisation : maison de jeunes et de la culture, centre social, crèche, résidence pour personnes âgées, complexe sportif...

L'aménagement du home n'a pas nécessité d'investissements coûteux ou importants. Il est installé dans des appartements « normaux » loués par la

Caisse d'allocations familiales et qui sont reliés entre eux et implantés dans un immeuble de 56 logements. Quelques transformations ont dû être entreprises par la Société d'H.L.M. propriétaire, pour permettre la vie d'environ 18 enfants et répondre aux normes d'hygiène et de sécurité — par exemple, les cuisines de certains appartements ont été transformées en sanitaires — mais, dans l'ensemble, la disposition des pièces reste semblable à celle d'appartements « classiques ». On y trouve :

- 1 cuisine, où l'on peut assurer la préparation d'une vingtaine de repas,
- 1 salle à manger,
- 2 salles de séjour, dont l'une avec télévision,
- 1 salle de jeux,
- 8 chambres à 2 ou 3 lits,
- 1 chambre pour éducateur,
- 1 lingerie.

Dans les caves, est prévue l'installation d'un « atelier de bricolage ».

L'entrée de l'immeuble dessert évidemment d'autres appartements que ceux du home, situés aux premiers niveaux.

Dans les mêmes locaux se trouvent le siège du placement familial et le secrétariat dit de « coordination ».

Le personnel se compose d'un responsable, qui habite à l'écart mais dans le même immeuble, d'une secrétaire qui fait également fonction de « maîtresse de maison » et économiste, d'une puéricultrice, d'un psychologue à mi-temps, de trois moniteurs-éducateurs et de trois personnes de service dont une cuisinière.

Enfin une dizaine de familles de Longwy peuvent recevoir, à tout moment, une vingtaine d'enfants. La surveillance médicale est assurée par le médecin de PMI de la circonscription. Mais autant que possible, on préfère le recours, en cas de besoin, aux médecins habituels des enfants signalés par les familles.

Les éducateurs s'efforcent de faire connaître aux enfants les possibilités du quartier que souvent ils ignorent. Chacun est spécialisé soit sur le home, soit sur le placement familial, mais l'ensemble du personnel reste polyvalent de façon à pallier rapidement l'absence de l'un ou l'autre.

Dans le home, règne une ambiance de type familial. Les enfants sont associés aux tâches ménagères et de cuisine. Certains font les courses avec les éducateurs. Les plus âgés s'occupent des plus jeunes. Les visites de parents, de voisins, de camarades d'école sont fréquentes. Les activités de loisirs sont la plupart du temps individualisées. Les éducateurs s'appliquent à respecter les habitudes antérieures des enfants : piscine, stade, maison de jeunes, centre social... De ce fait, ils jouent également un certain rôle d'animateurs de quartier.

Un mini-car, conduit par le responsable, le psychologue ou un éducateur, permet d'emmener et de rechercher les enfants lorsque leurs écoles d'origine sont trop éloignées pour qu'ils s'y rendent à pied.

Le placement familial est d'un style plus connu. Il faut cependant souligner l'attention particulière que les responsables attachent à la sélection et à la formation des familles. Il convenait en effet que celles-ci présentent de grandes facilités d'adaptation, les âges des enfants et la durée des séjours étant très variés. Une formation continue est assurée par les visites fréquentes des responsables et des réunions à intervalles réguliers.

La secrétaire de coordination s'efforce de ventiler les demandes d'admission entre les deux modes de placement ou d'autres solutions, en fonction des désirs exprimés par les familles. D'une manière générale, mais non exclusivement, on place surtout les frâtries composées de jeunes enfants en famille d'accueil, le home ne pouvant recevoir d'enfants avant l'âge de 3-4 ans.

Il n'existe pas de « durée minimum » de séjour. Dans certains cas, quelques heures, une journée ou un week-end suffisent. Toute prolongation serait inutile et abusive. Il n'existe pas non plus de « durée maximum » pour le placement familial, l'extension du nombre de familles d'accueil étant toujours possible. En revanche il a paru nécessaire de limiter la durée des séjours pour le home. En principe, pour éviter une « saturation » trop rapide, ils ne peuvent excéder trois mois. Cette exigence suppose une étude approfondie des demandes de placement. Lorsqu'une durée supérieure est prévisible, le secrétariat de coordination recherche une autre solution — telle qu'une maison d'enfants ou un placement familial — qu'il est préférable d'utiliser dès le départ. Mais au cours du séjour au home, la situation familiale peut se dégrader et nécessiter une prolongation parfois importante. Il est alors intéressant de disposer d'un réseau de familles d'accueil qui pourront prendre le « relais » du home. Une continuité de l'action sera assurée, puisque ce sont les mêmes responsables pour les deux formules.

Un accord a été conclu avec la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS) qui prend en charge les prix de journée pour la quasi-totalité des enfants, dont les caractéristiques ne sont pas différentes de celles des « recueillis temporaires ». Pour les autres, dont la durée de séjour est le plus souvent très brève, le financement est assuré par la Caisse d'allocations familiales. Dans tous les cas, une participation financière peut être demandée aux familles en fonction de leur niveau de ressources. Elle est reçue directement par le secrétariat de coordination qui la reverse, éventuellement, à la DDASS. Le coût du fonctionnement n'apparaît ni plus, ni moins élevé que celui des équipements « lourds ».

Un dossier d'admission a été mis au point en commun avec les responsables du service de l'Aide sociale à l'enfance. Il peut être utilisé par les tra-

vaillieurs sociaux pour les diverses formes de placement. Le secrétariat de coordination transmet l'original à la DDASS, lorsque les enfants sont pris en charge, et conserve une copie qu'il complète au cours du placement à partir des observations psychologiques et sociales que lui transmettent l'équipe éducative et les travailleurs sociaux.

Dans cette expérience, rien n'est figé. On cherche avant tout à répondre le mieux possible à chaque situation. On a pu ainsi trouver sans difficulté des solutions spécifiques pour des problèmes particuliers: une enfant qui suivait une scolarité spécialisée en externat médico-pédagogique a pu être accueillie au home avec ses frères et sœurs. De même des enfants n'ont été accueillis que pendant la journée en dehors des heures scolaires, leur famille pouvant les reprendre le soir. Une telle souplesse est facilitée par le nombre limité d'enfants.

PREMIERS RÉSULTATS

Après une première année de fonctionnement, les résultats sont encourageants malgré quelques difficultés qui n'apparaissent cependant pas insurmontables.

La principale tient aux variations du nombre des demandes et de la durée des séjours. A certains moments le home a eu peu d'enfants, à d'autres il s'est révélé trop étroit. Dans ce dernier cas, on a apprécié de disposer de familles d'accueil dont le nombre aurait pu être augmenté et surtout de la coordination avec les services de travailleuses familiales. En fait on constate actuellement un « plein emploi » dû à la précision des résultats de la recherche préalable, mais aussi à la volonté d'associer étroitement les travailleurs sociaux qui peuvent planifier leurs actions grâce à leur connaissance quotidienne des possibilités offertes par l'équipement. Une autre difficulté tient à l'absence de candidates pour le poste de puéricultrice qui se révèle pourtant indispensable surtout pour les jeunes enfants.

Au niveau de l'équipe éducative, en raison de son nombre limité, on pouvait craindre des difficultés en cas d'absences. La « polyvalence » permet d'y remédier. A certains moments, les éducateurs, aidés par les enfants, peuvent donner un « coup de main » à la cuisine ou assurer eux-mêmes la préparation des repas; à d'autres, une femme de ménage pourra veiller à la toilette des plus jeunes. Si elle a son permis de conduire, elle pourra même utiliser le minibus... L'ensemble du personnel a donc un travail varié qu'il trouve plus intéressant que dans un établissement « traditionnel ».

Les contacts avec les enfants et les familles sont plus personnels.

L'équipe, peu nombreuse, a plus de facilités pour mettre au point ses méthodes et ses projets.

Elle est également confrontée quotidiennement au milieu naturel des enfants et, de ce fait, peut mieux comprendre les réactions des familles, des services sociaux ou des enseignants. Dans de telles conditions, il n'est plus possible de créer pour les enfants un milieu artificiel ou de simuler une ambiance de « colonie de vacances ». La variété des âges dans le home, de 3-4 ans à 16-17 ans, représente un stimulant pour les éducateurs qui doivent nouer des relations différentes selon les âges.

Quant aux services sociaux, dont le home reçoit fréquemment la visite, ils se montrent très satisfaits de la souplesse de la formule. Le partage des responsabilités entre eux et les éducateurs se fait en fonction de chaque cas. Les contacts sont presque quotidiens, ce qui permet une compréhension des possibilités et des moyens de chacun et surtout une meilleure coordination. Lorsque, pour des cas graves, une réunion de synthèse entre tous les travailleurs sociaux concernés est nécessaire, elle en est d'autant facilitée.

Les services sociaux des circonscriptions voisines commencent à réclamer le même type d'équipements pour leurs secteurs...

Les familles se montrent également très coopérantes et jusqu'à présent, aucune difficulté n'a été observée. Les parents des enfants du home sont accueillis à n'importe quelle heure, et on ne constate aucun abus. Pour le placement familial, les conditions et la fréquence des visites sont étudiées pour chaque cas, l'arbitrage des responsables étant rarement nécessaire.

Les locataires de l'immeuble où se trouve le home pouvaient avoir quelques craintes au départ de l'expérience. Une opération « portes ouvertes » a suffi à les dissiper. Les occupants du home sont considérés comme n'importe quels voisins. On constate une entraide et il n'est pas rare de voir un voisin offrir ses services aux responsables, ou réciproquement.

Mais les observations les plus intéressantes se situent certainement au niveau des enfants. Les visiteurs sont surpris par leur aisance. Le home leur appartient et ils en respectent les règles parce que les adultes les considèrent en sujets et respectent leurs habitudes. Nous signalerons seulement l'exclamation d'une adolescente: « Ici, on est considéré ! ».

A leur arrivée, les enfants sont très imprégnés des modèles classiques qu'ils vivent en famille ou à l'école. Progressivement, et par contagion, on constate des progrès sur divers plans. Les plus petits apprennent rapidement à se débrouiller. Lorsqu'ils savent se servir et manger seuls, ils n'acceptent plus qu'un adulte les aide. Sur le plan scolaire, plusieurs enseignants ont fait part d'observations intéressantes: depuis leur « placement » beaucoup d'enfants ont fait preuve d'un dynamisme nouveau et de meilleures relations avec les autres. Des progrès, surtout en lecture, ont été constatés.

Expériences

Au retour en famille, on a pu observer une prise en charge par les enfants eux-mêmes de certaines tâches qu'ils n'effectuaient pas auparavant : faire le ménage de leur chambre, aider à la vaisselle, balayer... Un père a même repeint sa cuisine sur la demande de ses enfants. Lorsque les enfants doivent revenir au home, pour un second séjour, il n'y a aucune réticence. Certains demandent même à y revenir comme « externes ».

Tous ces résultats, largement positifs, sont certainement dus aux principes et à l'organisation de l'expérience. Ils tiennent aussi essentiellement à la qualité des responsables et des éducateurs. Si d'autres efforts de recherche devaient encore être entrepris, nous pensons qu'ils devraient l'être sur l'amélioration des méthodes éducatives de façon que de tels équipements soient davantage efficaces, dans une perspective d'action préventive et promotionnelle.

Les consommateurs à l'école

Des consommateurs s'organisent pour contrôler prix, qualité et étiquetage des produits ; des revues spécialisées dénoncent des pratiques commerciales abusives ; la télévision consacre un magazine régulier à la défense du consommateur... Ces quelques exemples montrent que le phénomène « consommateur », parti des États-Unis, prend en France une importance de plus en plus grande. Beaucoup d'associations de consommateurs se développent et ont déjà réussi à faire adopter une réglementation plus stricte par les pouvoirs publics.

*Simone Marty, présidente de l'association pour la promotion des droits des consommateurs créée en 1974, nous décrit la première école française des consommateurs *, dont le vaste programme favorise une réflexion sur des thèmes qui vont bien au-delà du phénomène « consommation ». Mais le financement est un souci permanent...*

Le consumérisme n'est pas seulement une idée à la mode, c'est une force qui s'organise, qui prend conscience de son pouvoir grandissant.

Le consumérisme a certes une expression parfois confuse, mais incontestablement vivante, les droits et les pouvoirs des consommateurs projettent face à l'industriel, au distributeur, au publicitaire, aux pouvoirs publics, un partenaire avec lequel il faut de plus en plus compter.

« Quelle que soit notre prospérité, nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'un gaspillage de la consommation, pas plus que nous ne pouvons supporter l'inefficacité de nos entreprises ou du gouvernement... Il nous faut assurer à ces consommateurs le plein exercice de leurs droits, c'est-à-dire le droit à la sécurité, le droit d'être entendu, le droit d'être informé, le droit de choisir. »

* Union des Coop de Lorraine, Service des consommateurs, 3X Nancy Cedex 54 017.

Ces paroles ont été prononcées par le Président Kennedy dans son message de 1962; elles constituent un véritable acte de baptême: celui de la naissance du *pouvoir consommateur*.

En France et plus particulièrement en Lorraine, la première association de consommateurs, l'Union lorraine des usagers et consommateurs, a été créée en 1961 à l'initiative des Coopérateurs de Lorraine et de l'Union départementale des associations familiales.

Cette association a œuvré dans de multiples secteurs, créant un service juridique, organisant de multiples réunions d'information, participant aux côtés de l'Union des Coop de Lorraine, à des campagnes de pétitions pour dénoncer le tabagisme, l'invasion de la publicité. Elle collabore depuis plusieurs années aux actions ponctuelles telles que les Salons des consommateurs ou encore participe aux foires, expositions organisées par d'autres associations ADIC, CIL, UCL (1).

PRISE DE CONSCIENCE

Des actions ponctuelles, il n'en manque pas en Lorraine ! Car les associations veulent sensibiliser l'opinion publique. Cette action d'information est d'autant plus importante que le législateur élabore de nombreux textes réglementaires pour la plupart inconnus du grand public. Il s'ensuit, comme chacun le sait, qu'une législation même parfaite tombe vite en désuétude si elle n'est pas appliquée. Pour remédier à cet état de choses, sensibiliser n'est pas suffisant, les Lorrains ont fait leur le proverbe chinois: «donne un poisson à un homme, tu le nourriras un jour; apprend-lui à pêcher, tu le nourriras toute sa vie».

Car il faut non seulement des consommateurs avertis mais bien plus des consommateurs formés. Le droit à la formation est un levier, malheureusement peu ou pas d'instances se sont jusqu'à ce jour soucies de cette question.

La formation du consommateur que ce soit à l'école, à l'université, les exemples restent rares. Quant aux cours consommateurs pour adultes, à ce jour un seul exemple en France: la première école des consommateurs.

Face aux cadres de la distribution ou de la production, il faut des consommateurs avertis, former de réels cadres de la consommation, créer un droit de la consommation, c'est pourquoi les associations précitées ont avec l'Association de défense des intérêts de la consommation: ADIC — Consommateur information — La Maison des jeunes et de la culture P. Desforges — l'Associa-

(1) Union des consommateurs de Lorraine.

tion familiale de Vandœuvre — l'Association familiale de Neuves Maisons — le Club consommateur de Moselle — estimé qu'il était temps, à l'exemple de la Belgique où un cours « consommateur » fonctionne et reçoit chaque année plus de 250 personnes, de créer une association ayant pour but:

- la formation des cadres consommateurs de la région Lorraine,
- de promouvoir l'étude et l'élaboration du droit de la consommation,
- de favoriser la connaissance des problèmes nutritionnels de l'équilibre alimentaire et en général de toutes les questions touchant à la vie des consommateurs.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU DROIT DES CONSOMMATEURS

Cette association créée en septembre 1974 a donné le jour à « l'école des consommateurs ». Le but de l'école n'est pas de donner une réponse complète à toutes les questions, mais bien de sensibiliser, d'analyser le problème par la discussion mais encore par la recherche de documents complémentaires. Comme chacun le sait, la fonction consommateur recouvre un éventail très large de sujets. C'est pourquoi le programme a été divisé en 7 unités distinctes.

PROGRAMME

Unité n° 1 — Alimentation et santé

- 1) Etude de cas
— composition de menus équilibrés pour une famille type
- 2) Conclusion de cette étude
— les erreurs alimentaires à éviter
- 3) Modifications souhaitables dans l'équilibre des repas en fonction de conditions particulières
— grossesse
— enfant
— adolescents
— 3^e âge
- 4) Erreurs à éviter lors de la préparation culinaire
— conservation des vitamines
— cuisson des corps gras
— conservation des aliments (congelés etc.)

Expériences

5) Qualités des aliments

- valeur nutritive
- valeur hygiénique
- valeur gustative
- produits dits biologiques

6) Boissons non alcoolisées

7) Produits laitiers

- lait
- lait concentré
- fromages

Unité n° 2 — Quelques pas en économie

- formation des prix
- les taxes, marges de distribution
- calcul des marges de distribution
- l'inflation: mécanisme, conséquences, questions d'actualité
- la publicité: incidence sur la production et sur la consommation
- circuits de distribution: efficacité, services

Unité n° 3 — La protection législative du consommateur

- la répression des fraudes
- l'étiquetage informatif
- la qualité alimentaire
- la publicité des prix

Unité n° 4 — Le consommateur et l'habitat

1) Le droit des locataires

- droits et obligations des locataires

2) Le droit de la construction

- la protection des droits de l'accédant à la propriété: « l'acquisition d'un immeuble ou d'un appartement »
- l'acquisition d'un immeuble bâti, l'agent immobilier, le notaire
- la construction d'un immeuble individuel, l'entrepreneur
- l'achat d'un appartement sur plan
- l'achat de parts sociales d'une S.C.I. de construction d'immeuble à usage d'habitation
- la souscription des parts d'une Société coopérative de construction d'immeubles à usage d'habitation
- le contentieux des malfaçons, du prix, des délais de livraison

Unité n° 5 — Le consommateur et l'audio-visuel

- 1) Recherche d'une satisfaction maximale de l'utilisateur en matière de disques, électrophones, platines hi-fi, radios
- 2) Le magnétophone et ses dérivés
- 3) La photo: prise de vue, différents appareils, avantages et inconvénients
- 4) Le cinéma
- 5) Différentes applications de l'audio-visuel, montages divers

Unité n° 6 — Equipement ménager

- 1) Recherche d'une satisfaction maximale de l'utilisateur
— études des besoins, choix
— installation correcte
— utilisation rationnelle
- 2) Application de ce processus de recherche aux différents secteurs
— alimentaire (cuisson, réfrigération, congélation)
— linge (lavage, essorage, séchage)
— hygiène (chauffage, éclairage)
- 3) L'automatisme des appareils, conséquences
- 4) Source d'information en vue d'un achat ou de l'utilisation des appareils

Unité n° 7 — Épargne et crédit

- 1) L'argent
- 2) Comment faire fructifier son argent ?
- 3) Faut-il acheter à crédit ?
- 4) Comment établir et gérer son budget ?

Ces cours d'une durée de deux heures sont répartis dans la semaine à des heures et jours différents soit 14 heures, 18 heures et 20 heures, ceci afin de coller au mieux aux disponibilités des participants.

QUI SONT LES PROFESSEURS ?

Si ce travail de formation a pu être réalisé, c'est grâce au bénévolat des animateurs et professeurs qui sont issus:

- du mouvement coopératif, entre autres coopératives de crédit et de distribution,
- des responsables d'associations de consommateurs,
- des représentants des pouvoirs publics, service de la répression des fraudes, et de la concurrence et des prix,
- des professeurs de l'université et du secteur socio-éducatif.

Au total une belle équipe conquise au consumérisme.

LA FRÉQUENTATION

Actuellement, l'école a formé près de 350 adultes, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes; certaines unités sont plus féminisées, c'est la cas de l'Unité n° 1: Alimentation et santé. D'autres sont suivies par le couple, certaines regroupent des spécialistes de telle ou telle question, par exemple le droit de la construction a été suivi non seulement par des consommateurs mais encore par du personnel du ministère de l'Équipement, des promoteurs, des publicitaires, c'est dire que l'impact de l'école va grandissant, surtout auprès des classes moyennes; il n'en va pas de même malheureusement en ce qui concerne le milieu ouvrier qui, faute d'une formation suffisante, ne ressent pas le besoin de parfaire son savoir et reste de ce fait, fort vulnérable, proie facile pour le vendeur de rêve. D'autant que tout « le système » est conçu pour isoler le consommateur « éternel pigeon » à qui l'on tâche de refiler les mauvaises cartes. On comprend dès lors l'effort que doit fournir tout citoyen, le jour où il décide d'aller vers la conquête « du droit » qui jusque-là lui a été refusé. De consommateur asservi il devient un partenaire conscient, averti et critique ayant le sens du dialogue avec les responsables des autres secteurs de l'économie.

FINANCEMENT

Cette entreprise repose sur le dévouement d'une équipe, cela nécessite pour la mener à bien des moyens importants tant en personnel qualifié qu'en matériel. C'est un écueil auquel nous nous heurtons actuellement.

Néanmoins, ce travail de deux ans confirme qu'à partir de thèmes aussi généraux que la consommation, il est possible de favoriser la compréhension et la maîtrise des différents aspects de la réalité familiale, sociale, économique et ainsi de développer un comportement réfléchi, actif dont les retombées dépassent largement la formation du consommateur.

Oui, le consumérisme est bien une force qui s'organise et les preuves se multiplient chaque jour en France.

INNOVATION SOCIALE ET INSTITUTIONS

Les institutions peuvent-elles être innovatrices ? René Lenoir, Secrétaire d'État à l'Action Sociale, remarque que si toutes les institutions ont une tendance au conservatisme, elles peuvent devenir sources d'innovation. Mais il nuance sa réponse, en distinguant les domaines dans lesquels l'innovation est susceptible de se développer. C'est reconnaître implicitement que les institutions peuvent appuyer sur des freins ou dresser des obstacles, mais c'est aussi dire que leur pesanteur doit être relativisée. La loi du 30 janvier 1975 et la circulaire qui l'accompagne n'en fournissent-elles pas une preuve ? Pierre Rosanvallon préfère parler d'expérimentation plutôt que d'innovation, et ne voit là qu'une bonne intention dont les résultats risquent d'être discutables. Pour lui, une authentique stratégie de l'expérimentation sociale, dont la mise en œuvre suppose la disparition de blocages institutionnels et théoriques, s'inscrit dans une perspective autogestionnaire. Pour Henri Théry, une politique qui veut soutenir l'innovation sociale ne peut se limiter à en favoriser l'éclosion, mais doit également se soucier du devenir et des conséquences de telle ou telle innovation, car les risques d'asphyxie ou de rejet qui pèsent sur l'innovation sociale ne sont pas négligeables.

Les institutions peuvent-elles être innovatrices ?

RENÉ LENOIR *

L'INNOVATION SOCIALE DANS UNE SOCIÉTÉ EN MOUVEMENT

On ne peut évoquer les rapports entre l'innovation et les institutions sociales dans l'absolu. Il ne peut y avoir innovation que dans les sociétés qui ont su préserver une zone d'autonomie aux personnes, aux familles, aux associations, aux collectivités locales. Dans certaines sociétés qualifiées à tort de primitives, le rite et la tradition figent les rapports sociaux et imposent un code de conduite très strict aux individus — ce rite et ce code étant souvent une condition de survie du groupe — dans d'autres, la centralisation du pouvoir et la bureaucratization sont poussées à un point tel qu'aucune créativité n'est possible, les modes d'action des institutions y sont quasi immuables; l'appareil d'État peut, certes, secréter des innovations; elles sont rares et n'ont jamais eu valeur d'exemple pour d'autres pays.

Si l'on considère, au contraire, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, on découvre une création continue dans les secteurs de l'éducation, de la culture, de la santé, de l'action sociale, de l'habitat, et l'on voit que certaines formules, en raison de leurs succès, s'étendent hors de leur pays d'origine.

Dans ces sociétés, l'innovation est utile et nécessaire pour plusieurs raisons: nous n'avons plus l'illusion de croire qu'une société puisse être parfaite, sans hasard et sans risque, nous savons que l'évolution technique et sociale, depuis deux siècles, a été ambivalente, et que des améliorations dans un domaine sont souvent accompagnées de régression dans un autre. Nous savons qu'aucune technique majeure n'échappe à la possibilité d'être utilisée à d'autres fins que celle pour laquelle elle a été créée, qu'un gain de puissance dans un domaine s'accompagne presque toujours d'un surcroît d'impuissance dans un autre, ou encore, qu'un degré de satisfaction accru dans le domaine de « l'avoir »

* Secrétaire d'État à l'Action sociale.

se traduit quelquefois par une plus grande insatisfaction dans le domaine de « l'être ». Dès lors, l'innovation sociale est une réponse appropriée à une perturbation ou à un danger nouveaux. Pour être concret, nous n'avons plus besoin de « soupe populaire » mais nous avons besoin de « SOS. Amitié »; traduisez: dans une ville moderne, les gens mangent à leur faim mais ils sont souvent seuls.

Sur ce plan de satisfaction affective ou existentielle ce serait une erreur de croire que l'innovation, même dans le domaine de l'action sociale, ne bénéficie qu'à des personnes perturbées ou en difficultés évidentes. Les « manques » existent, non pas au niveau de toute la population — ne noircissons pas inutilement le tableau — mais d'un grand nombre de personnes; par exemple, la solitude est une souffrance pour beaucoup de personnes âgées. Toute innovation qui permet de préparer les gens à une retraite active, et d'associer les personnes âgées à la vie sociale peut donc être bénéfique pour des millions de personnes. Certaines innovations, on le voit, ne sont pas de surface et peuvent contribuer à changer le visage même de la société.

Dans un autre ordre d'idées, à charges égales, il est bon de trouver une formule qui donne les meilleurs résultats humains; dans le domaine éducatif ce peut être une nouvelle méthode pédagogique, dans le domaine social ce peut être un mode de garde des enfants, ou encore, un type de prise en charge d'enfants en difficulté. Il faut donc expérimenter les formules, confronter les expériences. Les innovateurs se trompent parfois, et seule la pluralité des expériences permet des comparaisons et, finalement, le progrès.

LES INSTITUTIONS FACE A L'INNOVATION

Cette importance de l'innovation n'est pas évidente à tous, et les rapports entre les innovateurs et les institutions sont souvent ambigus. Les difficultés tiennent au caractère très socialisé de notre société. On s'en rend bien compte dans tous les domaines où les activités sociales sont prises en charge par des deniers publics ou para-publics. On peut, de ce point de vue, distinguer trois niveaux d'activités où s'exercent l'imagination et la créativité des citoyens.

Au premier niveau la puissance publique n'intervient ni dans la conception ni dans l'exécution. Il subsiste, fort heureusement, une large zone d'autonomie des individus et des groupes. Par exemple, ce sont des bénévoles du Touring Club de France qui ont balisé et balisent les sentiers de grandes randonnées utilisés, chaque année, par des centaines de milliers de personnes. Dans ce cas, que peut-on attendre des autorités publiques ? Pour le moins qu'elles se montrent bienveillantes, qu'elles lèvent éventuellement quelques obstacles juridiques devant les promoteurs. Restons dans l'exemple choisi: si demain

un grand mouvement se crée pour développer l'activité physique pour tous, il conviendra de faire pour les pistes cyclables ce qu'on a fait pour les sentiers pédestres. On ne demandera pas de nouveaux équipements collectifs, mais peut-être quelques aménagements mineurs aux Ponts et Chaussées ou à l'Office des forêts. Il conviendra aussi d'organiser un contrôle médical orienté vers la pratique de l'activité physique à tous les âges de la vie, ce qui suppose vraisemblablement un enseignement spécial aux médecins. Dans certains cas, collectivités locales et associations pourront s'associer pour créer des gîtes d'étapes.

Cet exemple a été choisi pour montrer qu'une innovation peut se développer en toute liberté, mais que, dès lors qu'elle veut toucher un grand nombre de personnes, elle entre en contact avec des institutions dont elle doit obtenir, soit la neutralité, soit les encouragements.

A un second niveau, les innovateurs ont besoin, pour expérimenter ou pour étendre leurs expériences, de subventions de l'État ou des collectivités publiques. Dans ce cas, la meilleure technique à utiliser est celle du contrat ou de la convention. La philosophie du système peut se résumer dans la formule: l'État n'a pas le monopole du bien commun, mais il en est le garant. Il n'a pas le monopole du bien commun et doit favoriser tous les promoteurs publics ou privés qui peuvent améliorer une méthode thérapeutique, un style de relation, un mode de gestion, etc. Mais il est le garant du bien commun. Quand, de surcroît, les deniers publics sont en jeu, il est en droit de demander une information claire sur les objectifs comme sur les résultats, et d'exiger, éventuellement, un minimum de coordination entre gens qui agissent dans un même domaine. Des indications de ce type sont données dans une circulaire du Premier ministre datée du 25 janvier 1975 et dans celle du secrétariat d'État à l'Action sociale datée du 27 février 1975.

Au troisième niveau, des activités — équipements ou services — sont entièrement payées par des crédits publics (État ou collectivités locales) ou des crédits para-publics (Sécurité sociale). Il peut s'agir, soit de services publics en régie, soit de services privés conventionnés pour assumer une mission de service public.

Dans ce cas l'innovation est difficile. Le souci du bon emploi des deniers publics et para-publics a conduit à édicter des normes qui garantissent la qualité du service rendu aux usagers. Mais du coup, il devient difficile d'échapper à ces normes. Prenons l'exemple de l'enseignement. Lorsque Freinet, il y a déjà plusieurs dizaines d'années, préconisait des méthodes d'enseignement mieux adaptées à chaque cas particulier et faisant participer les élèves selon leurs possibilités, il heurtait de plein fouet un enseignement sacralisé à la fois par son caractère massif et égalitaire et par tout un corps de doctrines constitué par les circulaires ministérielles. Pour que l'expérience se développe, il fallait pouvoir déroger aux normes admises; c'est sans doute ce qui explique que

malgré leur immense intérêt, les méthodes de type Freinet se soient diffusées très lentement et concernent encore un nombre fort limité d'enfants.

Pour éviter ou limiter ce genre d'inconvénients dans le domaine social et médico-social, l'article 4, 2^e alinéa de la loi du 30 juin 1975 a prévu la possibilité d'expérimentation hors-normes. Que faut-il entendre par là ? Lorsque des innovateurs auront de bonnes raisons de préconiser de nouvelles méthodes d'intervention ils pourront déposer leur projet devant la commission régionale de coordination en expliquant pourquoi il leur faut déroger aux normes. Dans ce cas, une convention sera passée entre la puissance publique et les promoteurs. Une aide en équipement et en fonctionnement sera accordée (par exemple prise en charge par le prix de journée). Mais un contrôle des résultats sera mis sur pied d'un commun accord. Au bout du laps de temps convenu, si l'expérience est concluante, il sera proposé aux pouvoirs publics d'assouplir les normes, et si elle ne l'est pas, il y sera mis fin.

Cette procédure, on le voit, n'est pas sans poser quelques problèmes. On redoutera les effets de contagion de cette mise entre parenthèses, même provisoire, du droit. Il ne faut pas surestimer ce risque dans un domaine très varié et très morcelé. Il faudrait plutôt redouter un manque d'information sur les expériences réussies. En cas d'avis partagés ou nuancés des commissions, qui arbitrera ? Ce ne peut être que le ministre compétent. Le droit d'innover ne peut être total. Mais qui, dans nos sociétés complexes, dispose d'une liberté totale par rapport à son environnement ?

Il faut bien voir que la procédure même de contrôle des résultats fera mûrir les mentalités chez tous les participants. La réglementation se modifie sans cesse sous la poussée de la vie. On a cherché à accélérer, à « civiliser » le mouvement. Un extrait de la circulaire sur l'application de ces dispositions est donné en annexe.

L'INSTITUTION PEUT-ELLE ÊTRE INNOVATRICE ?

Il faut bien se garder de simplifier la question en présentant d'un côté des associations dynamiques et inventives, et de l'autre, une administration pesante et figée. Les associations, surtout quand elles ont un âge respectable, font aussi partie des institutions; or toutes les institutions ont une tendance au conservatisme. Elles savent le temps qu'il faut pour élaborer des règles et les faire admettre. Elles n'aiment pas qu'elles soient remises en cause sans de fortes raisons.

Mais les institutions publiques ou privées peuvent, elles aussi, devenir sources d'innovation. Les services publics de base, les bureaux d'aide sociale, les associations, tous ceux, en somme, qui font les choses sur le terrain, dispo-

sent de personnels qualifiés, sont au contact de la population, finissent, un jour ou l'autre, par découvrir les innovations souhaitables. Ils usent de leurs organes fédératifs, de leurs bureaux d'études, ou des mass media pour alerter les grands « décideurs » (ministères, caisses de Sécurité sociale, banques, etc.) et l'opinion. De nombreuses modifications législatives ou réglementaires n'ont d'autre origine que cette remontée de l'information de la base vers le sommet.

De leur côté, les pouvoirs publics disposent d'une information globale, d'une vue d'ensemble des problèmes, ce qui les amène à créer parfois eux-mêmes des outils du changement social; tel a été le cas du Fonds national d'aménagement du territoire (FNAT), devenu Fonds national d'aménagement foncier et urbain (FNAFU), du Fonds d'intervention culturelle (FIC), du Fonds de la formation professionnelle.

En 1976, pour la première fois, ont figuré, au budget du secrétariat d'État à l'Action sociale, des crédits destinés au financement d'expériences novatrices, et une vingtaine d'entre elles auront reçu une aide non négligeable.

Qu'elles soient publiques ou privées, centralisées ou localisées, les institutions, pour ne pas freiner l'extension et, pour être à même, au contraire, de l'encourager, ont besoin d'une large information. Une bonne connaissance d'une réalité complexe a un pouvoir créateur parce qu'elle rend l'action mieux assurée; c'est pourquoi il faut se réjouir que se crée, sous l'égide de la Fondation de France, un centre d'information sur l'innovation sociale qui rendra les plus grands services à tous.

*
* *

Il est essentiel que dans une société très socialisée le droit à la différence soit admis à la fois pour les comportements individuels et pour les modes d'éducation, d'échanges, de relations, de traitements des individus et des familles. Il faut un effort constant pour lutter contre une uniformisation menaçante. Le fait que le problème soit clairement posé et que des commencements de solution soient déjà trouvés est un bon signe.

*Extrait de la circulaire n° 53,
Direction de l'Action sociale,
datée du 13 septembre 1976*

L'INNOVATION SOCIALE

Depuis toujours les techniques d'hébergement, de soins, d'éducation, ou de rééducation ont progressé grâce à l'action de pionniers qui ont su innover. L'application de la loi du 30 juin 1975 ne doit à aucun prix se traduire par une limitation de l'innovation sociale. C'est pourquoi son article 4, dans son deuxième alinéa, a prévu expressément une expérimentation hors normes.

Je vous demande d'appliquer cet article de la façon la plus large et la plus libérale possible. La loi vous donne la possibilité de bloquer, après avoir consulté une commission composée de gens avertis, des projets qui ne correspondraient pas à un besoin réel; mais les façons de satisfaire ce besoin peuvent être multiples et il est d'un intérêt profond pour la collectivité de favoriser des expériences qui peuvent, soit aboutir à de meilleurs résultats sur le plan thérapeutique et humain, soit mettre à l'épreuve des méthodes plus souples, mieux adaptées à certains cas et souvent moins coûteuses que les techniques lourdes dont les normes ont été fixées par des textes réglementaires.

La meilleure façon d'expérimenter des méthodes nouvelles me paraît être de proposer aux promoteurs publics ou privés une convention prévoyant à la fois l'objectif visé, les moyens mis en œuvre et un contrôle des résultats. Ce contrôle devrait s'opérer après un laps de temps suffisant pour que l'expérience soit probante. Si elle l'est, les administrations centrales concernées doivent être informées afin que les textes réglementaires soient modifiés ou assouplis. Dans le cas contraire il doit être mis fin à l'expérience.

Une application trop rigide de la réglementation aboutirait, soit à compromettre toute recherche de solutions nouvelles, soit, cette recherche devenant clandestine, à tourner une loi qui n'a d'autre ambition que de fournir les établissements ou services les plus adaptés à des enfants, à des adultes ou à des personnes âgées en difficulté.

Pour une stratégie de l'expérimentation sociale

*Interview de PIERRE ROSANVALLON **

Guy Poquet: L'innovation sociale est aujourd'hui de plus en plus évoquée, tout en recouvrant des sens radicalement différents selon ceux qui l'évoquent. Il semble que pour vous, le terme « innovation sociale », calquée sur celui d'innovation technologique, est caractéristique d'une certaine approche du concept, l'approche technocratique, et permet ainsi de prendre la mesure exacte de la volonté de changement des institutions en place. Vous préférez donc parler d'expérimentation. Pourquoi ?

Pierre Rosanvallon: L'analogie technique à laquelle fait référence la dénomination « innovation sociale » implique une caractéristique essentielle de ce terme: l'innovation sociale a pour fonction essentielle de produire des projets pilotes qui servent à tester des modèles. Le concept d'expérimentation sociale est d'un autre ordre. Il renvoie à un type d'expérience qui n'a pas forcément pour but d'être érigé en modèle et en norme unique.

Il y a souvent dans le langage de l'innovation sociale, celui de la « technocratie éclairée », la volonté de produire des modèles normatifs. On veut évidemment faire du neuf, mais de façon très normative. Il me semble au contraire que le concept d'expérimentation sociale renvoie à la capacité de mener des expériences extrêmement diverses. Que les hôpitaux soient déshumanisés par exemple, tout le monde le dit. Mais pourquoi n'y aurait-il qu'une seule façon d'humaniser la médecine ? N'y a-t-il qu'une seule façon de rompre la solitude des personnes âgées ? Je ne le pense pas. Il est donc intéressant qu'il y ait des expériences, mais sans préoccupation de la norme. A mon avis c'est la première caractéristique de la différence entre ce qu'on appelle les innovations sociales et ce que j'appelle l'expérimentation sociale.

* Pierre Rosanvallon est militant syndical, rédacteur en chef de la revue *CFDT Aujourd'hui*, auteur de *L'âge de l'autogestion*, Le Seuil, 1976.

Deuxième caractéristique: l'innovation sociale est généralement conçue comme un substitut à une politique de réforme d'ensemble. On se dit puisqu'après tout on ne peut rien contre le gigantisme des hôpitaux, le déficit de la Sécurité sociale qui s'accroît, que l'administration devient de plus en plus difficile à régenter, eh bien, tentons un certain nombre de micro-changements. Je ne suis pas d'accord avec cette conception, car le changement social n'a de sens que s'il s'inscrit dans une politique d'ensemble. Je prêche pour une stratégie d'expérimentation parce que ce changement social d'ensemble n'est significatif que s'il s'accompagne d'une créativité ponctuelle diverse, multiforme.

La troisième caractéristique concerne les agents de l'innovation sociale. Je ne suis pas le seul à relever une coïncidence troublante. Dans bien des cas, l'agent d'innovation sociale est conçu comme le recours relativement essentiel au monde du bénévolat. C'est-à-dire que c'est un choix social qui consiste à reconstruire, en dehors des agents normaux du changement social ou de la régulation sociale, les agents d'initiative. Dans la mesure où on essaie de reconsidérer de façon différente le problème de l'emploi, il est très grave d'isoler l'activité productive qui est rémunérée de l'activité improductive qui serait l'activité sociale. Nous vivons dans un monde qu'on dit dominé par la coupure entre l'économique et le social. Il me semble que le développement de ce bénévolat, tel qu'il est conçu par exemple par René Lenoir, secrétaire d'État à l'Action sociale, reste profondément empreint de cette coupure et peut-être même la renforce, ce que je déplore vivement et ce contre quoi à mon avis il faut s'insurger. L'agent de l'expérimentation sociale, tel que je le conçois, est un agent actif. Ce peut être aussi bien l'agent syndical, que l'agent administratif ou politique... On ne peut pas faire comme si les agents de changement étaient toujours ceux qui sont extérieurs aux structures de régulation de la société, car c'est finalement les condamner à être broyés par les agents de la régulation.

Ceci pose le problème décisif des rapports entre innovation ou expérimentation et l'État. Quel est le rôle de l'État ? Il me semble en l'occurrence que le besoin d'expérimentation provient en partie de la faillite de la gestion administrative. C'est dire que la gestion administrative ne peut pas saisir, sauf à compliquer les choses de façon extraordinaire, ce changement; le changement ne peut pas être programmé de façon globale, universelle, normative. Je crois que cette revendication d'expérimentation qui est très multiforme et qui est née de bien des horizons, du journal *Libération* aux technocrates du commissariat au Plan, manifeste quelque chose de tout à fait réel. Le problème est de savoir comment prendre en compte cette revendication fondamentale.

À mon avis, il y a deux voies essentielles: d'une part, la désétatisation d'une partie de la régulation sociale dans notre pays. C'est le point le plus important;

certains parleront de décentralisation, mais le mot n'est peut-être pas assez fort: il y a véritablement tout un mouvement pour la restitution à la société civile et politique de ce que l'État lui a confisqué. C'est un programme considérable et urgent. D'autre part, il faut peut-être introduire peu à peu des normes de fonctionnement administratif qui puissent concurrencer les normes ordinaires. Il faudrait peut-être s'interroger dans ce sens là sur le développement des structures d'intervention que représentent les agences nationales, qui ont la particularité d'être des agences administratives sans être juridiquement des administrations. Ces organes sont plus rapides, moins lourds, plus efficaces. Mais nous ne sommes qu'au début d'une réflexion et d'une remise en cause à ce niveau-là.

G. P.: Une commission préparatoire au VII^e Plan a proposé la création d'une telle agence et le document final n'a pas retenu cette proposition. Vous voyez là un comportement type de ce que vous appelez la « technocratie éclairée ». Ne pensez-vous pas que le fonctionnement d'une telle agence comporterait certains risques, à la fois pour les expérimentations susceptibles d'être mises en œuvre et les innovateurs en puissance ? On a même quelquefois évoqué le spectre d'une « police de l'innovation »...

P. R.: La défiance vis-à-vis de cette proposition d'une agence nationale pour l'innovation sociale provient, me semble-t-il, d'abord d'un réflexe de peur, la peur de la concurrence pour un monopole administratif existant. Ce premier réflexe de retrait est celui de tout rentier menacé dans l'exploitation de sa rente de situation. C'est profondément malthusien et très significatif des normes de fonctionnement de l'administration et de ce que représente le phénomène administratif dans la société française. Mais je n'ai pas dit que la création d'une telle agence aurait été une bonne solution. Finalement cela aurait été du même ordre que la nomination d'un député lorrain à un poste de ministre des Réformes. L'agence nationale pour l'innovation sociale est le pendant en termes d'agence de cette sorte de ministère des Réformes, dont le titulaire n'a pas été remplacé après son éviction car on apercevait très mal ce que peut être une politique de changement social en dehors de ce qui est normalement le lien de la régulation, du contrôle de l'innovation. Donc, si on peut déplorer que l'idée d'une agence n'ait pas été retenue, ce n'est pas parce que l'idée était bonne, mais parce que les motifs ayant provoqué le rejet sont des motifs profondément malthusiens qui marquent la volonté de la plupart des administrations de conserver leur monopole. Une telle agence n'aurait-elle pas été une atteinte aux libertés, avec le risque d'avoir une police et un contrôle sourcilieux des innovations ? Je pense qu'il faut s'inscrire dans le cadre du développement des libertés publiques, c'est-à-dire lutter contre

les monopoles. Le principe de base de tout libéralisme, c'est la lutte contre les monopoles, les rentiers et les spéculateurs. Il faut donc lutter contre rentiers et spéculateurs du changement social.

G. P.: Que pensez-vous de la circulaire du 13 septembre émanant du Secrétariat d'État à l'Action Sociale et qui, dans le but de favoriser l'expérimentation sociale, invite l'administration à s'ouvrir à des expériences dites « hors normes » ?

P. R. : L'intention est louable. Mais il faut attendre des actes pour en juger. Je veux cependant préciser que le changement social ne se programme pas du sommet. C'est le résultat de l'expérience des collectifs, ces collectifs étant de dimensions plus ou moins grandes (lieu d'une entreprise, centre de santé, école...). Quelle est la réalité par exemple dans le domaine éducatif ? La capacité d'expérimentation des enseignants est pratiquement nulle, corsetés qu'ils sont par l'ensemble des règlements administratifs ou pédagogiques. Il y aurait d'ailleurs à réfléchir très longuement sur cet exemple, car la localisation du responsable de cet empêchement d'expérimentation n'est pas toujours facile à découvrir. C'est sur des points très simples que se manifeste la capacité à l'innovation. Et il ne s'agit pas de savoir si un ministre ou une direction de ministère va, se sentant obligé de tenir une vitrine dans les hebdomadaire ou à la télévision, créer une espèce d'îlot à tel ou tel endroit. L'innovation doit appartenir à ceux qui en ont la capacité et à ceux qui la désirent. L'innovation n'est pas quelque chose qui doit être imposée.

G. P.: Soit, l'innovation ne peut pas être octroyée du sommet. Mais est-ce que l'affirmation selon laquelle l'initiative d'une authentique expérimentation sociale ne peut venir que de la base ne doit pas être nuancée ? Les notions de « base » et de « sommet » ne doivent-elles pas être relativisées ?

P. R.: Ces notions de « sommet » et de « base » sont évidemment très discutables, si on imagine le sommet comme un agent unique, dont les actions sont parfaitement rationnelles, et si l'on définit la base comme une sorte de magma confus et peu structuré, à l'intérieur duquel rien de cohérent ne se formule. Car l'opposition base-sommet devient alors une opposition entre le rationnel et l'irrationnel, entre le nécessaire et le possible. Enfermer l'action dans ces seules catégories ne rend pas compte effectivement des mécanismes concrets du changement social tel qu'il s'opère.

Mais ce que vous appelez la base existe sous forme de structures: entreprises, organisations politiques et syndicales, associations... bref, c'est tout ce qui constitue l'ensemble des activités économiques, sociales, culturelles et qu'on appelle la société civile. Il s'agit de redonner à l'ensemble de cette

société civile la capacité de se produire elle-même davantage, alors qu'aujourd'hui elle se heurte constamment à l'État. Il faut en effet s'adresser à l'État en permanence pour les choses les plus insignifiantes. C'est pourquoi une perspective de désétatisation, que je n'assimile pas à une perspective utopique de dépérissement de l'État, est nécessaire. Elle implique que puissent se formuler des mouvements de changement social et même des mouvements de revendication, mais qui ne mettent pas simplement des collectivités de la société civile toujours dans un même face à face avec l'État.

Il en va de même pour l'ensemble de la vie sociale. Le partenaire n° 1, l'agent n° 1 auquel on s'adresse pour revendiquer, c'est l'État. Tocqueville écrivait dans *L'Ancien régime et la révolution* que déjà au XVIII^e siècle on n'entrevoit plus pour la société d'autres moyens de changer les choses que de s'adresser à l'État. Il ajoutait, et cela pourrait être très moderne, qu'on commençait à lui imputer les mauvaises saisons, les intempéries, etc. Il y a là un trait profond de ce que j'appelle notre culture politique. L'objet du changement inclut également une modification de cet environnement culturel. En effet cette culture politique française pense le changement social dans un cadre qui est toujours celui de la maîtrise, du contrôle et du renforcement de l'État. Au contraire, une problématique de l'expérimentation sociale implique un nouveau type de culture démocratique, qui marque une rupture par rapport à cette culture politique pré-jacobine, puisque Tocqueville disait qu'elle remontait à la centralisation de l'Ancien régime. Dans cette mesure la production d'un nouveau type de culture démocratique, politique est également nécessaire à la décomplexification de la société civile.

Évidemment, on va dire qu'il s'agit là d'idées de philosophie politique. Mais ces idées s'appliquent à des choses concrètes, car l'accroissement du rôle de l'État passe par des choses aussi simples dans leur énoncé (mais très compliquées dans le détail), que la structure des impôts locaux et de la fiscalité d'ensemble, que l'existence même des préfetures par exemple. Il ne s'agit pas là d'éléments uniquement propres à faire de grands discours.

G.P.: Organisations syndicales et partis politiques semblent manifester une certaine réticence vis-à-vis de l'expérimentation sociale. Outre les freins des institutions administratives que vous venez d'évoquer, n'y a-t-il pas là une deuxième source de blocage ?

P. R.: Vous pensez sans doute aux syndicats et partis de gauche...

G. P.: Oui.

P. R.: Il y a peut-être une certaine méfiance de l'ensemble des partis de gauche à une problématique de l'expérimentation pour une raison très simple:

l'ensemble des organisations françaises quelles qu'elles soient participent de cette culture politique de type étatique. C'est une raison historique, dont on pourrait détailler les modalités théoriques actuelles. Autre raison très pratique: l'agent de l'innovation fut souvent l'État qui voulait tester un certain nombre de modèles lui paraissant moins coûteux ou lui paraissant assurer un contrôle social accru. Il en va encore de même, par exemple, des motivations d'un certain nombre de chefs d'entreprise menant des expériences en matière d'amélioration des conditions de travail. Dans tous ces cas, les organisations de gauche ont vu les innovations, les expérimentations se faire contre elles. Car finalement chez beaucoup d'expérimentateurs du sommet, administration ou chefs d'entreprises, il y a dans leur volonté d'innover, outre un certain nombre de motivations qui tiennent de la nécessité publicitaire, le désir de s'adresser directement à une base déstructurée. Ils conçoivent l'innovation comme un moyen de déstructurer tout le tissu de ce qui compose l'organisation sociale et la vie sociale. Considérons un chef d'entreprise qui prend prétexte de l'amélioration des conditions de travail pour tenter des expériences qui en fait visent indirectement à liquider le poids de l'organisation syndicale sur ce problème: on comprend que cette conception de l'expérimentation dans l'entreprise, actuellement dominante, soit rejetée par les organisations syndicales. C'est pourquoi, le problème de l'agent de l'innovation est décisif. L'innovation ne peut être octroyée du sommet. Dans la mesure où il y a par exemple discussion, négociation de l'innovation, les choses se passent déjà différemment. Si on considère l'amélioration des conditions de travail, la revendication d'innovation d'où vient-elle sinon des travailleurs eux-mêmes ? Il y a là un désir de changement social très concret, très pressant, très bruyant parfois. On voit bien qu'il n'est pas véritablement pris en charge. C'est en ce sens qu'on peut expliquer certaines réticences des organisations de gauche, mais cette réticence peut se transformer en principe combatif.

G. P.: Vous avez identifié trois sources de blocage théorique. Pouvez-vous rappeler brièvement quelles sont ces trois sources et les moyens de les dépasser ?

P. R.: Une grande partie des blocages tient à la nature de ce que j'appelle notre culture politique, c'est-à-dire à la nature des images dominantes du changement social. Quelles sont ces images ? Premièrement, ce changement social s'opère à travers le moyen essentiel et privilégié de l'action de l'État. Donc la conquête de l'État représente l'objectif et le moyen n° 1 du changement social. Deuxièmement, le changement social est aujourd'hui bloqué; il sera possible de le débloquent, puis de l'accélérer du jour au lendemain après le moment de la prise du pouvoir. Troisièmement, le changement social est quelque chose d'uniforme et d'homogène. Il s'opère dans un temps et un espace homogènes, ce qui permet d'agir principalement par le biais des légis-

latives. C'est dire que la législation est l'instrument n° 1 du changement social, parce que tout changement social ne peut être que normatif, uniforme et égalitaire. On sait que l'idéologie « législative » et l'idéologie égalisatrice, au sens négatif d'uniformisatrice, sont très liées. Je pense donc que nous assistons, pour employer une image intellectuelle, à une certaine forme de crise de cette image du changement social. On peut le voir à travers l'émergence de mouvements qui se sentent liés à des pratiques marginales, mais qui ne peuvent resituer leur mouvement, leurs expériences, leurs pratiques dans une intelligence stratégique. Nous sommes à un moment où nos images du changement social sont en train de basculer. A ce paradigme, que j'appellerais étatique, législatif, uniformisateur du changement social, est en train de se substituer d'une façon encore balbutiante un nouveau type de paradigme du changement social; ce changement social est davantage auto-réorganisateur, plus hétérogène, il peut aller très vite dans certains endroits, beaucoup moins vite dans d'autres, il ne se fait pas dans des espaces qui ont tous la même dimension. Le changement social est conçu comme une sorte de flux beaucoup plus mobile, ne découpant pas le temps en avant et après. Cela correspond également à une reconsidération du sens historique qui s'opère dans nos sociétés depuis quelques années. En ce sens cette crise intellectuelle et théorique, autant que pratique et politique, de nos images et de nos réalités du changement social signifie que nous vivons une mutation très importante.

G. P.: Toutes ces constatations vous ont amené à formuler une stratégie que vous avez appelée « une stratégie d'expérimentation sociale ». Quels en sont les principaux points ?

P. R.: Les points les plus importants d'une telle stratégie d'expérimentation sociale sont les suivants: 1. Nécessité dont j'ai déjà parlé d'une forme de désétatisation de la société. 2. Nécessité de revivifier le tissu de la société civile, c'est-à-dire le tissu associatif, le tissu politique, le tissu syndical, le tissu de tout ce qui fait que l'identité collective des citoyens puisse s'agréger dans des lieux opérationnels d'action et non pas simplement dans ces lieux vagues que sont l'État ou l'image de la Nation. Je ne nie pas que ces formes d'identité jouent un rôle, mais nous avons besoin de promouvoir des formes d'identification collective qui permettent de concevoir et de conduire le changement dans des lieux qui soient plus à dimensions humaines, selon l'expression actuelle. Troisième point de cette stratégie, il faut concevoir un droit à l'expérimentation comme un des fondements de notre droit. C'est un peu paradoxal de parler de droit à l'expérimentation, car cela signifie droit du pluralisme. Or le droit, de par sa forme, et même s'il peut être un droit du pluralisme des opinions, est toujours un droit de l'uniformité, de l'égalité. Je pense qu'une stratégie de l'expérimentation implique au contraire un droit de la diversité.

Car le terme « égalité » recouvre des notions extrêmement différentes: il recouvre à la fois les notions d'égalité économique, d'égalité de pouvoirs et d'uniformité. Je pense qu'il faut retenir du terme égalité tout ce qui relève d'une plus grande égalité économique, d'une plus grande égalité de pouvoirs, mais qu'il faut rejeter tout ce qui relève de l'uniformité. Or dans l'idéologie politique dominante française, cette notion d'uniformité reste très importante. Cette société dite libérale est extrêmement normative, c'est une société d'uniformisation dans l'inégalité. Une stratégie de l'expérimentation, qui est à mon avis une stratégie de type socialiste, ne peut se concevoir que comme une plus grande différenciation dans une plus grande égalité économique. Une telle stratégie permet de penser le problème du changement social de façon concrète, active, responsable et non plus simplement de façon idéologique.

G. P.: Une telle société expérimentale est donc pour vous inséparable d'une perspective autogestionnaire ?

P. R.: La stratégie de l'expérimentation définit une démarche autogestionnaire. Elle en est donc plus qu'inséparable. Elle lui est consubstantielle.

L'innovation sociale dans la préparation du VII^e plan

La commission de la Vie sociale s'est réunie du 6 novembre 1975 au 19 mars 1976 pour la préparation du VII^e Plan. Elle devait rechercher les moyens d'améliorer les interventions collectives qui conditionnent le plus directement la vie quotidienne des Français et examiner les mesures à prendre pour la mise en œuvre des lignes d'action du rapport sur l'orientation préliminaire du VII^e Plan intéressant les familles, les immigrés, les personnes âgées ou handicapées.

Dans son rapport, la commission, après avoir exposé des orientations générales, définit et propose des actions concrètes. Dans le cadre des actions à entreprendre sur les comportements, elle constate que le changement est souvent né en dehors de la puissance publique et que l'innovation sociale est devenue aujourd'hui nécessaire, d'une part pour adapter les services collectifs aux transformations sociales et d'autre part, pour permettre à des initiatives locales d'inventer de nouvelles réponses aux besoins de la vie collective.

C'est pourquoi elle recommande de soumettre les réformes à l'épreuve des faits, de réaliser des opérations de développement social et propose un dispositif à cette fin.

1. Toute réforme d'un service public touchant à la vie quotidienne doit d'abord franchir l'épreuve d'un banc d'essai. Cette expérimentation doit être conduite en recherchant l'accord de la population concernée. Il faut cependant éviter que ces bancs d'essai limités ne conduisent à retarder ou même à écarter toute réforme généralisée et radicale. L'expérience doit faire partie de la mission normale de toute administration: ainsi, chaque ministère devrait mettre en place — si elle n'existe pas — une cellule chargée de réfléchir à moyen et long terme sur les missions du ministère, de favoriser l'initiative et la mise en œuvre des expériences, d'en assurer le suivi et l'évaluation.

2. L'opération de développement social doit s'attaquer, si possible, à l'ensemble des causes d'une situation jugée mauvaise. Elle doit faire appel à la participation active de la population concernée et peut comporter, selon le cas, des actions sur

l'emploi, la formation professionnelle, la réalisation des services collectifs, l'aménagement urbain et rural.

3. Considérant que les problèmes pouvant donner naissance à des opérations de développement social ne peuvent être correctement perçus qu'au niveau local, mais qu'il convient également de tenir compte de l'urgence de chaque situation, la commission a imaginé le dispositif suivant: face à une demande d'un groupe, d'une association ou d'une collectivité locale, le préfet de région pourrait être chargé de mener avec la participation des élus et des habitants la mise au point d'un programme d'opération. Un Fonds national d'expérimentation sociale sélectionnerait les projets transmis par les préfets de région et alimenterait des dotations régionales qui pourraient être complétées par la région ou par d'autres organismes locaux. Le Fonds pourrait éventuellement attribuer une dotation particulière aux ministères intéressés pour leur permettre de participer à l'opération au-delà de leurs moyens d'intervention courants. Le Fonds serait également responsable du suivi rigoureux des expériences et de la diffusion des résultats.

* * *

Le document final du VII^e Plan (1976-1980) n'a pas retenu la proposition de créer un Fonds national de l'expérimentation sociale. Cependant, l'action n° 2 du programme n° 16 d'actions prioritaires, que nous reproduisons ci-dessous, prévoit le développement de l'action sociale volontaire:

ACTION N° 2 — DÉVELOPPER L'ACTION SOCIALE VOLONTAIRE

La complexité de la vie moderne laisse les individus isolés, souvent désarmés face aux difficultés quotidiennes. Les autorités publiques ne peuvent répondre à tous les besoins collectifs ou individuels. Le renouveau de la vie municipale ne suffira pas à réanimer la vie locale, s'il ne s'accompagne pas d'un développement sensible de la vie associative, source d'un enrichissement des relations sociales et instrument souvent irremplaçable de gestion des services sociaux.

Objectifs

— Appuyer l'effort des citoyens qui prennent l'initiative de s'unir pour contribuer de manière désintéressée, à répondre à certains besoins sociaux.

— Aider les associations de gestion, qu'elles soient grandes ou petites, nationales ou locales, dès lors qu'elles participent directement à des tâches d'intérêt général et qu'elles sont de ce fait reconnues par les ministères concernés (Santé, Justice, Jeunesse et Sports).

Contenu

Les actions retenues visent à faciliter la participation des bénévoles, à apporter un soutien technique aux associations et à améliorer leurs conditions de financement. Elles exigent moins la création de nouveaux investissements que l'élargissement des possibilités offertes par les équipements existants; par exemple, les centres d'information, dont la création est proposée, pourront fort bien fonctionner dans un bureau d'aide sociale ou une maison de jeunes.

1. — Les hommes

— Mettre en place des centres d'information sociale permettant d'informer les personnes désireuses d'agir au sein d'une association et d'orienter les demandeurs vers les associations susceptibles de leur être utiles. Un centre pourra être créé au cours du Plan pour une population de plus de 100 000 habitants.

— Élargir les bases sociales des associations en rendant plus facile la participation des salariés à des réunions officielles.

— Étendre aux bénévoles la législation concernant la protection contre les accidents du travail.

— Améliorer la formation des responsables d'associations, notamment par l'ouverture d'un congé supplémentaire analogue au « congé cadre-jeunesse » et accroître les crédits des ministères sociaux pour la formation des bénévoles.

— Faciliter le détachement des fonctionnaires auprès des associations qui participent étroitement à la gestion de services publics.

2. — Les moyens financiers

— Autoriser les associations visées ci-dessus à recevoir dons et legs.

— Permettre à la Sécurité sociale et à l'Aide sociale de faire des avances aux associations nouvelles pour leurs dépenses de premier établissement.

— Donner à l'administration les moyens d'accorder des prêts à certaines associations; leur faciliter l'accès au crédit.

— Augmenter les moyens budgétaires destinés à subventionner des associations proposant des modalités nouvelles d'intervention sociale.

3. — Les moyens techniques

— Ouvrir aux associations les équipements publics (écoles notamment).

— Implanter des locaux collectifs résidentiels dans les groupes d'HLM. de plus de 200 logements et dans les zones d'aménagement concerté.

— Créer une centaine de centres de support technique mettant à la disposition des associations le petit matériel (audio-visuel par exemple) ou l'assistance technique (juridique, comptable, etc.) dont elles ont besoin.

Organisation et financement

Les crédits budgétaires affectés à cette action s'élèveront à 230 millions de francs.

Ministères chefs de file.

— Ministère de la Santé, secrétariat d'État à l'Action sociale;

Autres ministères participants:

— Ministère de l'Intérieur;

— Ministère de la Justice;

— Ministère du Travail;

— Secrétariat d'État auprès du ministre chargé de la Qualité de la vie (Jeunesse et Sports);

— Secrétariat d'État à la Culture.

*
* *

On peut se procurer le document final du Plan, ainsi que le rapport de la commission de la Vie sociale à la Documentation française. Les dossiers qui ont servi à la préparation de certaines séances de travail de la commission pourront être communiqués sur demande adressée au Service des affaires sociales du Commissariat général du Plan, 18 rue de Martignac, 75007 Paris. Tél. 551-75-70.

Attention au rejet...

L'INNOVATION SOCIALE A L'ÉPREUVE DU TEMPS

HENRI THERY *

L'innovation sociale: que veut-on dire par là ? Prenons garde à ce que l'engouement dont semble bénéficier le terme n'en fasse une expression qu'on tire dans tous les sens: la mode et la rigueur, du moins dans le langage, vont rarement ensemble. Si l'on prend au sérieux l'adjectif qui accompagne le substantif, il semble bien qu'une innovation ne puisse être déclarée sociale que si, dans sa visée et surtout dans ses effets, elle affecte réellement les rapports qui structurent la vie d'une collectivité. Dès lors, la durée à travers laquelle s'apprécie le caractère social d'une innovation ne peut guère se compter en heures ou en jours. Le temps du social n'est pas celui des individus, surtout lorsque une certaine agitation les conduit à vivre quotidiennement contre la montre.

L'innovation sociale, dans de nombreux cas, met longtemps à faire son chemin. A partir d'une création nouvelle, c'est un processus qui se déclenche, un courant qui circule dans des zones souvent souterraines et profondes, semblant se perdre par instants, puis faisant soudainement surface et donnant lieu à une réalisation qui, à première vue, paraît inédite, mais n'est qu'une version nouvelle d'une idée qui « travaille » depuis longtemps.

La véritable innovation sociale se reconnaîtrait donc moins au fait brut qu'elle introduit dans l'instant, qu'à l'inflexion qu'elle provoque dans l'orientation de l'action et de la vie sociale. Elle s'apprécierait beaucoup plus en fonction du sens dont elle est porteuse, des changements qu'elle engendre dans les rapports de société, qu'en fonction de ce qui est immédiatement perceptible. Toute nouveauté ne serait donc pas innovatrice. Tout dépendrait d'une part de sa capacité à traduire les aspirations profondes qui font craquer la croûte des habitudes et des structures, d'autre part de l'impulsion qu'elle donne au cours des choses, de la façon dont elle se démultiplie et de l'effet d'entraînement qu'elle provoque.

* L'auteur est directeur général de l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des oeuvres privées sanitaires et sociales).

Mais si l'épreuve de la fécondité et de la durée est bien l'épreuve majeure que doit subir l'innovation sociale, une politique qui veut la soutenir ne peut pas se limiter à en favoriser l'éclosion, il faut aussi qu'elle s'intéresse à ce que cette innovation va pouvoir devenir et engendrer. S'il est vrai que l'innovation est un peu comme une greffe, nul ne peut ignorer les risques de rejet....

*
* *

Et c'est là qu'il convient de s'interroger sérieusement. On peut d'ailleurs se demander à ce propos, pourquoi ce débat sur l'innovation sociale suscite, aujourd'hui, un tel intérêt. Parce qu'elle existe plus qu'avant ? Parce qu'on la désire plus ? Sans exclure l'une ou l'autre de ces deux hypothèses, il en est une troisième qu'on ne peut écarter: celle d'une crainte grandissante pour son devenir.

En effet, ce qui est spécifique de notre époque, ce n'est pas l'innovation sociale, mais l'encadrement institutionnel, tout à la fois soutien et contrainte, dans lequel il va lui falloir inévitablement, à échéance plus ou moins proche, s'insérer; cet encadrement n'étant lui-même que le produit d'une socialisation croissante de la solidarité et de l'action.

Vouloir une action sociale de plus en plus soumise à des exigences de sécurité, de technicité et de rationalité, demander en outre, pour faire face à des coûts de plus en plus élevés, une collectivisation accrue de son financement, c'est inévitablement renforcer sa dépendance à l'égard de la norme et du pouvoir. De plus en plus rares, de ce fait, vont être les actions qui pourront se passer des fonds publics et échapper au filet de plus en plus dense de la réglementation. Or, le propre de l'innovation c'est de se situer en dehors du prévu et du connu, d'être, a priori, hors normes et, peut-être même de se révéler radicalement rebelle à la normalisation. D'où l'inévitable question: l'innovation sociale, dont nous venons de dire qu'elle se caractérisait par un cheminement et une dynamique, ne va-t-elle pas voir se dresser devant elle des obstacles de plus en plus nombreux et redoutables ou, pour employer une autre image, ne va-t-elle pas devoir passer dans des laminoirs de plus en plus réducteurs ?

La crainte n'est pas vaine. Mais s'y complaire n'est pas une solution. Ce serait en outre oublier qu'un cadre, s'il fait une place assez large à la liberté, peut soutenir et pas seulement réprimer.

*
* *

Jean-Michel Belorgey, a probablement raison dans le livre qu'il vient de consacrer à la politique sociale (1), de souligner ce paradoxe. « L'innovation,

(1) Jean-Michel Belorgey, *La politique sociale*, Collection « Clefs pour », Edit. Seghers.

écrit-il, ne peut naître que d'une libération de la créativité, d'une prolifération d'initiatives: elle ne peut vivre que d'une organisation méthodique, forte, capable d'imposer sa volonté, vraisemblablement centralisée».

Il convient, en effet, non seulement de lui assurer des moyens, mais de lui accorder ce minimum de reconnaissance sans laquelle elle risquerait fort de succomber aux attaques de l'intolérance et de la peur, l'opinion étant parfois plus allergique à la nouveauté que le pouvoir.

Comment résoudre ce double problème de ressources et de légitimité, de crédit matériel et de crédit moral ?

La réponse à ces deux questions suppose qu'on distingue le temps du démarrage — deux à trois années selon les cas — et celui de la consolidation.

Sans politique de financement, l'innovation sociale se cantonnera dans l'infiniment petit et surtout dans l'éphémère. Elle pouvait jadis compter sur un certain mécénat. Ce temps n'est plus.

Aujourd'hui elle pourrait peut-être compter sur les contributions volontaires des citoyens, si notre régime fiscal n'était pas à cet égard étrangement restrictif et centralisateur: parmi les pays ayant atteint un certain degré de développement nous tenons en effet sur ce point la lanterne rouge. Un relèvement substantiel des déductions opérées sur le revenu imposable du donateur, ou mieux encore, l'octroi d'un crédit d'impôt, pour les libéralités qu'il accorde à des initiatives sans but lucratif, pourrait pallier le tarissement du mécénat. Ce serait en outre une forme de suffrage par lequel les citoyens, et pas seulement la puissance publique, se prononceraient sur l'intérêt qu'ils reconnaissent à une réalisation issue elle-même de l'initiative d'autres citoyens.

Mais cela ne saurait probablement suffire. Dans ce cas, il conviendrait de recourir à l'instrument classique de la convention, cette dernière pour la période de démarrage, devant s'étaler sur deux ou trois années, apporter un financement basé sur l'évaluation d'un coût global de fonctionnement et garantir en outre une avance suffisante de trésorerie.

Mais se poserait alors la question: convention avec qui ? Directement avec une administration ou avec un fonds, voire une agence ? La seconde solution présenterait le triple avantage de donner la possibilité de coordonner les apports de diverses provenances (ministères, collectivités locales, organismes de sécurité sociale, etc.), d'associer à la décision, tout au moins à la réflexion et à l'évaluation, des experts ou des sages, de disposer, enfin et surtout, de plus d'autonomie et de souplesse. Une sorte de médiation s'instaurerait entre le pouvoir central et l'initiative de base, une médiation dont le rôle pourrait s'apparenter à certains égards, à celui d'une magistrature.

Puis viendrait le temps de la consolidation. Une fois franchie l'épreuve des premiers pas, grâce à des contributions exceptionnelles, le financement

devrait devenir régulier: la saturation du budget social de la nation, le permettra-t-elle ?

Si l'on considérait que la chose est impossible, le système des prises en charges « classiques » se trouvant tout à la fois « épuisé » et « intouchable », la politique de l'innovation sociale consisterait à réaliser, puis à mettre en vitrine des « prototypes » dont on sait que la survie et, à plus forte raison, la multiplication, sont des plus aléatoires. Ce ne serait pas sérieux.

Or, sur ce point, nous sommes en droit d'être inquiets. Nous connaissons déjà bon nombre d'initiatives qui, financées par un fonds dont les interventions sont limitées à une ou deux années, n'ont pas pu trouver les relais nécessaires. Jusqu'ici, la principale « réserve » sur laquelle pouvaient compter les innovations sociales était constituée par les fonds d'action sanitaire et sociale des organismes de sécurité sociale. On ne soulignera jamais assez le rôle bénéfique qu'ils ont joué à cet égard depuis bientôt trente ans. Mais pour des raisons multiples, ces fonds sont parvenus à un degré de saturation qui diminue considérablement leur capacité d'accueil à l'innovation. Qui s'en soucie ? Dans les déclarations annonçant une politique d'innovation sociale, il ne semble pas qu'il en ait été beaucoup question.

Enfin, une fois passée la phase d'expérimentation, la réalisation nouvelle ne devrait pas être obligée de pénétrer dans un maquis trop encombré de normes et de règles. La loi du 30 juin 1975 sur les institutions sociales, a prévu à cet effet, et c'est fort sage, que certaines initiatives pourront être autorisées à déroger aux normes. Mais il n'en irait que mieux si ces normes elles-mêmes, se limitant à la garantie de la sécurité des usagers et de la qualité du service, étaient réduites au minimum, au moins en ce qui concerne celles qui ont un caractère impératif, et si on tendait à substituer de plus en plus des normes d'objectifs aux normes de moyens. C'est donc toujours le même problème qui réapparaîtrait: qu'il s'agisse de financement ou de normes, quelle sera l'élasticité, quelle sera la capacité d'accueil du système existant ?

* * *

Reste la dernière question qui aurait pu être la première, car elle commande toutes les autres: innovation sociale à l'initiative de qui ? De citoyens œuvrant dans le cadre de groupements librement constitués, c'est-à-dire se situant au niveau de ce qu'on a coutume d'appeler la « base » ? D'agents œuvrant dans des institutions de caractère public, donc fortement dépendantes de pouvoirs qui se situent au « centre » ou au « sommet » ?

Si l'on veut faire une large place à la première hypothèse (on ne voit pas au nom de quoi on pourrait exclure la seconde) il faut être clair; cela s'appelle, faute de mieux dans notre langage juridique, initiative de droit privé. Qu'on

souhaite privilégier celles qui ne poursuivent aucun but lucratif, qu'on les soumette à un certain contrôle, cela ne change rien au fond de la question. Or, sur ce point, une certaine ambiguïté demeure. Peut-être même est-elle en train de s'épaissir. Si l'on parle de vie associative, tout le monde est « pour », quelle que soit l'appartenance politique. Si l'on parle d'initiative de droit privé, même sans but lucratif, on a l'impression de ne plus recueillir la même adhésion. Alors ? Que veut-on réellement ?

L'innovation sociale et l'initiative privée des groupements volontaires ont pourtant, dans ce pays, partie liée depuis de nombreuses décennies. La preuve en a été suffisamment administrée.

Parvenir sur ce point, à des positions claires devrait donc être l'un de nos soucis majeurs.

Finalement les risques d'asphyxie ou de rejet qui pèsent sur l'innovation sociale ne sont pas négligeables. Ne faudrait-il pas que nous nous y intéressions d'un peu plus près ?

Fondation européenne Delta-7

Créée en 1973, la Fondation européenne Delta-7 entend être un instrument d'innovation sociale, un outil de réalisations concrètes et un centre d'information et d'éducation du public. Son objectif est de soutenir ou de susciter des initiatives individuelles ou locales répondant à des besoins sociaux reconnus et prioritaires, mais négligés par les pouvoirs publics ou les associations spécialisées dans l'action sociale.

La Fondation mobilise ses efforts sur un ou deux programmes sociaux par an, qu'elle choisit à l'aide de cinq critères: un programme doit être novateur, généralisable, il doit plutôt prévenir que guérir, recréer des solidarités élémentaires et restaurer la dignité humaine.

Fondation européenne Delta 7 Président: M. Gilbert Cotteau
8, rue de Richelieu, 75001 Paris. Tél.: 742-53-06

Fondation internationale pour l'innovation sociale

Fondée en 1975 par le Centre d'étude des conséquences générales des grandes techniques nouvelles (CTN) et Mankind 2000, la Fondation internationale pour l'innovation sociale s'adresse aux personnes et aux organisations qui souhaitent promouvoir et mettre en œuvre des actions débouchant sur l'innovation sociale.

A cette fin, elle favorise les rencontres et les études permettant d'établir puis d'enrichir la théorie de l'innovation; elle s'efforce de créer les modalités d'échanges susceptibles de rapprocher entre eux les innovateurs sociaux; elle participe à la conception et éventuellement à la mise en œuvre de réalisations d'innovation sociale; elle contribue à diffuser dans l'opinion les idées, les projets et les réalisations de l'innovation sociale.

Les deuxièmes Journées d'études de la Fondation se dérouleront du 28 au 30 mars 1977 à la Maison internationale des chemins de fer à Paris. Dans le but de préparer ces journées, il a été décidé de tenir une série de tables rondes, comportant un nombre restreint de participants, autour des thèmes suivants: l'entreprise et l'innovation sociale; social fiction; l'organisation des conférences; les petites communautés; les réseaux d'organisation et le processus de décision; la banque de données; le répertoire des problèmes mondiaux et du potentiel humain.

Fondation internationale pour l'innovation sociale
20, rue Laffitte, 75009 Paris. Tél.: 770-91-44

EXPÉRIENCES

Un dispensaire pour les justiciables

En 1975, des représentants de la magistrature à Grenoble ont tenté une expérience: avocats, juges d'instruction et travailleurs sociaux se sont retrouvés chaque semaine sur les marchés des quartiers populaires. Il s'agissait pour eux d'aller au devant des justiciables, de désacraliser leurs fonctions respectives, de permettre aux usagers de venir se renseigner gratuitement sur la marche de la justice et la protection de leurs droits. Cependant une telle démarche, dans son esprit, n'était pas totalement inédite.

*En effet, dès 1967, Magali et Victor Quester-Semeon créaient le premier groupement d'action judiciaire, destiné à aider les justiciables face à la machine judiciaire ; cette action devait les amener par la suite, à travers des difficultés de tous ordres, à étendre leur action et créer entre autres un dispensaire * destiné à être à la justice ce que le dispensaire médical est à la médecine.*

Fort aujourd'hui de 5 000 adhérents, ce mouvement commence à s'étendre à d'autres régions...

QUI SOMMES-NOUS ?

Pour avoir osé nous attacher à la compréhension de l'état d'esprit des justiciables, découverts par nous aux alentours des années 50 alors qu'ils étaient isolés, tenus à l'écart depuis toujours par le monde judiciaire qui les considérait et les traite encore en « incapables majeurs » ?

Pour avoir osé décider de les obliger à mettre un terme à leur manque de curiosité, à leur passivité, à leur ignorance et à une certaine absence de civisme

* Maison des justiciables, 164, rue Duguesclin, 69000 Lyon.

qui les pousse à ne réagir qu'en fonction de leur affaire personnelle, sans se soucier le moins du monde de la mise au point d'un système judiciaire convenable, pour eux et leur descendance, qui serait élaboré avec le souci de la dignité de l'homme ?

Pour tout d'abord avoir osé créer en 1959, contre les agissements d'un PDG d'une importante société, le premier syndicat de défense de petits actionnaires... ce qui nous valut de subir un véritable « marathon » judiciaire durant huit années de souffrances morales et financières, mesures de représailles qui nous amenèrent à constater qu'il était possible de gagner « juridiquement » ses procès... tout en les perdant « financièrement », puisqu'ils provoquaient la ruine de celui qui triomphait d'après les jugements rendus !

Enfin, pour avoir osé créer en 1967 la *première ligue des justiciables*, notre *Groupement d'action judiciaire* (GAJ) « pour une meilleure protection des citoyens et la démocratisation de la justice » ?

Nous sommes deux amoureux de la justice, en laquelle nous sommes entrés comme d'autres entrent en religion.

Après avoir compris que la justice des tribunaux (par ses lenteurs, son coût, son éloignement des justiciables) tournait le dos au bon sens et à l'équité, nous avons fini par accepter de signer avec nos puissants adversaires une transaction qui mettait un terme à nos procédures; non seulement nous étions débarrassés de nos soucis matériels, mais nous pouvions — grâce aux fonds obtenus lors de cette transaction — tenir l'engagement pris envers nous-mêmes pendant nos journées noires et nos nuits blanches, et nous consacrer désormais, notre vie durant, corps et biens, à la promotion des « usagers de la justice », ce qui consiste :

- à les sortir de cette espèce de sous-condition morale dans laquelle ils étaient maintenus à l'écart de tout ce qui se rapportait au droit et à la pratique judiciaire,
- à les réveiller de cette torpeur qui convient à bien des gens,
- à les inciter à revendiquer leur participation à une institution où se trouvent mis en cause leurs biens, leur honneur, parfois leur liberté et même leur vie,
- à les armer, pour qu'ils ne soient plus des êtres ignorants et craintifs en cette matière, en leur prodiguant un enseignement dont la connaissance nous avait tant coûté.

Comme nos projets prêtaient à sourire (nous étions des utopistes, des illuminés...) nous avons voulu démontrer que nous savions être réalistes en fondant en 1969 à Lyon, le premier *dispensaire judiciaire gratuit* connu — dont nous avons souhaité la création dans les facultés de droit; système qui se révèle très populaire, puisque nous y refusons du monde, et nous arrangeons à l'amiable 90% des conflits, en nous passant des membres de la famille judiciaire,

par la pratique d'une technique, dénommée par nous « justiciologie » dont il sera question plus loin.

Nous avons créé officiellement le GAJ en décembre 1967, en lui fixant des objectifs qui sont précisés à l'article 2 des statuts de l'association :

Amélioration de l'efficacité du système judiciaire, dans l'intérêt des usagers... pour aboutir à ce que :

- 1) des peines efficaces et réparations effectives soient prononcées, les condamnations minimales constituant des encouragements au crime, à la malhonnêteté (« peines » et « condamnations » ne devant pas se comprendre comme des sanctions « répressives », la *réparation* constituant un facteur de réflexion plus efficace que la *répression* dont l'inefficacité et le danger ne sont plus à démontrer; la *réparation* par les contacts qu'elle suppose entre auteurs de dommages et victimes, facilitera l'*adaptation* à la vie sociale);
- 2) tous les citoyens disposent de moyens identiques devant les tribunaux, pour que la fortune de certains ne détruise pas l'égalité devant la loi;
- 3) l'usager puisse être objectivement informé des espérances et des déboires à attendre d'un procès, soit assuré de participer à l'élaboration de son dossier;
- 4) les auxiliaires de justice soient responsables de leurs actes professionnels;
- 5) les procès se déroulent rapidement;
- 6) soient réalisées la *renovation*, la *modernisation*, la *démocratisation* de la justice, avec le concours des usagers.

L'utilité directe évidente et primordiale du GAJ, c'est qu'il constitue pour les justiciables :

- la rupture d'un isolement (diviser pour régner) qui ne profitait qu'à ceux qui les exploitaient, et qui permettait justement cette exploitation;
- un lieu de rencontre « entre soi », de réflexion, où est faite la somme des souffrances et des expériences, de façon que les unes et les autres ne soient pas inutiles et insupportables comme dans le passé, ainsi qu'un refuge, un abri, où ils trouveront le réconfort nécessaire en cas de crise ou de désarroi;
- un lieu idéal pour y recueillir leurs suggestions, pour exprimer leurs aspirations sans gêne et sans contrainte — puisqu'ils s'y trouvent hors la présence des membres de cette « famille judiciaire » qui les a rejetés, et pour y formuler leurs doléances.

L'utilité indirecte du GAJ, c'est qu'il a poussé tous ceux qui « tenaient le haut du pavé judiciaire » à la réflexion et peut-être à l'humilité. Cette révolte organisée et non violente des clients, des plaideurs, a surpris magistrats, avocats et hommes politiques, et les a incités à une sérieuse prise de conscience.

NOS DIFFICULTÉS

Lorsque notre livre *Réquisitoire contre la justice* (lettre d'un justiciable désabusé au ministre de la Justice) fut édité en 1969, nous pensions parcourir la France afin d'intéresser un maximum de gens à la justice, à nos critiques et à nos suggestions, et afin d'attirer l'attention des gens de justice sur les « revendications » présentées par les consommateurs de leurs services, réunis pour la première fois dans l'histoire en association depuis 1967.

Nous n'avions pas prévu que de nombreuses lettres nous parviendraient de toutes les régions de notre pays et même de l'étranger, constituant de véritables SOS de personnes pas tellement soucieuses de l'intérêt général, obnubilées qu'elles étaient par leur affaire personnelle et nous suppliant d'intervenir en leur faveur (ce qui, en période de « crise », peut s'admettre).

Comme nous avons connu cette même angoisse, ce sentiment de perte sans recours possible, sauf aux gens de justice qui évoluaient dans une autre sphère, nous avons dû laisser de côté notre vocation d'enseignants, d'informateurs, pour donner la priorité au rôle de *secouristes judiciaires* auquel nous nous consacrons désormais en permanence, tout en poursuivant notre combat idéologique. Ce qui constitue pour nous une tâche considérable à laquelle nous faisons face de notre mieux, avec nos faibles moyens.

Il est inutile de préciser que le capital récupéré en 1968 finança notre action, que nous commençâmes à deux; capital qui fondit peu à peu, du fait que nous n'obligions personne à adhérer au GAJ tout en répondant verbalement, par téléphone, par lettre à toutes les questions posées. C'est d'ailleurs sous la pression salutaire de nos militants que nous nous sommes décidés récemment à reconnaître la nécessité de solliciter l'adhésion au GAJ — sauf impossibilité financière de la part de nos correspondants — ce qui était en fait pour l'ensemble du mouvement une nécessité vitale.

Nous sommes aujourd'hui environ 5 000; il est certain que le jour où les adhérents et les abonnés de *Justice moderne* renouvelleront leur adhésion et leur abonnement spontanément, sans que nous ayons à leur adresser un rappel, et sans qu'ils aient un besoin immédiat de nos conseils, nos problèmes d'ordre financier seront résolus.

QUELLES SONT NOS RELATIONS AVEC LES OFFICIELS ?

Nous en avons intrigué quelques-uns, nous avons paru des intrus à quelques autres... surtout aux yeux de ceux dont la fonction ou la profession consistait à traiter des problèmes de justice.

Nous avons imaginé — posant comme principe que la bonne foi de ces gens n'était pas contestable — qu'un accueil favorable serait réservé à nos

désirata, tels que nous les avons définis dans les statuts du GAJ élaborés au cours des huit années de notre « calvaire judiciaire », au fur et à mesure que nous découvriions telle ou telle imperfection dans le fonctionnement de notre appareil judiciaire.

Cet accueil... nous l'espérons toujours, parce que la force de notre idéal n'a d'égale que notre ténacité; parce que nos militants nous soutiennent de leur confiance; parce que la richesse et l'efficacité de notre expérience (notamment au sein de notre *dispensaire judiciaire*) font chaque jour la démonstration de notre utilité et la preuve du bien-fondé de notre combat... qui est celui de tous les justiciables.

Les notables qui n'avaient pas jugé notre action avec le sérieux qui cependant s'imposait ont fini (mieux vaut tard que jamais) par s'apercevoir du sérieux de nos interventions auprès d'eux et de l'implantation de nos idées dans l'esprit des usagers. On voit même de nos jours nombre de juristes, de responsables d'administrations, d'hommes politiques de tous bords reprendre nos suggestions à leur compte. Il en est ainsi de la création d'un *Fonds national de garantie* qui indemniserà les victimes de certains agissements dont les auteurs seront inconnus ou insolvables, en faveur de laquelle nous avons dans le passé entrepris certaines actions spectaculaires (grève de la faim, campagnes de presse, etc.) après l'avoir inscrite dans nos statuts élaborés en 1966-1967; le 28 mai 1975 M. Jean Lecanuet, ministre de la Justice, garde des Sceaux, nous écrivit enfin :

Vous avez appelé l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'instituer un fonds national de garantie destiné à venir en aide aux victimes d'infractions pénales. J'ai le plaisir de vous faire connaître que le gouvernement élabore actuellement un projet de loi créant un système d'indemnisation des victimes de violences volontaires.

Toutefois, nous précisons qu'une telle indemnisation ne devrait pas se limiter à ce qu'envisage actuellement le gouvernement.

J'ajoute que parmi les gens du palais de justice de Lyon qui n'ont pas encore saisi le sens de notre action — qui vise à une réconciliation entre la justice et le peuple — certains réagissent comme s'ils avaient peur.

C'est ainsi que les divers reportages qui furent effectués à notre *dispensaire judiciaire* par la télévision française, à deux reprises, ne furent jamais diffusés après avoir été visionnés par un groupe de magistrats et d'avocats lyonnais.

EN MATIÈRE D'AIDES

Nous avons surtout pratiqué la formule « Aide-toi, le ciel t'aidera », et nous en sommes toujours à la première partie de cet adage.

Comme cela a été exposé plus haut, les indemnités que nous avons recueillies à l'occasion de la transaction avec notre « adversaire » ont été consacrées en

totalité à la fondation du GAJ, à son organisation administrative, à la rédaction de notre ouvrage *Réquisitoire contre la justice*, à l'équipement de notre bureau, à l'organisation de réunions publiques; cela nous a permis de répondre aux multiples lettres reçues de tous les horizons.

Peu à peu, la grande presse rendant compte de notre existence, de nos manifestations, de notre livre, du fonctionnement de notre *dispensaire judiciaire*... et nos finances particulières s'amenuisant, nous nous sommes résolus à solliciter l'adhésion des personnes ayant recours à nos divers services (nous supposons que, jusque-là, elles devaient penser que nous étions un organisme officiel à la disposition de tous, que nous étions rémunérés pour cette tâche, que nous recevions des subventions...) en dispensant, toutefois, de cotisation celles qui en sont incapables financièrement.

Pour « boucher les trous » et équilibrer le budget de l'ensemble de notre organisation, pour sortir notre organe *Justice moderne*, l'un de nous accepte de donner des consultations écrites ou verbales à titre onéreux... le moins possible, puisque nous dénonçons la nécessité où se trouvent nos compatriotes de payer l'information dont ils ont besoin; certains correspondants se souciant peu de cotiser au GAJ cherchant chez nous ce qu'ils ne trouvent pas chez leurs conseils traditionnels (avocats, conseils juridiques, etc.).

Nous espérons bien être dispensés un jour de ce travail onéreux, que nous réduisons le plus possible — en refusant, même, lorsque des tâches plus nobles: préparation de notre *congrès des justiciables* annuel, fabrication de *Justice moderne*, organisation de réunions publiques, rédaction d'articles etc., requièrent notre attention — mais pour l'instant c'est grâce à lui que nous trouvons le complément de ressources qui nous permet de continuer.

COMMENT LES JUSTICIABLES PERÇOIVENT NOTRE ACTION

Il nous est difficile de distinguer, parmi nos correspondants, ceux qui nous contactent parce que nos idées leur plaisent de ceux qui le font uniquement pour être dépannés, conseillés, défendus.

Mais nous ne nous formalisons nullement si les seconds l'emportent par le nombre: nous nous considérons comme un *syndicat d'usagers*, qui se doit de défendre ses membres contre un certain pouvoir qui les écrase. Si nous devons nous employer à régler un différend entre « syndiqués » ou « syndiqués possibles », nous œuvrons de toutes nos forces dans ce sens afin de leur éviter, dans la mesure du possible, le traumatisme judiciaire.

Il n'empêche que si nous paraissions *renseigner*, en réalité nous ne faisons qu'*enseigner* — parce que nous tirons, avec chacun de nos consultants, la leçon de l'expérience malheureuse dont il se plaint:

— aussi bien pour l'inciter à agir différemment en une prochaine occasion,
— que pour lui indiquer les armes dont il doit se munir pour éviter un nouveau différend, pour le régler s'il est né, règles rassemblées en une science nouvelle que nous avons appelée *justiciologie* et définissons ainsi :

- 1) Détermination des causes et définition des règles dont la conjonction provoque la naissance et le développement des conflits, en vue de prévenir ceux-ci ou de les résoudre à l'amiable, par l'adoption d'une solution convenable et librement acceptée par les parties. Cette solution, élaborée à partir de toutes les connaissances humaines — et non pas du seul « droit », création artificielle de quelques hommes trop éloignés de la réalité de la vie et de la nécessité de la paix — en tenant compte de la personnalité des intéressés, aura la préférence sur le recours au procès traumatisant, dont le résultat ne peut que décevoir puisqu'il est imposé.
- 2) Dispense, à partir de cette détermination et de cette définition, de l'enseignement d'une méthode de relations humaines, sociales et familiales, pour sauvegarder ou rétablir la paix entre les hommes et femmes de bonne volonté, dans le souci constant du respect de la dignité humaine.

*
* *

Notre action a pour but d'inciter les justiciables de ce pays à prendre conscience de leur existence, de leurs droits... et, pourquoi pas, de leur puissance le jour où ils voudront bien s'unir, afin qu'il soit tenu compte de leur point de vue en matière de droit et de justice.

Nous estimons que réformer le droit, les règles de procédure, est une chose, nécessaire bien entendu.

Mais c'en est une autre, bien plus importante, que de s'attacher à une réforme fondamentale de l'institution judiciaire elle-même, de façon que le justiciable soit associé : à l'élaboration, au contrôle, à l'administration de la justice, aux côtés des professionnels, pour une nécessaire *démocratisation* de la justice ; non seulement par rapport au recrutement de son personnel (magistrats, avocats, greffiers, etc.) mais par rapport à la conception même de ce pouvoir qui devrait — dans une démocratie — être l'émanation de la volonté des citoyens, au même titre que les pouvoirs exécutif et législatif.

A tout moment, dans notre enseignement, dans nos publications, dans nos activités pratiques, dans nos interventions, dans nos réunions privées ou publiques, nous revenons inlassablement sur ce thème. Et nous sommes satisfaits de constater que cette idée de *démocratisation* fait son chemin, puisque

nous la voyons reprise par des hommes politiques, des professionnels du droit (magistrats, avocats), des chroniqueurs spécialisés.

La pierre angulaire de cet édifice sera un *Conseil national de la justice* (voir notre proposition de loi dans le n° 3 de *Justice moderne*, de novembre 1969) composé de représentants élus de toutes les couches de la nation: juristes bien sûr, mais aussi médecins, moralistes, philosophes, psychologues, syndicalistes, écrivains etc., et justiciables bien entendu.

Cet organisme sera le pendant, en matière juridique et judiciaire, de ce que réalise dans un autre domaine notre conseil économique et social:

— il sera consulté sur tout ce qui concerne la justice et le droit,

— il sera le *médiateur judiciaire* qui recevra toutes réclamations émanant de justiciables.

Et pourquoi son président ne serait-il pas placé à la tête du *pouvoir judiciaire*, lequel serait alors totalement indépendant des autres pouvoirs ?

L'INFORMATION JURIDIQUE

Nous avons souhaité, dans nos statuts et dans notre *Réquisitoire contre la justice*, que des dispensaires judiciaires gratuits, soient créés au sein des facultés de droit, afin que justiciables et étudiants en droit soient informés de ce que les uns attendent des autres; ne voyant rien venir, nous avons pris l'initiative d'en réaliser un nous-mêmes pour faire la démonstration de leur nécessité absolue.

Le succès de notre fondation a dépassé nos prévisions, puisque:

— Nous refusons du monde chaque samedi (nous avons accueilli, le deuxième samedi de février 75, 111 personnes, écrit 62 lettres, dont 23 à des avocats, 3 à des magistrats, 4 à des huissiers, 3 à des administrations, 16 à des entreprises, 5 à des travailleurs sociaux, 8 à des particuliers). Mais physiquement et matériellement — puisque nous sommes deux à recevoir, une adhérente faisant l'accueil depuis peu (elle parle arabe, ce qui nous rend les plus grands services), un autre pointant les rendez-vous pris et établissant les cartes d'adhésion — il ne nous est pas possible de continuer une telle progression, que nous avons dû non seulement stopper mais réduire.

— Personne n'a pris le relais; depuis, de nombreuses consultations gratuites sont nées mais dans un esprit bien différent, puisqu'on se contente d'y donner des indications verbales. Les étudiants en droit sont pratiquement empêchés de participer à nos travaux, bien que certains courageux n'aient pas craint, surtout il y a quelques années, d'y faire un stage pour finir par nous y aider... ce qu'ils ne peuvent continuer, maintenant qu'ils sont avocats, par crainte des foudres de leur bâtonnier.

Nous limitons donc nos réceptions à 80 personnes, désolés de ne pouvoir faire davantage, regrettant parfois que des personnes aisées y prennent la place qui devrait revenir de droit à d'autres moins favorisées. Il nous est très difficile de déterminer la classe sociale de ceux qui font appel à nos dépannages, à notre «secourisme» judiciaire. Ce qui permet, d'ailleurs, un brassage bénéfique: on peut voir côte à côte, discutant sur la banquette du *dispensaire*, un médecin, un éboueur, un artisan taxi, un assistant de droit, un étudiant en lettres, une assistante sociale, une vendeuse, un chômeur, un retraité, une mère de famille nombreuse, un dentiste, un plombier, un employé des pompes funèbres, un instituteur, etc.

Toutes les classes, toutes les couleurs, toutes les nationalités, tous les âges toutes les opinions politiques s'y côtoient, discutant familièrement, ne craignant pas d'exposer leurs problèmes avant d'être reçus par nous dans un bureau qui nous permet — nous y tenons, même si nos visiteurs en font fi — de respecter le secret professionnel. Tous ces gens sont bien loin de l'ambiance compassée et silencieuse des cabinets d'attente d'avocats !

Notre radieuse hôtesse, Mme Nelly Arnardi, épouse d'un directeur de collège, se fait l'interprète des Nord-Africains, avec un rare bonheur; elle apporte à tous les premières explications pour les aider à remplir leur questionnaire (l'anonymat est possible) et résumer leur affaire (nous tenons à cet exercice qui constitue un premier enseignement); elle sollicite l'adhésion au GAJ lorsque cela est financièrement possible; elle s'assure que les heures de rendez-vous sont respectées par nos visiteurs; elle oriente les nouveaux vers l'un ou l'autre d'entre nous.

LA PRÉPARATION DU DISPENSAIRE

Celle-ci nous prend une partie du mercredi, consacrée à l'envoi des avis aux intéressés, lorsque nous avons reçu une réponse à nos interventions écrites, pour les prier de se présenter le plus prochain samedi en convenant d'un rendez-vous.

Lorsque certains d'entre eux ne donnent pas suite à ce premier avis, nous leur adressons une autre lettre-type (nous conservons parfois des réponses importantes, des chèques bancaires de plusieurs milliers de francs... par suite de la négligence de ceux qui les espéraient cependant !) pour leur faire savoir que, du fait de leur silence, nous classerons leur dossier aux archives et les laisserons se débrouiller seuls à l'avenir: en général, ce « rappel » produit un effet positif. Dans certains cas, notre visiteur ne répond à aucune de nos lettres; ce qui nous oblige à adresser une lettre de « quasi-excuse » à l'huissier, au créancier, au correspondant qui s'était donné la peine de nous fournir les explications sollicitées. Ceci aussi bien pour démontrer notre correction à

leur égard, que pour les prier de faire preuve d'indulgence envers celui qui ne nous donne plus signe de vie... et pour ménager nos chances d'intervention auprès d'eux en faveur d'autres personnes malheureuses.

Tous nos vendredis matins sont occupés par les réponses aux appels téléphoniques sollicitant un rendez-vous pour le lendemain matin: notre tableau de rendez-vous est déjà copieusement garni, M. Bansac — qui tient une permanence à la *Maison des justiciables* du lundi au jeudi, comme cela sera indiqué plus loin — ayant déjà inscrit de 40 à 50 personnes pour le dispensaire du samedi.

L'après-midi de ces mêmes vendredis, les anciens dossiers sont sortis des classeurs, différentes listes sont établies pour être utilisées par Mme Arnardi, M. Bansac et nous-mêmes. Nous étudions la répartition des affaires en trois catégories:

— la première, réservée à l'hôtesse qui fera viser des lettres ne nécessitant pas de réponse, ou remettra certains documents aux intéressés;

— la seconde, destinée à la vice-présidente qui pourra, soit rédiger les réponses qui s'imposent à l'aide des éléments qui lui sont alors indiqués, soit relancer nos correspondants qui ne nous auraient pas répondu (dans un délai variable, selon leurs qualités ou les mauvaises habitudes de leurs professions), soit traiter les cas plus psychologiques que juridiques, soit débrouiller les affaires classiques: divorces, pensions alimentaires, choix d'avocat, lettres d'attente aux créanciers, etc.

— la troisième, dont le président s'occupe: cas complexes, matières délicates; relances plus énergiques à des correspondants récalcitrants, etc.

FONCTIONNEMENT DU DISPENSAIRE JUDICIAIRE

Parmi les principes qui nous animent, nous voulons: que nos « patients » comprennent comment ils se sont mis « dans le pétrin », pour en déduire comment éviter le même genre d'aventure à l'avenir; qu'ils repartent avec le sourire, s'ils sont entrés les larmes aux yeux, même s'il s'agit d'affaires très dramatiques; que la personne qui quitte notre dispensaire soit différente de celle qui y était entrée peu de temps auparavant; que quelque chose soit dit ou fait, sur-le-champ, pour remonter le moral de notre visiteur, pour qu'il sache que nous nous lançons à corps perdu dans ses difficultés qu'il ne sera plus seul à étudier; que notre visiteur comprenne que nous ne pouvons tout faire, qu'il doit continuer à s'intéresser à son cas dont nous ne pouvons le décharger totalement.

Le problème cerné, le but à atteindre précisé, nous exposons les solutions possibles en détaillant les avantages et inconvénients de chacune d'entre elles; le choix fait, le texte de l'intervention mis au point, nous rédigeons sur-le-champ (heureux lorsqu'une secrétaire peut nous prêter son concours) la

lettre qui sera signée par nous et par lui, dont il reçoit un double et qu'il postera lui-même, car nous tenons à lui laisser la possibilité de changer d'avis lorsqu'il ne sera plus sous notre influence.

Nous insistons pour que le double soit bien rangé, avec toutes les autres pièces classées par ordre de date et sorties de leurs enveloppes; nous leur apprenons à se constituer un dossier, à oser s'adresser courtoisement mais avec assurance à tel homme de loi; nous utilisons des mots courants... pour inciter nos correspondants juristes à les employer eux-mêmes.

Bien entendu, nous reprenons ceux qui — par réflexe — nous appellent « maître », leur assurant que parmi nous il n'est ni maître... ni esclave.

Le samedi, depuis 7 h 15 du matin, jusqu'à « point d'heure », pour utiliser une excellente expression lyonnaise, nous nous *renseignons* et *enseignons*, l'heure de notre fermeture étant fonction de la durée (imprévisible, variant de cinq à soixante minutes) des entretiens individuels et du nombre de « clients » non prévus qu'il aura fallu satisfaire sans rendez-vous, étant donné l'urgence de la solution à rechercher.

Le classement des dossiers du dispensaire se fait le dimanche. Cette masse de papiers (chaque dossier comportant de 1 à x... feuilles) doit être inventorié, les doubles des lettres reportés sur notre registre du « courrier départ » et classés dans notre copie de lettres, les noms inscrits sur nos fichiers, les encaissements de cotisation enregistrés aussitôt, de façon que si l'un de nos visiteurs du samedi nous appelle le lundi suivant, il nous soit possible de retrouver son dossier parmi 9 000 en quelques secondes — bien que nous ne disposons pas de l'électronique.

Rien ne nous rend plus heureux, d'abord lorsque nous constatons une détente chez nos visiteurs; ensuite, lorsqu'un nouveau venu nous indique que c'est sur le conseil d'un de nos anciens « sinistrés » qu'il s'adresse à nous.

QUI NOUS REND VISITE ?

Comme vous l'avez compris, le recrutement est très diversifié; cela doit tenir au fait que si l'égalité existe réellement au seuil de la mort, il en existe une également dans l'adversité. Et puis, tous les services officiels (mairies, préfecture, administrations diverses, etc.), plus de 500 travailleurs sociaux nous adressent leurs cas insolubles. Ainsi que nous traitait un magistrat, nous sommes en quelque sorte les « rebouteux » des sinistrés de la justice ou de l'injustice. La presse locale, surtout le *Progrès* de Lyon dès 1969, *Radio-France* (France-Inter Lyon) a bien voulu annoncer chaque semaine les séances de notre dispensaire judiciaire.

Par la suite, certains journaux d'audience nationale ont eu l'occasion — rarissime — de faire état de notre existence et de notre action; une émission

comme notre *Radioscopie* par Jacques Chancel le 11 novembre 1974 nous a fait connaître d'un plus grand public... et provoqué du courrier dans lequel chacun déplore que le GAJ n'ait pas d'équivalent dans sa ville.

A noter que, depuis une date récente, notre adhérent M. Guy a ouvert — en liaison avec nous — un *dispensaire judiciaire*, salle Claveau, située 139 rue Joseph-Brunet à Bordeaux-Bacalan (bus n° 1) dans un local mis à notre disposition gracieusement par la municipalité. Une solution similaire est en cours d'étude à Bastia (Corse).

Enfin, depuis 1969 nous renseignons par téléphone: nos adhérents, les non adhérents, si une solution doit être trouvée avant la prochaine séance de notre dispensaire judiciaire, les travailleurs sociaux, les services administratifs qui font parfois appel à nous, les associations à caractère désintéressé.

Il arrive que nous ne quittions pas nos appareils téléphoniques toute une journée.

De plus, nous répondons à toutes questions juridiques d'ordre général posées par les adhérents qui n'omettent pas de joindre à leur courrier une enveloppe timbrée à leur adresse; tout nouveau correspondant, qui n'est donc pas au courant de notre pratique, reçoit par retour une documentation qui lui apprend « ce que vous pouvez attendre de nous ».

Nous parvenons, pour le moment, à satisfaire toutes les demandes, à raison de plusieurs milliers de lettres par an.

AUTRES ACTIVITÉS

Nous ne pensons pas en rédigeant les statuts du GAJ — « enfantés dans la douleur », lors du déroulement de nos procédures — et notre *Réquisitoire contre la justice* — que notre combat sur plan idéologique serait entravé parce que nous serions contraints, bien malgré nous, de nous transformer en secouristes judiciaires et de faire du droit à longueur de journée.

Cette transformation, cette activité imprévue qui absorbe une très grande partie de notre temps, a tout de même un bon côté: elle a fait de nous des étudiants en droit et en même temps des praticiens qui acquièrent des connaissances et les perfectionnent chaque jour, ce qui nous permet de conseiller utilement et de discuter techniquement d'égal à égal avec les avocats, les experts, les notaires, etc., sans toutefois prétendre égaler les uns ou les autres.

Malgré cela, nous ne perdons pas de vue nos objectifs essentiels, en étant persuadés que, en définitive, notre tâche de juristes leur sera profitable en les rendant crédibles.

Indépendamment de nos interventions juridiques, nous menons des actions ponctuelles lorsque des affaires particulièrement révoltantes nous sont révé-

lées; il nous arrive de préparer et de mener à bonne fin des opérations spectaculaires en y intéressant la presse, ce qui nous permet de développer, à partir d'un cas précis et exemplaire, une question d'ordre général.

JUSTICE MODERNE — TRIBUNE DES JUSTICIABLES

Notre périodique, dont le premier numéro est sorti en avril 1969 et dont le dernier porte le n° 34, paraît irrégulièrement faute de moyens financiers. Il véhicule la pensée du justiciable, en provoquant parfois des étincelles dans les milieux judiciaires, de la droite à la gauche, parce que nous sommes en avance de 50 ans sur ce qui se dit en matière de justice.

A la lumière de ce que nous avons découvert depuis 1959, nous sommes persuadés qu'il nous faut instruire le justiciable qui — malheureusement — n'est guère curieux, chloroformé qu'il est par un état de fait qui l'a amené à être convaincu que la justice et les hommes de loi étaient ce qu'ils étaient, sans amélioration possible.

Dans un pays inconnu, on n'hésite pas à payer très cher un guide susceptible de vous indiquer le bon chemin; en matière juridique et judiciaire, l'ignorance des profanes leur coûte cher, à bien des points de vue.

JEUX ÉDUCATIFS

Nous voulons lutter contre cette ignorance, en commençant si possible dès l'école. C'est pourquoi nous avons beaucoup pensé et travaillé à la création d'une série de jeux dont les premiers ont déjà fait l'objet de dépôts à la Société des gens de lettres:

— d'abord le *jeu de l'avocat*, qui décrit les diverses étapes de la procédure civile; il a passionné les adultes et les adolescents qui ont participé à ses essais et à sa mise au point; à utiliser dès la classe de 3^e;

— ensuite, le *jeu des tribunaux*, pour enfants à partir de 10/11 ans qui seront familiarisés avec la dénomination des juridictions, l'existence de divers « incidents » de procédure; en attendant que les autres jeux soient prêts, les premiers ont été confiés à un éditeur spécialisé avec l'espoir qu'il voudra combler un vide existant dans notre système éducatif.

Les jeux déjà expérimentés ont reçu le meilleur accueil de la part des chefs d'établissement, des enseignants et de leurs élèves. L'Inspection d'académie du Rhône a admis qu'ils entraient dans la ligne fixée par le ministère de l'Éducation qui entend mieux armer les jeunes pour la vie; les étudiants de la nouvelle École nationale des greffiers, ceux de la faculté de droit de Louvain en Belgique ont en mains un prototype du *jeu de l'avocat*.

Cette formule transformera les ennuyeux cours d'instruction civique en attrayantes séances de jeux éducatifs.

CONGRÈS DES JUSTICIABLES

Chaque année nous invitons les justiciables, les associations spécialisées, à des travaux qui font l'objet d'une motion finale portée à la connaissance des presses écrites et parlées.

Les sujets traités, ces dernières années, ont été: le mariage, le divorce, les huissiers, le magistrat, les avocats, etc.

Trouver un accord entre gens du PSU et de l'UDR, entre anarchistes et réformateurs, entre hommes divorcés et femmes du MLF n'est pas chose aisée; nous estimons qu'il est toujours possible de réunir sur un point déterminé des gens qui, en général, s'affrontent sur tout le reste.

Par exemple, nous sommes parvenus à faire voter des animateurs du CAP (Comité d'Action des Prisonniers) ou de *Copains d'abord* — non sans grincements de dents — en faveur d'un travail rémunérateur, hors des prisons, pour réparer le préjudice subi par leurs victimes; le juge d'instruction, transformé en « juge de la conciliation », évitant aux délinquants la comparution devant le tribunal correctionnel.

Après avoir fait démarrer en 1969 notre dispensaire judiciaire chez un ami, M. Albert Bertin, 8, rue des Marronniers à Lyon, nous avons dû quitter cet abri pour nous transférer le 1^{er} novembre 1975 dans une boutique d'environ 35 m³ sur rue au 164, rue Dugesclin, dans le quartier de La Part-Dieu.

Grâce à l'ingéniosité des uns et des autres, nos adhérents ont mis leurs compétences diverses à notre disposition pour l'aménager en deux bureaux et une salle d'attente — le tout transformable en une salle de réunion, par le jeu de cloisons coulissantes ou escamotables.

C'est là que se tiennent nos *mercredis du GAJ*, notre *dispensaire judiciaire* du samedi, notre *maison des justiciables* dont M. Marius Bansac — malgré son grave handicap physique — assure la permanence du lundi au jeudi, avec un dévouement inlassable: il remet une documentation aux visiteurs, inscrit les rendez-vous pour le samedi, recueille les adhésions ou les renouvellements de cotisations...

*
* *

Notre expérience, unique en son genre croyons-nous, constituera un modèle pour des réalisations à venir; elle témoigne de la possibilité — pour les « usagers de la justice », pour les « consommateurs de droit » — de prendre leur propre destin en main, sans la tutelle d'hommes de loi qui devraient simplement les renseigner, les conseiller, les représenter en certaines occasions et non pas se substituer à eux, ainsi qu'ils ont tendance à le faire du fait d'une regrettable tradition.

Un sang nouveau doit être instillé dans notre circuit judiciaire, de façon que la *renovation*, la *modernisation*, la *démocratisation* de notre justice deviennent réalité.

L'ensemble des citoyens, représentés dans cette organisation, la comprendront et l'admettront mieux, car elle cessera d'être mystérieuse, voire effrayante, pour devenir rassérénante; elle cessera d'être la chose de certaines classes qui l'accaparent, pour devenir celle de l'ensemble de la nation; elle cessera d'être répressive et autoritaire, pour devenir réparatrice et librement consentie.

Les centres Delta-Revie

Action en faveur du 3^e âge: elle est menée par la *Fondation Delta-7* et a pour objet de briser la solitude des personnes âgées, de réussir une démonstration et d'inciter l'État à prendre le relais. Il s'agit des centres Delta-Revie, dont des prototypes fonctionnent déjà à Poitiers et Rueil-Malmaison.

Ce sont des centres radio et téléphoniques reliés à des personnes âgées, afin de leur donner un sentiment de sécurité 24 heures sur 24; ils permettent également d'intervenir en urgence pour des soins, des dépannages et d'assurer certains services quotidiens.

Plusieurs systèmes de télécommunications sont utilisables. Non seulement un appareil téléphonique permet d'appeler famille ou relations, mais un signal d'alarme électronique, actionné par un seul geste, permet au centre d'écoute d'identifier l'appelant et de déclencher l'intervention d'urgence.

La participation financière de l'adhérent peut être modulée selon ses ressources personnelles (elle est aujourd'hui de 30 F par mois en moyenne). La différence entre le prix de revient réel et la cotisation peut être prise en charge par la Direction départementale de l'Action sanitaire et sociale, selon certaines conditions de revenu et de contexte familial.

Après Poitiers et Rueil-Malmaison, d'autres localités vont bientôt accueillir de tels centres: Achères, Bourgoin-Jallieu, Dijon, Lignéres-Sonneville, Lille, Montluçon, Paris, Valence, Agen. Un premier centre Delta-Revie va être également créé en Allemagne fédérale, à Krefeld.

L'originalité de cette entreprise tient dans la volonté de la *Fondation Delta-7* de faire une démonstration expérimentale. Elle annonce donc que le problème posé est national, que sa solution relève des pouvoirs publics, mais que l'initiative privée doit néanmoins donner les impulsions décisives. De ce fait, elle entend proposer une innovation sociale, faire une démonstration réussie et susciter une généralisation par l'État.

Une université pour le troisième âge à Paris X - Nanterre

Depuis 1973, date de la fondation de la première « Université » du 3^e âge à Toulouse, l'idée a fait son chemin. En 1974, Nanterre créait son « université » et depuis, un grand nombre de villes universitaires en ont créé une ou envisagent cette possibilité. Des réalisations semblables existent à l'étranger et une Association internationale des universités du 3^e âge a vu le jour, pour confronter expériences et recherches en ce domaine.

*Maximilienne Levet-Gautrat, fondatrice de l'université du 3^e âge de Nanterre, nous dit les objectifs poursuivis, les résultats obtenus après deux années de fonctionnement, mais aussi les difficultés rencontrées. Notons en particulier que les programmes 3^e âge de l'Institut de formation permanente * ne bénéficient d'aucune subvention, ce public n'étant pas considéré comme « prioritaire »...*

L'université du 3^e âge de l'université Paris X-Nanterre a été inaugurée lors de l'année universitaire 1974-1975, après la participation aux travaux du premier anniversaire de l'université du 3^e âge de Toulouse, première du nom. Je dirai que la réalisation toulousaine nous a servi de déclencheur et de catalyseur, mais que nous ne nous y sommes point référés comme à un modèle. En effet, rien dans notre environnement ne nous permettait de reproduire ce que le professeur Vellas a fait à Toulouse.

La première difficulté à laquelle nous nous sommes heurtés, et à laquelle nous nous heurtons toujours, est le gigantisme de la région parisienne dans laquelle l'université de Nanterre est implantée. D'autre part la taille de notre université, 23 000 étudiants, ajoute au caractère impersonnel propre aux grandes concentrations urbaines. Il fallait trouver une structure d'accueil, et l'Institut

* 2, rue de Rouen, 92001 Nanterre Cedex (tél. 769-92-34).

d'éducation permanente dont j'assurais alors la direction me parut à tous points de vue le lieu d'élection pour cette nouvelle entreprise. L'Institut d'éducation permanente (IEP) offrait de nombreux avantages :

- une structure administrative spécialisée dans l'accueil des adultes, non-étudiants traditionnels;
- un budget autonome;
- une pédagogie de petits groupes (15 au maximum);
- une activité d'éducation permanente dans laquelle s'inscrivait tout naturellement une université du 3^e âge, puisque l'Institut est ouvert à tous, sans distinction d'âge ni de diplômes.

Lorsque je fis au conseil d'administration de l'Institut la proposition d'une nouvelle activité, ouverte en direction des personnes âgées, je ne rencontrai aucune objection tant le projet épousait les finalités de l'institution. Ce que nous cherchons à obtenir à Nanterre c'est le rapprochement des générations et la confrontation de leurs savoirs.

L'Institut d'éducation permanente de Paris X-Nanterre fonctionne dans le cadre de la *loi sur la formation permanente* et s'adresse donc en priorité à la population active, ou désireuse de reprendre une activité (cas des femmes au foyer). L'université Paris X-Nanterre elle, s'adresse à une population étudiante se préparant à la vie active.

Implanter une université du 3^e âge dans ce cadre c'est avoir la possibilité topologique et institutionnelle de mettre en relation population à la retraite et population active d'une part, et population à la retraite et population étudiante d'autre part. Nous espérons par ces rencontres entre trois types de population, arriver à confronter les différents savoirs dans une approche critique et créative. Nous cherchons à ce que l'université ne soit pas seulement un lieu d'élaboration et d'appropriation du savoir, mais également un lieu où se retrouvent les générations différentes, dans une mise en commun de leurs expériences et de leur appréhension de la société. Au moment où se produit un double mouvement de contestation des valeurs traditionnelles et de retour à ces valeurs, l'existence d'un lieu de discussion critique de ces mêmes valeurs par les différentes générations en cause, nous paraît être un instrument indispensable à un changement social qui ne soit pas le changement pour le changement. C'est donc à ce double objectif: rapprochement des générations, création d'un lieu d'élaboration critique du changement social par les acteurs en situation, que répond la création de l'université du 3^e âge de Paris X-Nanterre.

Où en sommes-nous de cet ambitieux projet après deux saisons de fonctionnement ?

Je dirai que pour l'instant il y a peu de proportions entre les réalisations et les objectifs. Comme il ressort des lignes précédentes nous nous sommes

heurtés dès le départ à l'anonymat des grandes villes et à la difficulté de faire passer la moindre information lorsque l'on ne dispose pas de l'accès aux mass média. Comment nous faire connaître ?

Le meilleur moyen nous a semblé de reprendre le titre *université du 3^e âge* bien que ces termes ne conviennent pas à ce que nous désirons faire, et que même il trahissait en partie notre but dans la mesure où nous ne désirions pas créer une université destinée uniquement aux personnes âgées. Il offrirait cependant, et il offre toujours et même de plus en plus, un dynamisme et un impact qu'il eût été dommage de ne pas utiliser.

Nous avons donc annoncé la création d'une université du 3^e âge à Paris X-Nanterre, avec un programme de conférences se déroulant tout au long de l'année universitaire, à raison d'une par quinzaine. Je précise que pour nous, il n'y a pas d'université du 3^e âge à Nanterre. Il y a seulement un Institut d'éducation permanente qui a créé un cycle de conférences *ouvert à tous*, et auquel viennent presque uniquement des personnes âgées. Ces conférences ne sont pour nous qu'un prétexte destiné à faire sortir de chez elles les personnes âgées, et à créer ainsi l'occasion de les informer sur les différentes activités de l'IEP, auxquelles nous les invitons à s'intégrer (1). En effet la pédagogie de groupe pratiquée à l'IEP permet de répondre à deux besoins reconnus des personnes âgées : celui de communiquer et celui de participer (2).

Communiquer, entrer en relation avec d'autres, participer à un travail commun, trouver un rôle et un statut par l'appartenance à un groupe, telles sont les possibilités offertes par l'IEP, non seulement aux personnes du 3^e âge, mais encore à tous ceux qui viennent s'y inscrire. Il y a donc pour nous une double démarche à promouvoir : d'abord venir aux conférences, et ensuite s'intégrer dans un groupe de formation. Il est certain que cette deuxième démarche nécessite une plus grande initiative et un plus fort engagement. Rares sont les personnes qui s'y sentent prêtes. Il faut dire que dans ce domaine la part du personnel d'accueil est considérable. L'institution, sa tolérance aux personnes âgées, sont vues à travers le personnel administratif qui est souvent le premier avec lequel la personne âgée est confrontée. Tout dépend de ce premier contact, et là nous nous heurtons au problème de la disponibilité du personnel qui doit répondre d'autre part à de multiples tâches administratives qui dépassent de loin l'accueil. Aussi il est apparu opportun et conforme à nos objectifs de créer un service de pré-accueil, fonctionnant avec des habitués de l'université du 3^e âge. Rencontrer son semblable, mais un semblable qui

(1) Voir en annexe le tableau des enseignements de l'IEP.

(2) Cf. l'article de Françoise Guillot : « Pour un meilleur équilibre » in la revue *Gérontologie* 75, n° 21, décembre 75 (16, rue Oberkampf, 75011 Paris).

a fait l'expérience de l'IEP, est pour la personne âgée source d'encouragement et de ré-assurance. Nous l'avons bien vu lors de l'exposition *L'âge et la vie* où M. Carette, Directeur de la revue *Gérontologie*, avait mis à notre disposition une partie de son stand. La présentation de l'université du 3^e âge par des participants du 3^e âge, levait toutes les inquiétudes et les réticences. La conviction de ces étudiants d'un nouveau genre balayait les hésitations et emportait l'adhésion.

Une fois franchie la barrière que constituent la peur de l'inconnu et du ridicule, l'intégration se fait par contre très aisément. La pédagogie active de l'IEP, le nombre restreint des étudiants (15 au plus), facilitent au maximum l'appartenance de chaque participant à son groupe pédagogique, et il ne semble pas qu'il y ait de grosses difficultés dans les échanges et les discussions entre personnes âgées et personnes encore en activité. Ce que l'on se plaît à remarquer c'est l'entrain et la gaieté de ces groupes mixtes, et l'on pourrait même dire que la gaieté est proportionnelle à l'âge. Les jeunes, les actifs n'ont guère de temps à consacrer au rire. Le souci est d'efficacité et de rapidité. Avec le 3^e âge le rire reprend droit de cité et le temps perd son caractère impératif de contrainte. L'introduction par les retraités d'une autre dimension, celle de la disponibilité, permet à chaque membre du groupe de mieux situer sa zone d'aliénation et d'en prendre la mesure.

Certes la population du 3^e âge qui se retrouve à Nanterre est à bien des points de vue une population privilégiée, mais l'université ne peut répondre aux besoins de tous. Il faut pouvoir venir à elle; la radio, la télévision ont un rôle à jouer pour ceux qui ne peuvent se déplacer, soit en raison de leur santé, soit en raison de leur éloignement.

Si grâce à l'IEP le rapprochement personne âgée - personne en activité se fait aisément, il n'en est pas de même en ce qui concerne la rencontre avec la population étudiante. Comme l'a fait remarquer très justement Françoise Guillot dans l'article précité de *Gérontologie*, il ne suffit pas de se trouver dans un même lieu — l'université — pour que le rapprochement se fasse entre les deux classes d'âge. Plus de 20 000 étudiants constituent la population d'une ville, et les contacts ne s'y font pas plus aisément. Il faut créer des cadres de rencontres, et que celles-ci ne soient pas occasionnelles, mais qu'elles disposent d'une certaine continuité. C'est ce qui nous a amenés à collaborer avec le Centre culturel du Campus. Nous avons trouvé là une structure d'accueil qui pouvait être commune aux étudiants et au 3^e âge. Les rencontres s'y font naturellement autour d'activités manuelles telles que la poterie, le tissage, les émaux, etc.

Nous avons beaucoup hésité au départ car nous considérons que l'université du 3^e âge a des objectifs et un contenu spécifiques qui ne doivent pas entrer en concurrence avec ce qui se fait dans les clubs du 3^e âge. Nous ne voulons

absolument pas à Nanterre fonctionner sur le modèle du club. Malgré nos réticences nous avons néanmoins proposé à nos étudiants du 3^e âge de faire de la poterie, car c'était pour nous l'utilisation d'un cadre de rencontres naturelles et poursuivies avec les étudiants. L'intégration se fit avec une telle aisance qu'elle a abouti à la création d'une œuvre collective qui symbolise cette communauté dans les intérêts. Chacun a renoncé à faire son pichet ou sa théière pour se consacrer à la réalisation d'un village, avec son église, sa mairie, ses artisans, ses jeunes et ses vieux. Rien ne pouvait mieux exprimer ce qui s'est passé entre les étudiants nanterrois et ceux du 3^e âge que cette œuvre commune qui évoque l'endroit où la communication entre les générations se fait le plus aisément (3).

Devant ce succès nous pensons étendre notre collaboration avec le Centre culturel et nous envisageons même d'aborder une action particulièrement délicate: les excursions de week-end étudiants-3^e âge. Là encore nous sommes entraînés dans une direction qui va à l'encontre de nos principes: l'université du 3^e âge n'est ni un club, ni une agence de voyages, mais dans un premier temps nous pensons qu'il est indispensable de favoriser par tous les moyens le rapprochement entre les générations. Qu'on s'entende bien: il n'est pas dans notre projet d'organiser des voyages 3^e âge. Ce que nous saisissons c'est l'occasion de réunir dans une même activité étudiants et personnes âgées. J'avoue que je trouve pour ma part ce projet très difficile à réaliser, mais nous sommes portés par l'enthousiasme de l'équipe du Centre culturel qui est prête à investir beaucoup d'énergie dans cette confrontation entre les générations sur le campus de Nanterre.

L'université Paris X-Nanterre ne s'est pas engagée en tant que telle dans cette entreprise, laissant à son Institut d'éducation permanente la charge de l'université du 3^e âge. Cette initiative de l'IEP a rencontré bien évidemment un accueil positif de la part de notre président, mais l'ensemble de l'université reste peu sensibilisé à cette réalisation. Un certain nombre d'universitaires nous ont proposé spontanément des conférences, et s'il a toujours été répondu favorablement à nos demandes, les enseignants de l'université restent en général peu mobilisables pour des activités d'éducation permanente, quel que soit l'âge des étudiants. Il n'est pas encore évident pour l'université d'étendre sa fonction d'enseignement à la formation permanente. L'Institut d'éducation permanente de l'université Paris X-Nanterre a assumé seul et sans appui officiel ce que nous continuerons d'appeler pour plus de facilité son *université du 3^e âge*. C'est avec la collaboration de Françoise Guillot, chargée de mission

(3) Nous l'avions installé dans le stand de la revue *Gérontologie* au cours de l'exposition « L'âge et la vie ».

Expériences

à la Formation permanente, que j'ai pu mettre en place cette institution pour laquelle nous n'avons reçu aucune subvention, l'IEP prenant en charge tous les frais de cette nouvelle réalisation. Il est certain que devant le succès remporté, l'IEP ne pourra continuer seul cet effort. Il est temps que les pouvoirs publics d'une part, et les municipalités environnantes d'autre part, se mobilisent et participent à notre tâche en répercutant nos programmes, en organisant un service de cars pour nos conférences (certaines localités le font déjà), et en nous attribuant une subvention qui nous permette de nous développer et rende moins aléatoire notre fonctionnement.

Un village en coopérative, Bourbach-le-Haut

Petit village du Haut-Rhin, Bourbach-le-Haut voit disparaître en 1961 son dernier petit commerce. Tel fut le point de départ d'une extraordinaire expérience, que nous rapporte le maire François Nussbaum. Pour équiper le village et permettre aux habitants de bénéficier de toutes les facilités offertes aux collectivités plus importantes, une coopérative à la taille du village a été progressivement créée.

Animé d'un puissant instinct de conservation et de la volonté de s'organiser soi-même, Bourbach-le-Haut en est arrivé à pouvoir proposer maintenant ses services aux communes voisines. Mais quel est son avenir ? Les obstacles et freins de toutes sortes ne manquent pas. Absence totale d'aide financière, pâturages inexploités etc., des vues pessimistes pourraient être amplement justifiées. Pourtant, bien que le maire se demande avec un soupçon d'amertume si le refus du profit n'entraîne pas une pénalisation, les habitants de Bourbach-le-Haut refusent de « baisser les bras » et font chaque année de nouveaux projets. C'est un véritable message, sur lequel il nous est demandé de méditer...

Lorsqu'en 1961 le seul et dernier commerçant de Bourbach-le-Haut décidait de fermer définitivement son petit commerce, une boulangerie-épicerie, il semblait que le glas avait sonné pour la petite commune montagnarde située dans la vallée de la Doller, la plus méridionale des vallées vosgiennes. En effet, avec ses 200 habitants, une école dépeuplée, un budget communal ne permettant même plus d'assurer les frais de fonctionnement, alors que les investissements devenaient d'une urgence vitale, Bourbach-le-Haut confirmait la pensée communément admise en haut lieu : à savoir que les petites communes « sont des vestiges d'anciennes communautés paroissiales inadaptées aux conditions d'une France en pleine expansion ». Le plus raisonnable eût été de « traiter » le rattachement à une autre commune.

Pourtant Bourbach-le-Haut avait virtuellement des possibilités et puisqu'il était question d'expansion... qui allait les exploiter ?

Possibilités touristiques — le vallon du Bourbach, le ruisseau dont la commune tient son nom, dévalant de la chaîne du Rossberg est réputé pour sa flore, sa géologie, sa situation géographique particulière, ou est tout simplement connu pour son charme, sa beauté unanimement appréciés.

D'autre part Bourbach-le-Haut, ancienne communauté paroissiale il est vrai, a été modelé sur le thème de la solidarité à travers les siècles. Cette population de « bûcherons montagnards » d'origine suisse et tyrolienne sait de quoi l'on parle lorsqu'on évoque l'entraide toujours indispensable pour les isolés, les minorités et peut-être les économiquement défavorisés. Et les citadins voisins qui avaient tendance à traiter, avec le sourire, de « demeurés » ces hommes et femmes vivant et rêvant d'autarcie par la force des choses, ne pouvaient non plus soupçonner dans leurs cités anonymes, qu'une énergie, un courant vital, une promesse d'avenir, somnolaient parmi ceux qui avaient inventé la qualité de la vie avant la lettre, en veillant aux contacts humains et à l'enrichissement mutuel.

Bourbach-le-Haut allait-il mourir ?

CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE

L'instinct de conservation l'emporte sur la raison pure...

Il s'agissait de parer au plus pressé. Bourbach-le-Haut agonisait, le coup de grâce eût été de ne plus y trouver un point de ravitaillement; c'est ainsi qu'en 1962 une poignée d'hommes dont le maire s'était fait le leader, se mirent à la tâche.

Toutes les initiatives, tous les avantages promis à des commerçants restèrent sans réponse, il fallait donc s'organiser soi-même.

Avec le poids de compétence de juristes sur place, et l'autorité d'autres personnes, les démarches entreprises auprès de l'administration permirent l'élaboration des statuts d'une coopérative de consommation. Cette société dont tous les habitants devinrent les actionnaires (une action de 10 F), installa son premier magasin de vente dans la salle d'attente de la mairie.

Premiers chiffres d'affaires: 500 F par mois (aujourd'hui 50 000 F).

La coopérative dès ses débuts pouvait adhérer à un groupement d'achats grâce à la bienveillance de son directeur, ce qui permit de pratiquer des prix très compétitifs. Il est certain qu'un des facteurs de réussite dans le domaine commercial est dû à cette pratique de prix les plus justes possibles; l'acquisition à crédit d'une petite estafette réduisit également les frais de transport, et permit un approvisionnement régulier...

Dès 1964 le groupement d'achats évolue; on crée la Coopérative de Mulhouse et environs qui est une chaîne de distribution à laquelle peut participer toute petite coopérative en louant son fond de commerce. Cet aspect des choses mérite d'ailleurs discussion. Du point de vue rentabilité, il est certain que la gestion du magasin de vente par ses propres moyens présenterait un intérêt évident mais la Coopérative pourrait-elle continuer à offrir des prix compétitifs ? Nous y reviendrons.

D'ores et déjà, disons qu'à Bourbach-le-Haut on n'achète pas pour plus cher que dans les grandes surfaces des agglomérations voisines. Il y a là une équité sociale dont ne peuvent profiter que peu de villages isolés, les frais des transports et les faibles quantités grévant lourdement les indices de prix de détail. A tel point que certaines communes voisines voulant profiter des prix offerts ont demandé à la coopérative d'organiser des tournées, service qu'elle rend volontiers...

1965, LE GRAND TOURNANT

Les problèmes de « l'intendance » étant réglés très vite, la jeune coopérative allait être amenée à s'engager et à engager ses sociétaires vers d'autres voies encore inexplorées car la survie d'une commune n'est pas assurée que par le commerce local...

L'homme ne vit pas que de pain.

Il fallait promouvoir une foule d'activités parfois sous la pression de nécessités, parfois selon un plan et une pensée aux objectifs fixés. La coopérative allait être amenée à organiser des services tels que les transports scolaires entre Bourbach-le-Haut et Masevaux, la réforme rendant la fréquentation scolaire du CES ou CET obligatoire, et les transports d'ouvriers entre Bourbach-le-Haut et Masevaux, où 50% de la population active travaille.

D'autre part la municipalité, prisonnière de son budget ne pouvait plus rendre les services indispensables à sa population tels que le ramassage des ordures ménagères et le déneigement des routes.

Elle ne pouvait non plus engager un ouvrier à temps plein alors que la Coopérative dispose d'un personnel compétent. Dans ces conditions il était possible de mettre en vigueur la prestation de main-d'œuvre.

Sur le plan des prévisions à long terme et afin d'amorcer une politique globale de développement, afin de rassembler et d'unir davantage, la coopérative a ouvert un petit « bistrot », le *Foyer des montagnards*, permettant aux habitants de Bourbach de se retrouver pour l'apéritif dominical par exemple, mais permettant aussi de servir un repas économique aux ouvriers travaillant dans la commune.

Complétons ce tableau d'activités en mentionnant l'ouverture d'une station service; du bureau de tabac; de la distribution des journaux; de prestations diverses par location de matériel.

Pour ces activités, la coopérative a dû naturellement s'équiper en immeubles: un magasin de vente de 80 m² et une ancienne ferme transformée en café-restaurant. Elle a dû également acquérir du matériel divers pour équiper les magasins et les lieux de rencontre, enfin et surtout des véhicules: une camionnette pour le transport des personnes et les tournées de ravitaillement, un camion tous terrains avec remorque pour le déneigement et les transports divers, et tout récemment une tracto-pelle rendant d'immenses services pour l'aménagement et l'équipement du village.

Elle n'a pas hésité à s'endetter pour entreprendre.

Naturellement, tous les services proposés à la commune, principal client mais aussi client privilégié du point de vue tarif, sont également proposés aux communes voisines ou à tout particulier.

Il n'a jamais été perdu de vue que la coopérative se veut au service de la population et ne recherche pas en priorité un bénéfice, une rentabilité exceptionnelle. Nous y reviendrons. Mais pour clore ce chapitre disons que du point de vue juridique, la coopérative a dû transformer ses statuts: de coopérative de consommation, elle est devenue coopérative de consommation et de développement.

QUEL AVENIR ?

Pour autant les problèmes de Bourbach-le-Haut sont-ils réglés ?

Entre 1960 et 1975, on a vu la construction de 50 maisons individuelles, mais comme la majorité représente des résidences secondaires, la courbe de la population sédentaire a à peine évolué.

L'aménagement touristique n'a pas connu le développement qu'il aurait mérité. Il y a là une grave lacune des pouvoirs publics. Bourbach-le-Haut dispose maintenant d'une infrastructure remarquable, de terrains merveilleux, pourtant personne jusqu'à ce jour n'a voulu investir dans cette commune. Sans doute parce que la municipalité et le conseil d'administration de la coopérative souhaitent un tourisme populaire non sophistiqué... Quand de guerre lasse, on sera amené à proposer nos terrains à une chaîne d'hôtels venue de l'étranger, quand les possibilités de viabilité seront épuisées par un hôtel de grand standing, on criera au scandale. Mais aujourd'hui aucune instance ne semble s'intéresser à la construction d'un village de vacances, d'une maison de convalescence, d'une maison d'enfants, que sais-je encore.

C'est sans doute là le cœur du problème... Dans notre société « libérale » où tout est basé sur le profit, la coopérative avec ses humbles réalisations

semble anachronique. A aucun moment elle n'a connu de faveurs spéciales (allègement fiscaux ou subventions) pour services rendus. Il n'est pas étonnant que la gestion pose aux responsables de lourds soucis, continuellement tiraillés entre le désir de rendre service, la dure réalité commerciale et les impératifs de rentabilité.

Bourbach-le-Haut dispose de terrains agricoles : qui va les mettre en valeur ?

N'est-il pas scandaleux de laisser à l'abandon 100 ha de pâturages ? Pourtant une petite coopérative telle que la nôtre ne peut, à elle seule, s'équiper pour les exploiter.

Enfin et nous l'avons déjà dit, Bourbach-le-Haut, au pied du massif vosgien encore relativement préservé, refuse la prolifération de « béton touristique anarchique ». Est-il juste d'être pénalisé lorsque, dans une pensée sociale, on refuse le profit à tout prix ?

Quand enfin reconnaîtra-t-on que l'argent n'a pas tous les droits ?... Quand remarquera-t-on sans le soupçonner, que le service désintéressé représente aussi une valeur ? Ceci nous amène à parler des hommes en présence.

La coopérative est dirigée par un Conseil d'administration composé de 10 membres, dont 50% sont également conseillers municipaux et les autres élus pour leurs compétences particulières.

Le directeur de la coopérative est également le maire du village et le président d'une caisse mutuelle locale, véritable petite banque pour la communauté.

Ce qui caractérise toutes les personnes, c'est le désir, non seulement de faire de Bourbach-le-Haut et de la coopérative un village ou une société économiquement florissants mais de promouvoir une vie communautaire à laquelle tous peuvent participer.

Intégrer les jeunes dans la vie commune en leur proposant des activités d'intérêt général (balisage de sentiers, nettoyage du ruisseau, etc.).

Veiller continuellement à ce que le service rendu ne devienne pas un service dû parce qu'il est payé.

Veiller à la solidarité en encourageant les sociétés existantes. Obtenir un service gratuit et bénévole, voilà des objectifs jamais complètement atteints.

Pourtant si la vie dans nos villages garde encore une saveur de vérité, si à l'avenir les hommes quittent les grands ensembles devenus mutilants pour leur personnalité, c'est parce que dans les petits villages on aura retrouvé la vraie dimension des relations sociales, faites non d'assistance mais de prise en main de son destin.

Malgré les difficultés évoquées ci-dessus, la coopérative de Bourbach-le-Haut et son conseil d'administration ne baissent pas les bras et chaque année un nouveau projet est mis en chantier, une nouvelle étape se réalise. Cette

Expériences

année on a parlé de la construction d'un garage et d'une salle de réunion. Il est trop tôt encore pour parler d'autres projets, d'autres espoirs.

Tant qu'il y aura des hommes capables de croire en d'autres valeurs que les valeurs unanimement reconnues par notre société, tant que ces hommes sauront s'unir pour prêcher l'exemple et apporter ainsi une réponse humble, mais réelle aux grands problèmes du monde d'aujourd'hui qui ne sont pas souvent hélas ceux qui font la une des journaux, alors l'homme conservera une réelle raison de ne pas désespérer.

Ne craignons pas de le dire, pour modestes que soient leurs réalisations, c'est là le vrai message des hommes de la communauté de Bourbach-le-Haut.

INNOVATION SOCIALE, QUEL ENJEU ?

Gigantisme des organisations, désuétude des modes de pensée, déchirement du tissu social, instabilité. Pour Emanuele Reynaud, la complexité croissante des nouveaux problèmes sociaux et les difficultés des institutions à les résoudre provoquent dans divers domaines un bouillonnement social, dans lequel elle aperçoit l'amorce d'une forme nouvelle de pratique politique. Il faut réinventer une société qui fasse droit au dynamisme social naturel reposant sur l'épanouissement des potentialités et de la créativité de chacun. Pour Robert Jungk, cela nécessite en premier lieu de débloquer l'imagination et de la tenir mobilisée en permanence, car un changement de société ne peut se faire qu'à travers un changement de mentalité.

Nouveaux problèmes sociaux et nouveaux modes d'appréhension politique

EMANUÈLE REYNAUD *

Depuis quelques années, une effervescence sociale d'un genre nouveau se manifeste dans les domaines les plus divers. Mouvements régionalistes, comités de prisonniers, occupations d'usines, production sauvage, free clinics, défense des mères célibataires, la liste est aussi longue qu'hétéroclite.

La constatation du phénomène social s'impose, et d'autres l'ont fait avant nous. En revanche, le sens qu'on peut attribuer à ce phénomène fait problème: n'y a-t-il là qu'un malaise diffus que l'appareil institutionnel, en opérant les ajustements nécessaires, devrait faire disparaître ? Ou est-ce aussi l'amorce de quelque chose d'autre, d'une forme nouvelle de pratique politique ?

Le comportement du système politique institutionnel, qu'il s'agisse des partis politiques ou du gouvernement, pourrait faire opter pour la première hypothèse, puisque les uns comme les autres ont réagi par des ajustements ponctuels, des sursauts tardifs ou des investissements précipités. Les exemples ne manquent pas: ministère de la Qualité de la vie ou secrétariat d'État pour la Condition féminine au gouvernement; reprise en charge des thèmes de la libéralisation de l'avortement ou du mécontentement des appelés par le parti communiste; hésitations aussi bien du parti socialiste que de certains réformateurs à propos du programme nucléaire.

Ces ajustements, ces investissements nouveaux sont des faits importants. Toutefois, il faut bien préciser leur sens: le système politique, par ces réactions, diversifie son modèle d'action et y inclut progressivement des domaines nouveaux, qui étaient auparavant soit inexistants (pollution) soit hors de sa compétence (questions morales).

Mais, on le reverra plus tard, ce procédé d'intégration progressive, cette sorte d'impérialisme n'affecte en profondeur ni le mode d'organisation interne du système, ni son mode d'emprise sur la population. Il est bien évident qu'en incluant des domaines nouveaux, le système politique institutionnel ne reste

* Emanuèle Reynaud est chargée de recherches au Centre de sociologie des organisations.

pas absolument immuable, mais les quelques modifications qu'il subit et accepte sont de peu de poids par rapport au renforcement de son emprise sociale.

Ces quelques constatations simples — aspect de prime abord incohérent des manifestations « sauvages » et possibilités considérables d'adaptation du système politique — peuvent conduire à adopter une démarche par ailleurs justifiée par l'importance relative de ces deux phénomènes: ne prendre en compte, dans ces mouvements périphériques, que ce qui trouve des échos au sein du système institutionnel.

Toutefois si les signes d'éclatement et d'hétérogénéité apparaissent au premier abord, il en est d'autres, peut-être plus diffus, qui doivent attirer l'attention et qui témoignent, à des titres divers, d'une même préoccupation de fond, d'une même remise en cause de certains des fondements du pouvoir social. Du mouvement anti-hiérarchique dans les entreprises à la contestation du statut des médecins ou des « technocrates de l'urbanisme » se répondent les mêmes interrogations sur les rapports du savoir et du pouvoir social, sur les rapports de l'expérience vécue et de la compétence acquise.

Évoquer une tendance aussi abstraite peut paraître un détour théorique injustifié. Il nous semble au contraire que c'est en faisant ce détour qu'on peut parvenir à rejoindre l'inspiration de fond de cette « effervescence politique » et mieux préciser son originalité. C'est cette mise en perspective qui nous permet d'attribuer à ces mouvements divers le statut d'un phénomène social doué d'une existence et d'un sens propres.

Ce phénomène touche, nous l'avons brièvement évoqué, des domaines très divers: entreprises, habitat, consommation, prisons... Mais, dans la perspective proposée, les domaines qui appartiennent à ce qu'on appelle couramment les problèmes de « qualité de la vie » constituent un cas de figure particulier. De multiples mouvements se sont formés à propos de ces questions de vie courante et ont une activité très réelle: comités d'habitants, MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception), mouvements de marginaux sexuels, crèches sauvages, terrains d'aventure, groupements de consommateurs, mouvements écologiques ou coopératives de produits biologiques. D'autre part, c'est à ce sujet que le retard du système institutionnel est le plus sensible et les ajustements les plus improvisés.

La situation ainsi créée nous semble particulièrement intéressante pour plusieurs raisons:

C'est une situation historique particulière. Le retard institutionnel mentionné plus haut ne semble pas devoir durer: l'investissement de ces domaines qualitatifs est d'ailleurs déjà en cours (Conseil supérieur de l'information sexuelle, par exemple). En effet, rien, dans la nature même de ces domaines, n'empêche un tel investissement et c'est un ensemble de causes conjoncturelles

diverses (priorité donnée à l'industrialisation, poids de la morale catholique entre autres) qui est à l'origine d'une situation d'ailleurs particulière aux pays latins. Cette situation est en train de se modifier tout à fait et sera probablement très différente d'ici cinq ans.

En revanche, certaines caractéristiques structurelles des domaines ayant trait à la qualité de la vie ont eu une influence fondamentale sur la formation et l'orientation des mouvements sociaux. Nous le verrons plus en détail par la suite, mais on pourrait en résumer ainsi un trait saillant: la proximité par rapport au « simple citoyen ». Cette proximité a certainement permis d'une part une expression plus globale des mouvements et d'autre part facilité les amorces de réalisation (crèches sauvages ou free clinics); il y a donc à la fois ébauche d'un contre-pouvoir et mise à l'épreuve des thèses avancées.

POLITISATION ET QUALITÉ DE LA VIE

La prise en compte sociale de domaines de plus en plus « privés » (famille, sexualité, loisirs) risque d'apporter des changements importants à l'action politique puisqu'elle conduit à la faire porter sur des domaines dont les caractéristiques méritent l'attention:

Ce sont des domaines *plurifonctionnels* complexes et où l'individu est généralement engagé de façon multiple.

Par exemple, la « condition de la femme » est peut-être un joli nom de ministère mais pas un domaine bien circonscrit, puisqu'il s'agit en réalité de relier de manière transversale tous les autres secteurs d'intervention du système politique institutionnel (travail, famille, santé, justice...). De même, un mouvement de libération des femmes est conduit à s'interroger sur la situation des femmes dans tout ce qui fait leur vie. Même chose pour un autre exemple: l'urbanisme. C'est un ensemble extrêmement divers de fonctions et parler d'« aménagement du cadre de vie », malgré le vague de la formule, fait bien sentir l'enchevêtrement de ces fonctions, en même temps qu'elle souligne la nécessité d'une approche globale.

Ces domaines ne reproduisent ni ne recourent nécessairement les *clivages sociaux* qu'on retrouve à propos d'autres thèmes et qui proviennent de l'organisation de la production.

Par exemple, une communauté d'expérience sur un problème précis (manque de crèche, opération de rénovation, difficultés dans un hôpital) peut créer un objectif commun, peut susciter une lutte commune et donc une forme de

cohésion entre des individus ou des groupes sociaux qui, par ailleurs, n'ont rien de comparable.

Une telle cohésion est d'une nature particulière: elle est suscitée par un événement extérieur et donc réactionnelle, partielle et temporaire. Elle n'est évidemment pas de même nature qu'une solidarité de classe et ne s'y substitue pas.

Toutefois, il n'est pas évident qu'elle soit, pour cela, faible ou inconsistante et, sur les domaines « transversaux » qui nous intéressent, elle se manifeste de plus en plus fréquemment, compliquant les modèles d'action politique déjà connus. Ainsi par exemple le MLAC, dont la base de recrutement ne suivait pas des clivages sociaux aisément repérables, mais au sein duquel la solidarité militante était très forte (1).

Enfin et surtout, ces domaines « transversaux » ne sont pas posés ni ressentis a priori comme hors de la compétence des gens. Le fait qu'ils aient été longtemps considérés comme du ressort de la vie privée des individus rend moins acceptable leur confiscation par des experts (2). En revanche, la démarche de la prise en charge par les individus se trouve moins entravée dès l'origine par la crainte de l'ignorance et par l'idée apprise que des connaissances étendues sont nécessaires pour émettre une opinion fondée.

Les caractéristiques du domaine de la « qualité de la vie » qui — à notre avis — sont importantes, ont été énumérées rapidement. Néanmoins, elles déterminent une modification de fond du champ d'action politique. Or, face à ce changement, le système politique institutionnel n'opère qu'un ajustement de surface, laissant à découvert un territoire fort vaste.

LE SYSTÈME POLITIQUE INSTITUTIONNEL: POUVOIR HIÉRARCHISÉ ET RATIONALITÉ INTÉGRÉE

A un niveau relativement simple, tout d'abord, il ne semble pas qu'il y ait de modifications importantes. Bien sûr, on a pu assister à des *créations institutionnelles* pour tenter de prendre en charge ces questions nouvelles: le secrétariat d'État à la Condition féminine, celui chargé de la Condition pénitentiaire... Mais ces institutions sont conçues sur le même modèle que les

(1) La succession de scissions internes n'étant pas la preuve d'un affaiblissement de l'engagement de ses militants.

(2) Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas envisagée, ni même tentée. L'apparition d'un nouveau domaine social ou politique crée un enjeu sur lequel il est inévitable que tente de s'établir un monopole professionnel. La prolifération soudaine de « sexologues » va dans ce sens...

autres, plus anciennes et chargées de traiter des secteurs socialement mieux circonscrits (Postes et Télécommunications par exemple). La création d'un secrétariat d'État est le signe que l'appareil institutionnel a perçu l'existence et l'importance d'un problème, en particulier par le retentissement qu'il peut avoir dans l'opinion. Cela ne signifie pas qu'il a choisi le moyen le mieux adapté pour le prendre en charge.

D'autres tentatives au sein de l'appareil administratif témoignent peut-être d'une vision plus nuancée et sont des tentatives pour s'adapter à la nature particulière de ces domaines « transversaux » : ainsi des expériences engagées pour parvenir à une coordination des divers services d'action sociale et des représentants de la population sur le terrain. Il s'agit de mettre en pratique une saisie et un traitement globaux là où la coexistence de nombreux secteurs réservés, investis par chacun des segments des administrations concernées, où la juxtaposition de multiples monopoles professionnels, sont de plus en plus mal ressenties par la population mais aussi bien par les membres de l'administration (3).

En revanche, les rapports réciproques existant entre la formation de la demande sociale et la manière dont le système politique l'appréhende et la traite ne subissent pas de remise en question fondamentale.

L'appréhension des demandes sociales s'effectue, en effet, par l'intermédiaire des différents services; l'attribution de compétence à ces derniers obéit au découpage interne de l'appareil d'État. En fait, le principe de division du travail d'État est fondé sur les nécessités internes à l'appareil d'État, les questions diverses subissant une intégration progressive jusqu'à la synthèse finale opérée à un niveau supérieur. Le traitement politique — tel qu'il est conçu — est donc déterminé par la hiérarchie des différents segments du système institutionnel et l'existence au sommet de cette hiérarchie d'une instance chargée d'effectuer la synthèse.

Les caractéristiques nouvelles des domaines qualitatifs mettent en porte-à-faux ce mode de traitement, en particulier sur deux points: leur globalité, leur plurifonctionnalité s'accommodent mal d'un éclatement originel puis d'une synthèse exclusivement due à l'intervention d'un échelon supérieur de l'appareil d'État; le fait qu'ils puissent être revendiqués comme étant de la compétence directe des citoyens rend plus difficile à supporter l'éloignement du lieu de la synthèse, le haut de la pyramide.

Précisons bien: il ne s'agit pas ici de mettre en lumière d'éventuelles dysfonctions dans le traitement de problèmes politiques particuliers. S'il est

(3) Voir les expériences menées dans le 13^e arrondissement ou les quartiers du centre de Paris pour coordonner les actions dirigées vers les enfants.

important que l'ajustement fait par l'appareil d'État n'ait été que superficiel, c'est surtout parce qu'il laisse non informé, non investi, non encadré un vaste domaine politique. Comme ce domaine, par sa proximité par rapport aux préoccupations des individus, peut susciter des engagements forts et argumentés, l'inadéquation des institutions à cet objet facilite certainement l'affirmation d'une vision globale, au niveau de l'utilisateur, hors de l'obligation de se faire entendre et donc de s'adapter aux sectorisations administratives. Cette revendication de globalité est, par elle-même, une contestation radicale: la remise en question de la *rationalité* qui fonde l'intervention de l'État.

C'est bien à ce niveau fondamental — et pas dans une éventuelle concurrence ou dans le complément de dysfonctions — que se situe l'articulation entre le système politique institutionnel et les divers groupes qui se forment à propos de la qualité de la vie. En effet, la pratique de ces derniers est la remise en question — en actes — *des principes de légitimité* de l'action de l'appareil d'État, à savoir l'existence et le bien-fondé d'une *rationalité unique et intégrée* comme critère de choix.

Pour éclaircir ce point, on peut évoquer — là encore un peu rapidement et schématiquement — quelques conséquences du traitement centralisé.

L'exercice d'une fonction d'arbitrage et de synthèse centrale au sein de l'appareil d'État — outre les conséquences déjà citées plus haut — s'accompagne du recours à une rationalité unique, supposée neutre, universellement reconnue et non contestable. L'application des mêmes critères à des demandes de toutes natures, doit les mettre en concurrence stricte les unes par rapport aux autres. La satisfaction des groupes sociaux qui présentaient ces demandes est alors attendue autant des satisfactions partielles qu'on leur accorde que de celles qu'on refuse aux autres, l'équilibre et la neutralité du choix effectué se trouvant renforcés par l'antagonisme strict postulé entre ces demandes (4).

Cette concurrence supposée impose à son tour un traitement égalitaire: les besoins et les demandes doivent être rendus objectivement comparables pour permettre le « choix rationnel ». Il n'est pas absurde, dans cette optique, de construire une base commune, une unité de référence, sinon de mesure qui explicite les raisons de ce choix, quand ce ne serait que le franc ou l'heure (5).

Mais surtout, l'affirmation répétée du bien-fondé d'une rationalité unique, universellement reconnue, renforce la cohésion de la hiérarchie de pouvoirs

(4) Les rapports de justification réciproque de la neutralité de l'État et de l'universalité de la rationalité sur laquelle il se fonde sont un thème rebattu. Le recours au mesurable n'est alors qu'une conséquence de l'égalitarisme postulé et il ne s'agit pas ici de critiquer l'« économisme ».

(5) Cf. la RCB comme recherche d'une unité commune pour légitimer la comparaison d'objectifs disparates. Cf. aussi le thème des « budgets-temps ».

dont elle émane. La fonction distributive est limitée aux services et aux équipements, elle ne s'accompagne pas de *redistribution* de pouvoirs, de modification de la répartition de ces pouvoirs.

La naissance de la notion de « cadre de vie » est un bon exemple de cette absence de modification. La réponse donnée par l'appareil d'État au sentiment de dépossession, de dégradation, latent dans une partie de l'opinion publique, consiste à édicter une série de mesures générales, d'une part (sur les pollutions industrielles par exemple) et à distribuer des équipements divers de l'autre (du banc dans la rue aux crèches et aux espaces verts). Le fait qu'un « cadre de vie » n'est pas quelque chose de réifié mais aussi un tissu de relations sociales et de possibilités ou d'impossibilités d'action n'est pas pris en compte.

Il est bien évident qu'une loi taxant la plus-value des opérations foncières — par exemple — aurait des répercussions sensibles sur le « cadre de vie », mais ce sont des répercussions d'une nature et d'une portée radicalement différentes de celles que pourrait avoir — autre exemple — l'extension des possibilités de contrôle des comités d'usagers sur les opérations de rénovation urbaine (6).

Rappelons que la mise en question des fondements de l'intervention de l'appareil d'État n'est pas une conséquence directe des caractéristiques du nouveau domaine d'action politique: c'est la même inspiration qui se manifeste dans certains mouvements syndicaux ou au sein d'organisations étudiantes.

Les thèmes qui se rattachent à la « qualité de la vie » donnent simplement à ce mouvement l'occasion d'une expression spécifique et, sur ce terrain encore peu investi par les divisions administratives comme par les grandes organisations politiques, la manifestation d'un mouvement radical crée une situation particulièrement intéressante.

L'ÉCLATEMENT DE LA RATIONALITÉ EN PRATIQUE

Une remise en question de cette ampleur et de cette généralité fonde des actions très diverses et s'incarne dans des groupements ou des organisations assez hétéroclites.

Entre eux, toutefois, un point commun: ils manifestent leur existence en général sous la forme d'une association déclarée suivant la loi de 1901. Les facilités offertes par cette loi (existence légale, gestion financière autonome, possibilités de subventions, absence relative de contrôle sur les activités...)

(6) Le contrôle direct n'est pas nécessairement un bien et il suffit de regarder la gestion des communautés urbaines aux États-Unis pour en voir les dangers. Il reste à réfléchir à ce qui rend cette prise en charge positive.

rendent presque automatique l'adoption de cette forme juridique. Il y a quand même dans ce choix une signification commune: le choix de ne pas être autre chose, c'est-à-dire de refuser les mécanismes qui fondent la légitimité d'autres organismes: représentativité, nombre d'élus, nombre d'adhérents.

Au centre de ce mouvement diversifié et sous des formes également diverses, on rencontre une réflexion sur les rapports du *savoir et du pouvoir*.

Quelle conception du savoir est ici en cause ?

On rencontre en effet, un premier type de remise en question radicale, et qui s'attaque globalement à la connaissance, en tant que telle. Dans cette optique, la connaissance est reliée directement à un désir de domination et, en définitive, à une volonté de destruction et, à l'inverse, est préconisé le retour à une sorte de simplicité antique, imprégnée de sagesse et de vertus naturelles. Ces mouvements existent et, de Lanza del Vasto à Ivan Illich, exercent une influence non négligeable.

Mais, il nous paraît plus intéressant d'insister sur les groupes qui relient de manière articulée certaines conceptions du savoir et leur inscription dans une hiérarchie sociale.

Pour caractériser brièvement les conceptions du savoir ainsi mises en cause, on peut citer quelques thèmes sur lesquels porte spécialement la critique:

Le fait que le savoir soit présenté sous la forme d'un *ordre total*; il n'y en a qu'un, la coexistence de savoirs de nature différente sur le même domaine est impossible et donc, savoir plus, c'est nécessairement savoir mieux. De plus, une compétence supérieure englobe toutes les compétences inférieures puisque le savoir suit une stricte progression (7).

L'affirmation qu'il suffit que le savoir soit *à la tête*. Pour prendre l'exemple d'une organisation hiérarchisée, si les échelons les moins élevés agissent par délégation d'autorité des échelons supérieurs, ce qui fonde leur action, ce n'est pas une « délégation de savoir », impossible à concevoir, mais une couverture par un savoir que sont seuls à détenir les échelons supérieurs. Il suffit bien que la présence de ce savoir soit attestée au haut de la pyramide. Elle justifie, à elle seule, la compétence et le bien-fondé des interventions des échelons subalternes et point n'est besoin que le savoir en question puisse être fragmenté et réellement utilisable à leur niveau.

Le glissement des compétences. Comme la hiérarchie du savoir est définie comme stricte, le fait d'occuper une place élevée dans la hiérarchie d'un

(7) C'est une des manifestations de la domination d'un unique principe de rationalité.

savoir conduit à s'attribuer une place également élevée dans d'autres savoirs, si ce n'est dans tous les savoirs.

Par exemple, lorsqu'il s'agit de nommer un responsable à la « condition pénitentiaire », comment trouver quelqu'un de « compétent » ? Si c'est un médecin qui a été nommé (8) — et pas un sociologue, un psychologue ou surtout un responsable d'association d'anciens détenus — c'est en partie parce que le savoir du médecin a le statut le plus élevé pour l'inscription dans la hiérarchie sociale de connaissances portant sur la vie courante (9).

De même, au sein d'une organisation d'un autre type comme le parti socialiste, peut-on expliquer, pour une part, la prééminence des économistes. Il est pour cela de nombreuses bonnes raisons qui tiennent à l'importance réelle de l'économie ou aux arguments avancés par les partis de droite. Mais surtout la meilleure façon de prouver à ses adversaires comme à ses adhérents que les objectifs sociaux que se proposent les partis de gauche sont sérieux, réfléchis et réalistes, c'est de faire appel au savoir maximal dont on puisse disposer sur un domaine proche: l'économie.

Une fois qu'ils ont porté ces critiques, les mouvements de contestation peuvent envisager leur action de diverses manières:

Pour s'opposer à la domination des « technocrates », on peut choisir de mettre en avant le poids brut d'une *réalité vécue à la base*. C'est-à-dire refuser d'argumenter pour tenter de déplacer le débat (ou les luttes) sur un terrain où la globalité des préoccupations de la population ne sera pas fragmentée et amoindrie. C'est le cas, par exemple, d'un certain nombre de mouvements gauchistes (par exemple, le Secours rouge).

A l'opposé, d'autres groupes, comme le Club Jean-Moulin, font passer leurs objectifs critiques éventuels à travers une affirmation préalable *d'égalité de compétences* et une exigence de reconnaissance d'égal à égal adressée à l'appareil d'État. Cette option est justifiée par le fait que les animateurs de ces groupes sont en effet comparables à ceux à qui ils s'adressent, hauts fonctionnaires ou dirigeants économiques.

Enfin, il est une forme d'action qui présente un intérêt particulier, puisqu'elle joint la reconnaissance explicite des *progrès techniques* réalisés (médecine, urbanisme...) et la revendication d'une dissociation de ces progrès internes et de l'extension de l'*intervention sociale* qui y puise sa légitimité.

(8) Outre le fait qu'il était facile de faire accepter l'entrée d'une femme au gouvernement, dès lors que cette femme était médecin.

(9) La médicalisation croissante de nombreux domaines peut se comprendre de la même manière: le secrétariat à l'enfance pré-scolaire est rempli par un médecin (femme elle aussi).

Un des exemples les plus simples, à une échelle réduite, de cette extension est peut-être celui de la médecine psycho-somatique: la réintroduction de facteurs d'ordre psychologique dans la compréhension et le traitement des maladies les plus évidemment physiologiques est généralement considérée comme un enrichissement du diagnostic et des possibilités médicales, et même une revanche de la complexité du malade sur les techniques du médecin. Mais, par une déviation naturelle, la découverte du langage au second degré que constituent de tels symptômes, est rapidement interprétée comme un droit exclusif du médecin à suspecter le malade puis à décrypter chez le consultant ce que celui-ci ne peut, ne sait pas comprendre. Cela aboutit donc à un élargissement considérable du pouvoir du médecin puisque, à la limite, celui-ci est justifié à dire au consultant le sens que celui-ci donne à sa propre vie.

Une remarque s'impose alors: on est passé, au cours de l'exposé, du pouvoir de l'appareil d'État à celui du médecin. N'est-ce pas seulement par abus de termes qu'on emploie, dans les deux cas, ce même mot de pouvoir ? Est-ce bien la même forme de contestation dans les deux cas, et est-elle le fait des mêmes groupements ?

Ces questions permettent d'introduire une autre caractéristique des mouvements qui nous intéressent ici. On avait mis auparavant l'accent sur le pouvoir émanant de l'appareil d'État comme instance centrale de régulation sociale. Mais, de plus, celui-ci est à la fois le produit et le producteur de l'image sociale du savoir et de la rationalité. De ce point de vue, c'est un volet primordial des mouvements de contestation que nous avons évoqués, que la lutte contre le pouvoir d'État, pour tout ce qui est du ressort d'une décision proprement politique. Dans le cas du MLAC, par exemple, le remboursement des avortements par la Sécurité sociale demande une décision et un vote du Parlement: pour cette question, le pouvoir auquel s'opposer émane de l'ensemble du système institutionnel.

Mais ce n'est pas par abus de termes ou glissement involontaire qu'il est possible d'intégrer un second sens au mot pouvoir, qui ne se manifesterait pas par un ensemble de décisions politiques, mais par un contrôle social plus diffus. En effet, il s'agit bien là d'une notion différente, mais très voisine si on considère les rapports qu'elle entretient avec le savoir. Dans le cas du médecin par exemple, celui-ci n'est pas investi à proprement parler d'un pouvoir de décision politique; il attend pourtant une soumission à un savoir inscrit dans la hiérarchie sociale et qu'il détient, lui. La même conception de la rationalité et de la légitimation qu'elle fournit à l'intervention de l'autorité qui l'utilise sont à la base de ces deux manifestations complémentaires du pouvoir et nous semblent justifier — dans la perspective choisie ici — le regroupement sous le même terme de ces deux aspects du pouvoir.

Pour reprendre l'exemple du MLAC, l'action de déculpabilisation, d'information et de contestation du rôle des médecins est explicitement présentée comme indissoluble de celle qui s'adresse plus directement au système institutionnel, parce qu'elle est inspirée par la même démarche de fond: dissociation des progrès internes à une discipline et de l'extension de son champ d'intervention sociale.

D'une manière générale, c'est une caractéristique importante d'une certaine catégorie de ces mouvements que de se proposer pour but la remise en cause d'une forme de légitimité politique mais aussi, et comme son prolongement, des échos de la rationalité qui la fonde et qui se manifestent dans un *contrôle social plus diffus*.

*
* *
*

En guise de conclusion, nous aimerions citer deux de ces mouvements, qui portent chacun sur un domaine « qualitatif », la consommation et la santé.

Tankonalasanté (TK) est une organisation qui se donne pour objet l'étude des relations entre la médecine (fonction médicale aussi bien que corps des médecins) et la société, ceci du point de vue des patients. Il ne s'agit donc pas d'un groupe de contestation interne au corps médical comme il existe, par exemple des groupes de jeunes avocats ou des syndicats contestataires au sein de la magistrature (10).

Dans ce cas particulier, la position de fond qui semble sous-tendre l'action de ce mouvement peut être ainsi résumée: faire reconnaître qu'il existe des niveaux de compétence différents, qu'ils s'appliquent à des domaines et des problèmes différents; qu'à partir de là, également, il s'agit de mettre en question la légitimation d'un contrôle social au nom d'une « compétence supérieure » englobant tout.

Pour rendre un peu plus concrète cette formule très abstraite, on peut prendre un exemple. Si un médecin est un généticien extrêmement renommé, son savoir n'est pas nécessairement pertinent lorsqu'il s'agit d'émettre un avis sur l'utilité d'une législation répressive contre l'avortement et l'appel au savoir maximal ici est utilisé hors du domaine où ce savoir est réel.

Au contraire, diffuser un certain nombre de connaissances médicales simples, reconnaître leur application dans des cas délimités rogne le monopole professionnel tout en rendant au patient une maîtrise plus grande sur sa vie courante.

(10) Et ceci bien que le directeur de publication du mensuel *Tankonalasanté* soit un médecin. Il existe, par ailleurs une contestation interne au corps médical.

Car il s'agit bien de cas délimités: il n'est pas question de recourir systématiquement au bon sens inné mais de restreindre l'intervention d'une compétence spécialisée aux cas où elle est nécessaire.

Signalons par ailleurs que, dans un autre cadre et à un autre niveau, on retrouve une tendance dont la signification est proche. L'OMS, après avoir combattu les guérisseurs et, plus généralement, les héritiers des médecines traditionnelles, adopte la stratégie inverse: reconnaître et officialiser les connaissances qu'ils détiennent et les faire porter sur les domaines où elles sont réellement utiles (premiers soins, prédiagnostic), réservant le recours aux médecins pour les cas où *eux seuls* peuvent être efficaces.

Cette revendication d'« autonomisation des compétences suffisantes » est en réalité, la mise en pratique, la conséquence directe de l'éclatement de la rationalité unique et intégrée.

L'exemple de la santé est particulièrement frappant, ne serait-ce qu'en raison des multiples liens de dépendance qui se nouent entre un malade et celui qui peut le soigner.

Mais on retrouve, dans un domaine tout à fait différent, la consommation de produits et de certains services, des mouvements qui, bien que fort différents par la forme adoptée et le langage employé, relèvent de la même démarche de base.

Si l'on regarde l'association « Que choisir ? » dont l'objet est d'analyser et de comparer divers produits de consommation courante ou divers services (vente par correspondance, crédit...), on retrouve la volonté de dissocier progrès techniques et utilité sociale. Dans ce cas précis, la mise en pratique de cette volonté de base se fait — au contraire de ce qui se passe dans TK — à travers un large recours aux analyses chimiques, c'est-à-dire aux « experts ».

Pourtant, ce n'est pas là une rivalité de compétences entre « Que choisir ? » et, par exemple, les laboratoires appartenant aux entreprises chimico-pharmaceutiques.

Le recours aux experts — paradoxalement — est la mise en application du principe de séparation de la compétence et de l'intervention, puisque celle-ci n'apparaît pas indissolublement liée à un pouvoir dominant, que d'autres, les consommateurs par exemple, peuvent se l'approprier, et qu'il suffit de s'assurer du concours de techniciens.

De ce fait, le choix n'a plus à être fondé que sur l'utilité sociale du produit ou du service. Pour décider de cette utilité sociale, ce n'est plus une question de compétence et la légitimité pour émettre un choix est évidemment du côté de l'utilisateur.

L'innovation sociale, outil du changement social

*Interview de ROBERT JUNGK **

Guy Poquet: On semble aujourd'hui avoir pris conscience d'une négligence: l'attention s'est jusqu'à présent davantage portée sur le changement technologique et économique que sur le changement social. Si l'on avait le goût des formules, on pourrait dire que l'homme est en voie d'être redécouvert. Ce contexte a favorisé la diffusion dans le public du concept d'innovation sociale, au risque de le voir souvent qualifier un peu n'importe quoi. La fortune de ce terme relève-t-elle d'une mode, plus ou moins éphémère comme toutes les modes, ou d'une aspiration spécifique à nos sociétés actuelles, qui appelle une réflexion et une action urgentes ?

Robert Jungk: Le besoin de changement est réel. C'est même une nécessité. Cependant l'idéologie du changement fait toujours référence à la révolution. Or notre société actuelle, très complexe, très liée à toutes les infrastructures technologiques, ne peut se permettre le luxe d'une révolution, car une révolution engendrerait tant de dégâts qu'il y aurait changement, mais aussi mort de la société. Cette dernière aurait alors à refaire tout un chemin pour arriver à un degré de complexité où les mêmes problèmes se reposeraient. C'est pourquoi on commence à se demander comment avoir le changement sans tout détruire. Ne pouvant plus être explosif et subit, ce changement ne peut avoir lieu qu'à travers des expériences, des recherches, voire des échecs... On prend également conscience que les progrès réalisés depuis le début du siècle furent très étroitement liés à l'invention et à l'innovation technologique et que la société aurait dû évoluer en relation avec ce changement technologique. C'est dire qu'il convient maintenant de maîtriser un tel changement,

* R. Jungk est fondateur de l'association internationale *MANIKIND 2000* qui a pour objet de promouvoir tous les aspects de l'épanouissement humain au niveau des individus, des groupes, de la communauté mondiale. Il est vice-président de la *Fondation Internationale pour l'Innovation Sociale*.

afin d'en contrôler les conséquences. Il s'agit là d'un nouveau mouvement, d'un nouveau concept de progrès social largement basé sur l'expérimentation.

G. P. : C'est peut-être la raison pour laquelle les innovations sociales retiennent de plus en plus l'attention des personnes engagées dans les études sur le futur. En effet, l'innovation sociale ne fait-elle pas émerger de nouvelles valeurs qui contribueront à modeler la société de demain ?

R. J. : Oui. Jusqu'à présent les prospectivistes parlaient de choses très lointaines, pendant que le monde autour d'eux était en grand danger. Ils ne se sentaient pas bien. Maintenant, il y a une aspiration très profonde à faire quelque chose de concret. J'ai rencontré beaucoup de jeunes qui ont essayé de vivre une vie complètement différente, ici et tout de suite. Le sentiment qui les motive est très louable, mais souvent ils ne se soucient pas de l'importance de ce qu'ils font, ils préparent mal leurs expériences, qui échouent donc très vite. Ils n'ont pas conscience d'être impliqués dans un grand mouvement qui relie toutes les expériences. Il faudrait essayer de faire de l'évaluation, d'analyser les diverses expériences, de les comparer. Il n'existe pas encore un réseau d'informations comparable à ce qui existe en d'autres domaines et c'est très grave. L'innovation sociale se fait donc ponctuellement. Des expériences réussissent, on ne sait trop pourquoi, d'autres échouent, on n'en sait pas davantage. On n'a pas encore trouvé de méthodes applicables à l'innovation sociale et qui soient comparables à celles des sciences exactes.

G. P. : Mais dans le domaine social, comme dans d'autres domaines, l'élaboration d'une méthode, de modèles ne risque-t-elle pas de brimer l'imagination, de nuire à l'épanouissement du pouvoir créateur ? En outre, la programmation, voire la planification de l'innovation sociale ne comporte-t-elle pas des menaces ?

R. J. : Justement. C'est sur ce point que réside la grande différence avec la science et la technologie. Le grand danger de l'innovation sociale consiste à faire des hommes des unités fixes et prévisibles. Avec pour conséquence l'expérience totalitaire. C'est pourquoi il sera intéressant de mener des expériences avec beaucoup plus de variables, avec des paramètres qui changent constamment. Certains prétendent qu'on ne peut faire alors de l'expérimentation. Je ne le pense pas, mais il faut être assez ouverts pour accueillir des résultats inattendus et même ne pas tenir d'avance à avoir des résultats. Dans une expérience scientifique, on cherche à vérifier une hypothèse. Avec une expérimentation sociale, on essaye quelque chose de nouveau sans savoir où on va arriver. Bien sûr, ces tentatives répondent à des aspirations. Mais j'ai

peur que la mentalité scientifique et technologique ne nous mène à des innovations sociales technocratiques. Je souhaite plutôt des innovations sociales humaines avec tout ce que cela comporte d'insécurité et d'incertitude. Cela implique une attitude spirituelle très ouverte, très tolérante, sans préjugés et je me demande si la racine d'une telle innovation sociale ne se trouverait pas à l'école ou même dans l'éducation pré-scolaire.

G. P.: Dans quelle mesure notre système économique et politique peut-il encourager, voire provoquer, l'innovation sociale ?

R. J.: Il est paru dans les années 50 un livre sur l'expérimentation sociale. L'auteur avait fait surtout de l'expérimentation dans des institutions closes, comme les prisons, car il pouvait faire ce qu'il voulait. Il pouvait même contraindre les personnes à faire quelque chose. Je fus saisi d'horreur à cette lecture. Il ne voyait pas qu'en choisissant un modèle d'hôpital, de prison, d'école plus ou moins autoritaire, il préfigurait une société totalitaire. Je crois donc que la tolérance pour l'incertain est fondamentale. Jamais je n'ai oublié la déclaration de Pierre Bertaux au 50^e congrès de l'American Institute for Planning, en 1967. S'adressant aux planificateurs, il leur reprochait de toujours parler du futur et de dire exactement ce qu'ils allaient en faire. Et il leur conseillait de laisser quelques terrains libres pour les générations suivantes. Il faut se plier à cette discipline qui consiste à laisser quelque chose libre et ouverte. D'autre part, il existe bien sûr des personnes qui sont obsédées par la sécurité. Mais il y en a de plus en plus qui se disent: « Le futur est tout à fait ouvert devant moi, la vie est une expérience ». Elles vont choisir une voie, en étant conscientes de tous les obstacles qu'elles auront à affronter. C'est une sûreté plus intérieure qu'extérieure, qu'elles possèdent. Beaucoup sont donc aujourd'hui prêts à faire des expériences. On peut imaginer des équipes d'expérimentateurs qui, après discussion, diraient: « Tentons cette expérience. Elle peut se solder par un échec, mais même si c'est le cas, on aura appris quelque chose et on pourra mieux recommencer. »

G. P.: Si l'innovation sociale peut être un outil du changement social, ne peut-elle pas également se présenter comme un alibi de la techno-structure en place (pour utiliser le langage de Galbraith) destiné à la préserver et à bloquer dans une certaine mesure ce changement ?

R. J.: C'est un problème qui me préoccupe. Les dangers de récupération, de dénaturation de certaines idées, aboutissant à des ersatz de changement sont réels. Il convient également de prendre en compte les risques d'immobilisme. Cependant, puisque l'histoire est mouvement, puisque le monde est

Innovation sociale, quel enjeu ?

soumis à de continuel changements, je crois que les risques de la mobilité sont moins grands que ceux de l'immobilisme. Beaucoup de ces risques peuvent d'ailleurs être prévus. C'est pourquoi il est important de faire d'abord des expériences d'innovation sur une échelle représentative et restreinte. D'autre part, le pouvoir n'est pas un bloc monolithique. Si je n'avais pas peur d'employer le mot, je dirais qu'il existe partout des Mirabeau, c'est-à-dire des personnes conscientes des malfaçons de la société et de la nécessité d'y remédier. Plutôt que de les considérer comme des adversaires politiques ou idéologiques, il faut chercher à s'en faire des alliés pour mettre en œuvre certaines expériences.

G. P.: Peut-il y avoir des experts en innovation sociale ?

R. J.: « Experts » n'est pas le mot juste. Il s'agit plutôt de personnes qui ont de l'expérience et la nuance est grande. Cette expérience est un peu comparable à celle des médecins. Les innovateurs sociaux devraient être les médecins de la société. Ils établiraient des thérapeutiques, sans être sûrs de leur succès et en étant assez ouverts pour reconnaître quand ils se trompent. Ils conseilleraient en laissant à chacun la liberté de suivre leurs avis ou non. Il existe aussi des hommes que j'appelle les « hommes-radar », c'est-à-dire qui sont capables de percevoir des signes à peine perceptibles pour les autres. Par exemple, aujourd'hui les chances de durée d'un mariage sont moindres qu'auparavant ; d'autre part, l'adultère est disruptif. De nouvelles formes de mariage, de vie commune, qui sont encore marginales, peuvent donc se généraliser dans 30 ou 40 ans. Autre exemple : ceux qui travaillent en équipe commencent à comprendre que, loin d'être engagés dans une compétition, ils se renforcent mutuellement. Il s'agit là encore de faibles signaux, mais qui constituent pour ceux qui les reçoivent des domaines de recherche et d'expérimentation. Nous vivons dans un monde qui est devenu trop froid. Nous ressentons un besoin beaucoup plus grand d'émotion et le besoin d'exprimer cette émotion. Un innovateur social devrait donc contribuer à satisfaire un tel besoin. L'innovation sociale sera d'une très grande importance si elle favorise le dialogue et réhabilite la convivialité. Même si elle échoue, une innovation sociale ouvre toujours la porte à dix autres innovations...

G. P.: Dans un tel dessein, vous avez donc prôné « une mobilisation permanente de l'imagination » !

R. J.: J'aimerais qu'on parle d'innovation sociale permanente, comme on a parlé de la révolution permanente. Vous connaissez la position de certains étudiants : on ne peut rien changer fondamentalement, car les structures en

place ne le permettent pas et rien ne réussira avant ce changement de structures. Moi je dis: les structures comporteront des fissures de plus en plus larges, si elles restent immobiles. A cet instant, si vous avez des idées sur la manière de changer, vous pouvez profiter des fissures. Si vous ne faites rien en attendant que tout s'écroule, vous risquez d'attendre longtemps et de perdre toute possibilité de faire quelque chose. L'attente du grand soir engendre paralysie et paresse. L'innovation sociale vous permet d'éviter une espèce de sclérose et de vous entraîner au changement. L'innovation sociale est un entraînement perpétuel au changement.

G. P.: Outre les expériences qui concourent à redécouvrir la convivialité que vous évoquiez, les recherches qui ont pour but d'associer les citoyens à la prise de décision qui intéresse la collectivité tendent d'une manière avouée ou non à rénover nos structures démocratiques. Notre classique démocratie de délégation peut-elle s'accommoder de la mise en œuvre et du développement d'une démocratie de participation et du fonctionnement des contre-pouvoirs qu'elle implique ?

R. J.: On devrait justement mener des expérimentations sur ce thème. Dans certains cas, il peut y avoir coexistence, dans d'autres, non. Je me suis entretenu avec beaucoup de décideurs et de parlementaires. Ils m'ont toujours dit que ce qui leur manquait, c'était un rapport d'imagination. Ils doivent prendre des décisions en permanence et sont toujours absorbés par les détails. Ce qu'il leur faut, c'est moins une aide à la décision, qu'une aide à l'imagination. Ils ne savent pas ce que les citoyens veulent vraiment. Ils ne font que le supposer. Le bulletin de vote est une information bien trop maigre et chargée de significations trop diverses. Les vrais démocrates ne verraient pas dans cet apport une espèce de concurrence. De plus, l'expression populaire directe peut être souvent utile, car ses représentants sont souvent obnubilés par des intérêts immédiats légitimes, sans parler des risques de déformation professionnelle des politiciens. Aussi longtemps que les politiciens ne se retremperont pas dans la vie populaire, qui pourrait être pour eux un véritable bain de jouvence, ils courent un tel risque. C'est pourquoi, sur bien des problèmes, l'expression directe de la population est souhaitable et possible.

G. P.: En ce sens, vous recommandez la création d'ateliers du futur. Que sont ces ateliers ?

R. J.: C'est un effort pour faire participer ceux qui ne participent jamais vraiment à la création du futur. Ils émettent leurs idées sur le futur, ils l'inventent et discutent de la possibilité de l'instaurer. Ils peuvent découvrir cer-

Innovation sociale, quel enjeu ?

taines choses déjà trouvées par d'autres. Mais l'important est qu'ils cherchent. De retour de Chine, un de mes amis m'a rapporté un fait significatif. On devait construire un pont dans un village. Fallait-il écrire à Pékin pour demander la recette ? On a répondu non, car si Pékin envoie ses ordres, on construira le pont plus vite, mais ce ne sera plus le pont du village. Je crois qu'aujourd'hui, il n'existe pas suffisamment de ponts à nous...

G. P. : Ce qui semble impliquer qu'on ne peut faire l'économie d'une expérience...

R. J. : Cela semble contradictoire avec le réseau d'informations que je recommandais tout à l'heure. Mais en présence d'idées, on peut ne pas les suivre servilement. On peut faire sa propre expérience. Nous avons appris de plus en plus que faire quelque chose par soi-même est une jouissance. Avec les ateliers du futur, nous essayons de lutter contre une prérogative, celle de la création, qui est restée celle d'une couche assez mince de la population ayant bénéficié de toutes sortes d'avantages. Nous essayons d'inverser un courant qui, depuis des siècles, est allé de haut en bas. En présence de l'actuel gaspillage d'imagination, l'innovation sociale la plus importante à mes yeux consiste à faire jaillir des sources de créativité, à aider chaque être à accoucher de ses idées; car une société heureuse serait une société pleine de créativité. Il convient de lutter contre les égoïsmes particuliers et collectifs, de faire craquer les résistances, de briser les clôtures, en développant une attitude « humaine » et en constituant un immense « parti de la survie ». Le changement de société ne pourra se faire qu'à travers un changement de notre mentalité.

EXPÉRIENCES

Un village pour espérer

*Projet unique en Europe, le village pour artisans handicapés physiques est presque devenu réalité. Georges Fitoussi, président de l'Association du village de l'espoir *, nous dit comment ce projet est né, dans quelles impasses il fut un certain temps engagé, puis la manière dont il a commencé à se débloquer grâce à des concours divers.*

Mais son achèvement par la réalisation d'un complexe artisanal, véritable originalité du projet, pose un problème financier non encore résolu, qui n'empêche cependant pas ses promoteurs d'être raisonnablement optimistes...

Cet exemple illustre bien les difficultés rencontrées, malgré de nombreuses « bonnes volontés », pour réunir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une expérience, dont l'intérêt pourtant est unanimement reconnu.

En 1969, sportifs handicapés physiques groupés en une association « loi de 1901 » nous voulions non seulement pratiquer le sport mais également aider tous nos camarades d'infortune et c'est alors que nous nous sommes aperçus que plusieurs d'entre eux, munis d'un CAP d'aide comptable ou sortis d'un centre de formation professionnelle accélérée se trouvaient dans l'impossibilité de trouver l'emploi qui semblait leur être dû.

En effet, d'une part certains ne trouvaient pas du tout d'embauche, d'autre part, il arrivait à ceux qui avaient la chance d'être acceptés de refuser la place qui leur était proposée pour la raison toute simple qu'elle leur était inaccessible soit par la présence d'escalier(s) et l'absence d'ascenseur voire même uniquement de main courante. Ils étaient donc doublement handicapés.

* Association du village de l'espoir, 74420 Habère-Poche.

Et l'idée m'est venu de créer une association ayant pour but de permettre aux handicapés physiques non encore insérés dans l'économie de:

- retrouver leur confiance en soi en leur apprenant un métier artisanal,
- accepter leur handicap et refuser pitié et commisération par la pratique du sport,
- être considérés comme des hommes et des femmes libres par un hébergement conçu et adapté à leurs besoins.

Nous devons donc réaliser trois complexes: hôtelier, sportif, artisanal.

Pourquoi l'artisanat ?

Et bien pour la raison toute simple que nous nous sommes aperçus que les vieux métiers d'autrefois se perdaient et étaient recherchés. Il était donc de notre devoir de relancer ce qui de nos jours devient de plus en plus un besoin réel et de surcroît de donner aux handicapés la satisfaction de voir de leurs propres mains sortir un objet utilitaire ou décoratif qui ait sa place sur le marché. Ils s'intègrent donc à l'économie nationale et deviennent des citoyens à part entière.

Pour leur permettre d'accepter leur handicap et de refuser pitié et commisération, il faut les insérer dans notre mouvement dès la sortie du centre de rééducation et ce, *avant* qu'ayant réintégré leurs foyers ils ne se soient sentis diminués, et qu'ils n'encourent le risque du paternalisme maléfaisant même s'il part d'un bon sentiment. Avant qu'ils prennent de mauvaises habitudes et une mentalité néfaste, il nous faut les intégrer à la société.

Certes, notre intention n'est pas de créer un ghetto où s'entasseraient des handicapés physiques, mais nous nous imposons au contraire de n'accepter ces handicapés du travail, de la route, de la maladie ou des accidents qu'à titre temporaire et transitoire.

Notre objectif est qu'encadrés par des artisans confirmés, ils apprennent un métier et une fois leur métier acquis, qu'ils réintègrent leurs foyers et cèdent la place aux autres. C'est alors qu'ils pourront, soit s'installer à leur compte, soit travailler pour d'autres artisans, voire même être des ouvriers de notre association travaillant à domicile. Nous poursuivons un double but: celui de réinsérer les handicapés et celui de les faire accepter par le monde des valides, car nous estimons aussi que la mentalité des valides impose de nos jours une éducation.

Que de regards détournés, que d'exclamations qui font mal !... Il y aura donc non seulement des handicapés physiques mais également des valides. Les uns perdant leurs complexes, les autres s'habituant à côtoyer normalement ceux qui sont atteints aujourd'hui, en gardant bien à l'esprit que chaque valide est un handicapé en puissance.

* * *

Notre projet était certes louable mais il nous fallait encore trouver un terrain où implanter nos trois complexes.

Plusieurs communes, à la suite d'articles dans des journaux locaux, ont offert leurs services mais il nous fallait, hélas, acquérir les terrains avant de mener toute action préalable. Nous étions depuis 1969 dans l'impasse.

Or, en 1975, à l'occasion des championnats de France de ski alpin et de ski de fond que nous avons organisés à Habère-Poche en Haute-Savoie, nous avons trouvé une municipalité et une population beaucoup plus que compréhensives. Nous nous sommes sentis non seulement admis mais adoptés. En effet, à Habère-Poche existait déjà un centre familial de vacances pour handicapés physiques et les habitants de cette commune étaient habitués à voir des handicapés physiques en fauteuil ou appuyés sur leurs cannes, unijambistes ou aveugles, jalonnant les sentiers, les routes, fréquentant leurs échopes. Les championnats de France de ski alpin et de ski de fond leur ont montré que des handicapés physiques étaient encore capables d'être considérés comme des hommes et des femmes semblables à tous les autres hommes et à toutes les autres femmes. L'admiration suscitée par ces valeureux sportifs qui se sont affrontés pendant une semaine s'est substituée à l'idée que l'on se faisait de l'handicapé physique perpétuellement assisté. Au cours d'une conversation que j'ai eue avec M. Théophile Bonnet maire d'Habère-Poche, j'ai vaguement abordé mon projet de « village de l'espoir ». Il en a été immédiatement conquis et spontanément il a mis à notre disposition plusieurs hectares de terrain. Le premier pas était franchi, nous quitions le domaine du rêve pour celui de la réalité.

*
*
*

Reste maintenant à mettre sur pied nos trois complexes. Pour deux d'entre eux la solution est déjà trouvée. En effet la société des HLM du Mont-Blanc, dans le cadre des logements sociaux qu'elle doit réaliser dans la Vallée Verte, a prévu plusieurs réalisations à Habère-Poche.

Immédiatement, M. Marin, architecte (Thonon-les-Bains) contacté par M. le Maire d'Habère-Poche et moi-même, a prévu des logements spécialement conçus pour handicapés physiques et c'est ainsi qu'ils pourront évoluer librement dans un cadre réalisé à leur échelle. Ils auront ainsi la satisfaction d'avoir leur « chez eux ». L'association du « village de l'espoir » n'aura pas à intervenir dans le financement de ces réalisations envisagées pour équiper la Vallée Verte.

De surcroît, nous avons la chance que la municipalité d'Habère-Poche ait décidé de construire et de financer une auberge communale comprenant: dortoirs, cuisine, logements, bibliothèque, garages, restaurant, etc. Cette auberge communale dont les travaux ont déjà débuté permettra d'organiser

des compétitions sportives, des colloques et des séminaires, voire même d'héberger des handicapés en transit.

Que reste-t-il donc à la charge de notre association ? Et bien la réalisation de notre complexe artisanal: la municipalité d'Habère-Poche met à notre disposition le terrain nécessaire à l'implantation de 6 ateliers artisanaux qui seront gérés par et sous la responsabilité de l'association du « village de l'espoir ».

Selon le devis estimatif de M. Marin, l'architecte, ces 6 ateliers accompagnés d'un magasin d'exposition nécessaire à une vente sur place s'élèverait à 746 148,48 F. Y sont prévus 2 artisans par atelier, soit:

- 1 atelier de petite mécanique de précision (1 artisan)
- 1 atelier de fabrication d'éléments pour festivités et défilés carnavalesques, diurnes et nocturnes (1 artisan)
- 1 atelier artisanal: grosses têtes (2 artisans), motifs d'illumination (2 artisans)
- 1 atelier « artisanat du bois » spécifique à la Vallée Verte (1 artisan)
- 1 atelier pour la fabrication de briquets originaux, spécifiques à la Vallée Verte (1 artisan)
- 1 atelier « artisanat divers » (poteries, émaux, etc.) (2 artisans)
- 1 atelier « imprimerie » (2 artisans).

Nous nous sommes efforcés de rechercher de l'artisanat ayant des débouchés commerciaux tant sur le plan local que départemental, et même national. Un réseau de distribution et de vente devra être mis en place.

FONCTIONNEMENT

Ces ateliers fonctionneront en coopérative artisanale et les bénéfices seront répartis en tenant compte d'une hiérarchie des responsabilités, après prélèvement d'un pourcentage prévu pour l'amortissement et l'investissement.

Le projet de financement se présente comme suit:

Subventions d'installation d'emploi en zone rurale:

— 6 ateliers = 12 artisans × 16 000	192 000 F
— Ministère Lenoir et Ansker	300 000 F
— Caisse d'Allocations familiales	50 000 F
— Conseil général	100 000 F
— Prime d'embauche	50 000 F (?)
	<hr/>
	692 000 F

La TVA étant récupérée, elle serait investie dans l'équipement des ateliers.

Comme notre but n'est pas de créer un grand rassemblement de handicapés physiques, nous n'accepterons que ceux de la Haute-Savoie avec le ferme

espoir que notre réalisation sera non seulement une réussite mais qu'elle servira d'exemple-pilote, afin que dans chaque département nous soyons en mesure de donner aux handicapés des possibilités semblables.

Notre souci n'a été en aucun cas de concurrencer les réalisations qui existaient déjà sur le département mais, comme le signalait M. Baravaglio, président de la Chambre des Métiers de la Haute-Savoie: « Nous pensons que cette initiative présente un intérêt incontestable pour notre département et qu'elle correspond à un besoin, compte tenu de l'équipement en ateliers protégés et d'assistance par le travail dont elle constituera un heureux complément. Nous croyons devoir surtout vous conseiller, en ce qui concerne vos ateliers, de vous entourer de responsables qualifiés sur le plan professionnel, c'est-à-dire de véritables artisans. Toutefois, au cas où vous auriez besoin de conseils au niveau de la gestion, c'est avec plaisir que nous mettrons à votre disposition notre Service d'assistance technique ».

Certes, il nous faut trouver 746 148,48 F.

Le Crédit agricole mutuel de la Caisse régionale de Haute-Savoie, après nous avoir entendu et avoir étudié notre dossier, nous a agréé comme sociétaire portant le numéro d'agrément 76 881 373 et nous accorde un crédit relais de 700 000 F à un taux d'une durée inférieure à deux ans et de 8,75% seulement.

Nous sommes conscients de l'intérêt que l'on nous porte, comme le prouve la visite que nous avons reçue dernièrement d'un représentant régional de l'Action sanitaire et sociale, M. Thevenet, qui s'est dérangé tout exprès de Lyon pour approfondir le dossier que nous lui avons présenté.

Le complexe sportif, quant à lui, sera tout simplement celui de la commune d'Habère-Poche ouvert aux associations locales et permettra un contact plus large entre handicapés physiques et valides.

*
* *

Depuis que la presse locale s'est faite notre interprète, nombreux sont les handicapés physiques à se manifester, nombreux sont les artisans valides désireux de s'associer à notre action. Nous avons la chance d'avoir dans notre Conseil d'administration, nos deux députés d'Annecy et de Thonon, MM. Brocard et Pianta, M. le Conseiller général de la Vallée Verte, M. le Maire et MM. les Conseillers municipaux d'Habère-Poche, M. le Curé d'Habère-Poche (handicapé physique), le Premier Juge du Tribunal d'Annecy M. Thery, qui, tous sans exception, non seulement croient en notre village, mais font de leur mieux pour qu'il naisse.

Puisse notre projet devenir réalité, puissent les pouvoirs publics nous entendre, nous comprendre et nous prendre au sérieux, puissent les handicapés physiques trouver confiance et s'intégrer dans la vie de tous les jours,

Expériences

puisse naître notre « village de l'espoir » qui, en aucun cas, ne sera un ghetto mais bien la porte ouverte à la fraternité, la compréhension par le travail, la dignité et le respect.

Certes, notre budget prévisionnel est peut-être optimiste, mais il se pourrait que l'inattendu arrive. Alors que nous désespérions, nous avons rencontré le maire d'Habère-Poche. Alors pourquoi désespérer aujourd'hui de trouver les 75 millions d'anciens francs nécessaires, pour redonner l'espoir à ceux qui n'ont pas le droit de le perdre?

Les enfants à la ferme

Une vraie ferme pour enfants: quel jeune citadin n'en a pas rêvé ? Or ce rêve est devenu réalité pour les enfants du Nord.

*Une telle ferme a été créée aux portes de Lille *, pour permettre aux « enfants du béton » de garder un contact vrai avec la nature et les initier aux réalités du monde rural.*

C'est à l'éveil de la sensibilité de l'enfant que s'attache cette entreprise, ainsi que celle qui suit (le Musée en herbe), et cette innovation, malgré des problèmes de financement et d'encadrement, semble promise au succès puisque des villes nouvelles de la région parisienne ont manifesté la volonté d'acquérir des fermes pour enfants.

Englos. A dix minutes de Lille. A moins d'une demi-heure de Roubaix et Tourcoing. Un accès simple, direct par autoroute Lille-Dunkerque (sortie Lomme).

Dans cette petite cité rurale, un grand hypermarché s'est installé voici quelques années. Autour de ce centre, un vaste complexe n'a pas tardé à se développer, regroupant tous les fameux « center » qu'on a imaginés jusqu'à ce jour, qu'ils soient « garden », « bâti », « nauti » ou « moto ». A cela s'est adjoint, voici cinq ans, un parc de loisirs. Les animaux y ont fait leur entrée en juillet 1972.

Réalisé par Marcel Dhenin, président du Salon international des animaux de Lille, avec le concours de Jean Richard, le jardin animalier d'Englos fut conçu avec un double impératif: priorité aux animaux mal aimés et éducation du public.

* M. Marcel Dhenin, Centre commercial d'Englos, 59320 Englos.

ZOO ET VISITES COMMENTÉES

Sur moins d'un hectare, les visiteurs peuvent faire mieux connaissance avec les singes, les rapaces et les fauves. Des panneaux détaillés présentent chaque animal et sa famille.

Première innovation de ce zoo pas comme les autres: l'exotarium. Il s'agit d'un bâtiment chauffé où vivent en parfaite harmonie: reptiles, oiseaux exotiques et certains petits mammifères d'Amérique du Sud. Ce petit monde évolue dans un décor exotique et un minimum de grilles ou vitres le sépare du public, qui se promène devant les serpents et sous les chauves-souris géantes, sur un pont de jungle.

Mais le zoo ne doit pas être une simple exhibition; il doit avoir pour objectifs essentiels l'élevage et la pédagogie. Sur ce plan, Englos est à l'avant-garde. Chaque dimanche — et la semaine à la demande des collectivités — des guides prennent en charge les visiteurs. Non contents de leur présenter les animaux exposés, ils leur expliquent leurs mœurs et, surtout, le rôle qu'ils remplissent dans la nature.

Chaque sujet est prétexte à découvrir un aspect méconnu de l'équilibre biologique et — hélas trop souvent — des erreurs humaines.

Pour compléter cette vulgarisation, l'exotarium devrait s'enrichir, au cours de l'hiver, d'un système de projection de montages audio-visuels présentant des familles animales entières.

PRIORITÉ A L'ENFANCE: LA FERME

Au fil des visites, de jeunes citadins sont devenus des familiers du zoo d'Englos. Peu à peu, on s'est aperçu que, pour eux, l'animal domestique, l'hôte de la ferme, était aussi mystérieux que le plus rare des chats sauvages. Pour ces « enfants du béton », coupés de toute nature, est née la « Ferme des enfants ». De taille modeste, montée de toutes pièces, elle doit permettre, avant tout, un contact direct entre l'animal et l'enfant. Ce dernier devient le maître des lieux. On lui confie un animal: à charge pour lui de le soigner, de le découvrir.

Les psychologues ont mis maintes fois en lumière le rôle fondamental que joue l'animal dans l'équilibre d'un enfant en lui permettant d'avoir un « plus-petit-que-soi » à dominer certes, mais aussi à protéger. De plus, le contact direct avec un animal domestique permet une meilleure approche des problèmes, autrement si abstraits, de protection de la nature et d'environnement.

La « Ferme des enfants » répond donc à un besoin profond mais ne peut s'improviser. Elle doit trouver un juste équilibre entre l'enfant et l'animal.

Comme pour concevoir le zoo, Marcel Dhenin s'était fixé des impératifs pour la ferme : trouver des animaux à la taille des enfants, choisir des animaux dociles et, surtout, de race pure pour amener, par la suite, la notion de sélection et de beauté. Vache naine de Jersey, âne, porcs nains d'Indochine, chèvres naines, volailles, pigeons et lapins de pure race, ont donc, peu à peu, peuplé les bâtiments préfabriqués. En juillet 1974 l'équilibre était trouvé, les portes pouvaient s'ouvrir aux enfants. Cela fut fait par l'intermédiaire des « mercredis au zoo ». Le contact entre enfants et animaux devait être progressif, avec un encadrement souple mais vigilant. Réservé aux jeunes de 12 à 18 ans, les « Mercredis au Zoo » sont entièrement gratuits et animés bénévolement.

Il s'agit d'une approche progressive. Dans une première partie, les jeunes participent à une sorte d'enseignement théorique sur un thème donné, tel que « les caprins », ou les « bovins ». Cela permet, à l'aide de diapositives et de livres, de découvrir toute une famille animale par l'intermédiaire de quelques spécimens présents au zoo ou à la ferme. Ensuite, les jeunes se répartissent par groupes, afin de s'occuper des animaux qu'ils ont librement choisis. Nettoyage, toilettage, nourriture et, surtout, observations en toute liberté. En fin d'après-midi, il leur est simplement demandé de remplir une petite fiche. C'est un excellent moyen, pour eux, de s'exprimer et de prendre conscience de ce qu'ils ont observé.

Il s'agit d'une expérience unique en France. Enrichissante, elle est en perpétuelle évolution... C'est le propre de toute expérience ! Les enfants retrouvent là un certain sens de la terre et, plus tard, sauront ce qu'est « l'environnement naturel » pour avoir appris à le découvrir, à l'aimer, au travers d'une poule, d'une vache ou d'un pigeon.

RECRÉER DES ESPÈCES DISPARUES

Enfin, l'ensemble animalier d'Englos s'est enrichi d'un centre de recherches avicoles, créé par la Société Animavia, dans le cadre même de la « Ferme des enfants ».

Regroupant des éleveurs amateurs, essentiellement des aviculteurs sportifs, la Société Animavia (Groupement avicole et zoologique du Nord de la France), régie selon la loi de 1901, a multiplié dans la région du Nord les actions et les expositions en faveur des animaux domestiques de race pure et aussi de la faune sauvage. Elle a, notamment, contribué à la création d'un pigeonnier-école dans un centre de jeunes déficients intellectuels, à Bully-les-Mines.

A Englos, Animavia a entrepris le sauvetage de races de volailles domestiques menacées de disparition par... manque de rentabilité. Pourtant, ces animaux s'intégraient parfaitement au cadre de leur région originaire, faisaient

partie d'un certain patrimoine. A ce titre, on a entrepris le sauvetage de la poule de Mantes.

Mais, Animavia a tenté une expérience plus ardue encore, de « résurrection » portant sur des races de volailles régionales éteintes. Important des sujets d'Allemagne, de Belgique et d'autres régions de France, Animavia a recherché des sujets approchants, permettant de reconstituer, dans quelques générations, la poule d'Hergnies et celle d'Estaires. L'entreprise est longue et difficile.

Pédagogie active, exotarium, Ferme des enfants, centre de recherches avicoles, l'ensemble animalier d'Englos se place certainement à l'avant-garde française... tout en restant de taille modeste permettant un contact étroit entre le public, les responsables du centre et, bien sûr, les enfants.

Pourtant, deux problèmes se posent.

Le premier, d'ordre financier, incombe à Animavia, qui nourrit les animaux et entretient, dans la mesure de ses possibilités, les constructions. Aucune subvention n'a, jusqu'ici, été reçue pour la gestion de cet équipement.

Le second est encore plus grave.

Il concerne l'encadrement.

Qu'on le sache bien: « Tous les enfants ne peuvent être admis au contact intime des bêtes d'élevage ». Certes, au départ, tous font preuve de bonne volonté, mais le mot d'ordre étant « priorité aux animaux », il convient d'effectuer une sélection.

Convaincre un jeune citoyen que la sensiblerie ne mène nulle part, qu'une caresse est moins utile à un animal qu'une bonne litière ou une abondante pitance, n'est pas chose facile.

Des cours théoriques accompagnent les travaux pratiques mais tout cela s'accomplit dans une ambiance détendue qui n'exclut pas la discipline. Cette discipline, rappelons-le, est indispensable. Les moniteurs ne doivent pas être des professeurs, mais l'usager de la Ferme des enfants doit savoir que les enclos ne sont pas des terrains de jeu et que les animaux qui s'y trouvent ne sont pas des jouets.

Cette mise au point étant faite, les habitudes étant prises, les « mercredis à la ferme » sont des moments assez exceptionnels, qui bouleversent les rares adultes qui y sont admis.

Il reste que la formation des moniteurs n'est pas chose facile et que cette réalisation aurait grand besoin d'être épaulée et, pourquoi pas, officialisée par les pouvoirs publics...

Le 18 juillet 1975, la Ferme des enfants d'Englos a reçu la visite du député-maire de Lille: Pierre Mauroy. Depuis, un projet similaire a été mis sur pied par la municipalité lilloise, dans le cadre du jardin de loisirs des Dondaines, à deux pas de la gare de Lille.

Ce projet a été confié à Marcel Dhenin pour la conception et la partie animalière et à l'architecte Jean Pattou pour la réalisation.

Cependant, les lenteurs administratives ont, jusqu'ici, retardé la mise en route et même l'étude de cette réalisation.

Le Musée en herbe

UNE ACTION CULTURELLE POUR L'ENFANCE

*L'association « Le Musée en herbe » * a été fondée à Paris en mars 1975 dans le but de réaliser puis de gérer un musée-atelier pour enfants. Ses objectifs sont les suivants: compléter la formation artistique des enfants en éveillant leur sensibilité à différentes expressions artistiques et en développant leurs possibilités créatrices; préparer le futur public des musées à une approche plus vivante des œuvres d'art.*

Elisabeth Rehrfuss, une des fondatrices du « Musée » nous décrit sa propre expérience en matière d'action culturelle pour l'enfance et nous livre les réflexions qu'elle lui inspire. Elle souligne ainsi que le Musée se veut porte ouverte sur toutes les formes d'art, mais aussi sur l'environnement, et se place dans un contexte très large d'animation.

La Conférence des ministres européens de la Culture et de l'Éducation qui vient de se tenir à Oslo, du 15 au 17 juin dernier, a marqué une étape importante, en particulier à propos de tout ce qui concerne l'encouragement à la création artistique chez l'enfant.

Vingt-deux représentants des pays d'Europe occidentale signataires de la Convention culturelle européenne, ont débattu pendant ces trois journées, des principes généraux à définir pour créer les conditions nécessaires à une meilleure politique sociale et culturelle et promouvoir les activités culturelles de tous genres: en premier lieu celles qui ont pour but de permettre aux enfants d'exercer leurs facultés créatrices, ceci afin de parvenir à l'épanouissement de leur potentiel culturel et à une nouvelle sensibilité esthétique à l'égard de l'environnement.

* Le Musée en herbe, 3, rue Croix-Nivert, 75015 Paris.

La Conférence a recommandé, entre autres résolutions, l'aménagement de locaux pour les activités culturelles, en développant l'usage polyvalent des bâtiments déjà existants. Elle a également souhaité que soit assurée la disponibilité d'animateurs suffisamment nombreux et convenablement formés pour promouvoir les activités artistiques et diverses autres formes d'action culturelle et socio-culturelle, et que soient encouragés les groupes volontaires menant des activités de cet ordre au niveau local.

Il nous paraît que l'essentiel de ces débats a été d'insister sur l'importance de considérer les enfants comme un groupe distinct, ayant ses besoins culturels propres. Ces besoins, en effet, doivent bénéficier de l'attention qu'ils méritent lors de l'élaboration des politiques culturelles nationales, étant entendu, cependant, que cette politique culturelle en faveur de l'enfance doit s'intégrer dans la politique globale de développement culturel.

Constat satisfaisant: de nombreux pays sont sur le point d'élaborer des politiques visant ce chapitre particulier, en créant, dans les institutions éducatives et culturelles ainsi que dans d'autres cadres, les conditions favorables au développement des facultés créatrices de l'enfant et de ses possibilités d'expression, et en encourageant la création d'œuvres d'art, de façon à assurer, dans tous les domaines artistiques, une plus grande variété de produits et de services culturels destinés aux enfants.

M. Michel Guy, secrétaire d'État à la Culture, a pour sa part proposé une résolution recommandant au Conseil de l'Europe l'étude des moyens d'étendre à l'Europe l'expérience menée par l'Office de diffusion artistique.

Cependant, la France accuse encore un grand retard par rapport aux pays étrangers, en ce qui concerne l'action culturelle en milieu scolaire. Le Congrès de l'ICOM, en 1971, tenu à Grenoble, a mis au jour toutes les activités déployées en ce domaine par beaucoup de pays étrangers: États-Unis, Grande-Bretagne, Israël, Suède, Inde, etc. qui possèdent depuis longtemps des musées ou des sections de musées pour les enfants, rattachés soit au ministère de la Culture, soit à celui de l'Éducation.

En 1967, j'eus l'occasion de participer, en tant qu'attachée au service des Expositions du ministère des Affaires culturelles, à l'exposition des églises de Finlande au Moyen-Age, installée dans les merveilleuses salles voûtées de la Conciergerie du Palais. Les fresques, reconstituées par les architectes finlandais, grâce à un très ingénieux dispositif qui consistait à projeter des diapositives derrière des écrans, présentaient un aspect saisissant de vérité. Pour compléter cette présentation et dans le but de donner aux écoliers qui venaient nombreux à l'exposition, une leçon de musique et de littérature médiévales en même temps que d'art et d'architecture, je pus organiser, dans les cuisines admirables de la Conciergerie des concerts accompagnés de poèmes et de textes de la même époque.

Cette toute première expérience d'animation d'un monument historique dans le cadre d'une exposition obtint un succès fort encourageant. Et l'intérêt et la nécessité de créer une véritable action culturelle en profondeur et méthodique furent démontrées, afin de renforcer celle des musées qui, sans négliger ce vaste public en puissance, l'informent incomplètement et sans parfois avoir le souci de mettre cette information à sa portée.

L'exposition Saint-Louis, deux ans après, dans le même lieu, fut l'occasion d'une petite exposition pour les enfants sur le Moyen-Age: des panneaux de photos et de textes très simples faciles à comprendre et à retenir, constituaient une section de la grande exposition, permettant de l'aborder plus aisément. Des concerts de musique et de littérature médiévales furent assurés cette fois par l'association « Théâtre et musique » à laquelle, en raison du succès croissant de ce genre d'animation, j'avais dû faire appel pour l'organisation matérielle et la diffusion des informations.

Ce fut enfin en 1971 que je pus, grâce au prêt par le Sénat qui en avait alors la tutelle, de trois salles de l'ex-musée du Luxembourg, présenter une première expérience d'une exposition spécialement conçue et réalisée pour les enfants à partir de la maternelle.

En marge de l'exposition d'art inuit qui se tenait en même temps au Grand Palais, et pour préparer les enfants à cette visite assez ardue, je pus présenter, avec le concours de Jacques Limousin, professeur à l'école spéciale d'Architecture, et dans un véritable décor à la mesure des enfants, une petite exposition sur les Esquimaux du Canada.

L'exposition comprenait des agrandissements photographiques extraits du livre de Dominique Darbois *Achouana, le petit Esquimau*, classés par ordre d'intérêt et accompagnés de textes explicatifs, écrits et illustrés par des enfants: la famille, la construction de l'igloo, la chasse et la pêche, les jeux des enfants, les chiens et les attelages, le paysage, etc. Des maquettes de traîneaux, des animaux empaillés et présentés sur une banquise de polystyrène, un igloo, des kayaks, des harpons, des costumes et des œuvres d'art, dessins, sculptures, gravures sur peaux de phoques, prêtés par les services culturels de l'ambassade du Canada, complétaient l'ensemble, ainsi que des disques de chants et de poèmes esquimaux. Fonctionnaient dans le cadre de l'exposition des ateliers de peinture et de modelage où les enfants pouvaient spontanément s'exprimer et illustrer l'exposition en y accrochant eux-mêmes leurs œuvres, éprouvant en même temps que la joie de créer, celle d'apprendre, de comprendre et de retenir. Enfin, une importante librairie offrait aux maîtres toute la documentation propre à un prolongement de l'étude du thème en classe: disques, diapos, livres, pochettes d'information, jeux, cartes postales, sur tout ce qui pouvait compléter l'étude du Grand Nord.

Nombreuses furent les écoles — 16 000 enfants en deux mois — qui purent, grâce à cette préparation à leur portée, aller visiter l'exposition du Grand Palais sans redouter le niveau trop élevé de l'exposition d'art inuit; s'étant familiarisés avec l'environnement et l'art esquimaux, les enfants purent facilement reconnaître les objets et tout ce qui avait inspiré les artistes du Grand Nord.

La presse fut unanime pour saluer et encourager cette première manifestation d'action culturelle en faveur de l'enfance. Des chaînes de TV, des radios, des conservateurs de musées étrangers s'intéressèrent à l'expérience. Des sociologues publièrent des études. Des écoles prolongèrent la visite, revinrent avec des magnétophones et des appareils de photos et réalisèrent un intéressant travail en profondeur.

J'avais, à partir de cette réalisation, étudié la possibilité de créer au musée du Luxembourg qui devait être prochainement rendu à la tutelle du ministère des Affaires culturelles, un véritable Centre d'action culturelle pour l'enfance qui aurait présenté des expositions temporaires complétées par des ateliers, afin de leur donner la possibilité d'étudier le mécanisme et les développements innombrables de la création artistique. A peu de frais, le bâtiment étant en bon état, et les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports s'étant engagés à soutenir la création de ce Centre, une véritable action culturelle pour l'enfance pouvait être entreprise dans le cadre du ministère des Affaires culturelles. En outre, le musée, ouvert le soir, aurait permis à des non initiés de venir s'informer, à des enseignants de se rencontrer et d'envisager un véritable programme dans le cadre de l'éducation, aux animateurs de se former à ce nouvel aspect des activités socio-éducatives pour étendre cette expérience à la banlieue, à la province, dans les usines, dans les colonies de vacances et partout où le besoin d'une action culturelle se fait impérieusement sentir.

Le ministère des Affaires culturelles se montra réticent: le musée du Luxembourg devait être réservé à d'autres activités. L'expérience resta sans lendemain.

Cependant, grâce à la compréhension de certaines municipalités, des lieux d'action culturelle pour les enfants se créaient: Saint-Omet, Marseille, où Marielle Latour et Danielle Giraudit purent ouvrir une salle réservée aux enfants au musée Longchamps et se dépensèrent pour les initier à l'art et à la création. A Paris, au musée d'Art moderne de la ville, Catherine Huber avait également présenté des ateliers au centre d'une expérience intéressante. Mais tout ceci se faisait sans coordination et avec de grandes difficultés. Au niveau administratif, rien ne répondait ni ne soutenait ces efforts.

Ce n'est qu'avec la création du Centre Beaubourg et la venue à Paris de Danielle Giraudit que les pouvoirs commencèrent à se préoccuper de l'action culturelle en faveur de l'enfance. Un espace important sera réservé au Centre

Pompidou pour tout ce qui concerne l'art moderne. Au musée d'Art moderne, une salle a été attribuée par la Ville de Paris à Catherine Huber qui vient de présenter une intéressante exposition sur l'Algérie pour les enfants, avec la reconstitution à leur taille d'un village algérien.

Cependant, il manque toujours, au niveau national, la création de ce bureau de l'action culturelle pour l'enfance à laquelle je reste si attachée et si convaincue de son importance et de son utilité.

Je tentai d'installer de nouvelles salles et des ateliers au Parc Montsouris, dans l'amusant bâtiment de la Météorologie nationale, le Bardo, qui allait être libéré et qui aurait constitué, dans un quartier populaire, un charmant musée pour les enfants : les frais de réfection ne permettaient pas l'aménagement de ce bâtiment. Au Jardin des Plantes, celui de petites maisons du XVIII^e utilisées comme serres, aurait pu être facilement entrepris. Mes innombrables démarches, malgré les promesses et les encouragements, restèrent sans résultat.

Au début de 1975, trois jeunes diplômées de l'Institut d'art et d'archéologie vinrent me trouver et m'exposèrent leur projet de musée-ateliers pour les enfants, dont les grandes lignes se rapprochaient du mien. Nous reprîmes les démarches, sinon le combat. Une association, celle du Musée en herbe, fut créée. Grâce à une modeste subvention du service des expositions du secrétariat à la Culture, nous pûmes réaliser une petite exposition sur l'art, la musique et l'enfant, au Jardin d'Acclimatation, dans le cadre du Festival estival de Paris. Malgré la saison, qui excluait la visite des écoles, près de 6 000 enfants vinrent à l'exposition et utilisèrent les ateliers de peinture.

Le dossier constitué à partir de cette dernière expérience et de celle du Luxembourg obtint à l'automne la bourse de la Fondation de la vocation. En même temps, il fut soumis au Fonds d'intervention culturelle et aux divers ministères et secrétariats d'État dont l'aide m'avait été précieuse pour l'exposition sur les Esquimaux. A l'Éducation nationale, la Jeunesse et les Sports, la Ville de Paris, la Culture, se joignit cette fois l'Environnement qui m'avait offert son aide technique et matérielle pour une exposition sur les oiseaux que je comptais présenter au Luxembourg à la suite du Grand Nord si mes projets s'étaient réalisés.

Cette fois, le projet a rencontré une audience certaine. L'idée d'une action culturelle pour l'enfance a fait son chemin. M. Yves Dupont, administrateur de la Société du Jardin d'Acclimatation, nous a proposé un emplacement sur l'avenue des Sablons, au pied du musée des Arts et Traditions populaires, et se dévoue sans compter pour l'aboutissement du dossier et la réalisation du Musée en herbe. Nous avons pu, grâce à sa compréhension et à son aide, réaliser, au théâtre du Jardin, du 6 au 30 juin, une importante exposition sur les masques. En trois semaines, près de 160 écoles, et plus de 6 000 enfants

vinrent visiter l'exposition et participer aux ateliers de maquillage et de fabrication de masques. Réalisée, cette fois encore avec de faibles moyens: le montant de la bourse de la Vocation et une subvention du secrétariat à la Jeunesse et aux Sports, soit un total de 37 000 F, l'exposition a présenté sur une surface de 300 m², 182 masques de toutes les époques et de tous les pays. Fidèles à notre idée de présenter nos manifestations dans un cadre ludique adapté aux jeunes visiteurs, nous avons obtenu le concours de trois jeunes architectes de l'École spéciale d'architecture: Sigrine Geneste, Anne-Isabelle Dupont et Jean-Pierre Renouard, qui, avec des matériaux de récupération et des décors inutilisés, ont réalisé un ensemble de tours, tunnels, labyrinthe, petites cases, où furent accrochés les masques et les indications à la portée des enfants. L'exposition a été conçue, ainsi d'ailleurs que celle sur la musique, pour circuler, en tout ou en partie, dans les écoles, les centres culturels, maisons de jeunes, municipalités, etc.

Le coût du projet, pour sa réalisation définitive, comprenant les aménagements nécessaires à une construction déjà existante, et la disposition intérieure, est de 1 200 000 F. Avec cette somme, relativement modique si plusieurs ministères participent à cette création, le Musée en herbe présentera une surface d'environ 2 500 m², soit 600 m² de galeries d'expositions, 600 m² d'ateliers et un jardin intérieur avec un petit théâtre à l'antique pour la présentation d'une œuvre d'art, d'un artiste, ou plus simplement le travail des enfants l'été. En sous-sol, 6 pièces déjà construites serviront de bureaux, réserves, rangement, etc.

Cependant, si l'intérêt manifesté pour ce projet par plusieurs ministères présente un aspect positif du fait même de leur nombre, il comporte, pour ces mêmes raisons, des difficultés pour sa mise au point. L'administration exige parfois des précisions qu'en l'occurrence il est difficile de donner très strictement. Il est en effet hasardeux de définir, avant même qu'il soit installé, les structures et le fonctionnement d'un tel centre: ils doivent être souples et pouvoir évoluer au fur et à mesure des besoins. Le nombre des animateurs dépend également du volume du public. Le financement des expositions ne peut, d'évidence, être fixé à l'avance. Il est extrêmement fluctuant et peut varier d'une exposition à l'autre suivant son origine: il peut être moindre si elle est réalisée sur la demande et avec l'aide d'un ministère, avec les services culturels d'une ambassade étrangère, avec une société privée. Une exposition peut être également réalisée avec les reliquats d'une grande exposition, ou son financement assuré par une part de la subvention attribuée à celle-ci. Elle peut également utiliser des documents appartenant à des collections particulières, à des musées, faisant l'objet d'un prêt pur et simple. Des accords peuvent être conclus avec des éditeurs pour la publication de documents se rapportant à l'exposition et pouvant constituer une petite collection à la portée des enfants.

De toutes façons, l'exposition pour les enfants doit obéir à certaines normes : elle ne doit pas comporter un trop grand nombre de pièces ; celles-ci doivent être regroupées par centres d'intérêt ; une animation ; films, concerts, projections, audio-visuel sous toutes ses formes, doit accompagner l'exposition, ainsi qu'une bibliothèque de consultation sur place et une importante librairie réservée aux livres et documents sur un seul thème. Le but essentiel est non pas de présenter des expositions sur l'art, et d'en montrer les prolongements dans la vie quotidienne, mais au contraire, de présenter les objets les plus quotidiens, les plus familiers à l'enfant et à partir de ces objets concrets, lui montrer ce que l'inspiration de l'artiste peut en faire. Procurer à l'enfant le moyen de reconnaître, dans sa propre interprétation, sa véritable personnalité et lui donner confiance en favorisant le libre épanouissement de son imagination et de son observation.

L'administration se montre parfois réticente devant les innovations ; elle craint de s'aventurer dans des domaines qu'elle croit ne pas pouvoir contrôler, et préfère souvent subventionner des projets déjà existants que favoriser des expériences nouvelles. Cependant, celle-ci, après trois expériences couronnées de succès, a démontré son utilité.

Reconnaissons que si subventionner une association est quelquefois hasardeux, contribuer étroitement à l'élaboration d'un projet nouveau, dans le cadre de ses activités propres, permettrait à l'Administration de progresser dans le chemin que proposent les rapports — celui que Jacques Rigaud, sous-directeur général de l'Unesco vient de remettre à M. Haby sur la « Dimension culturelle de l'enseignement » — les commissions, les conférences internationales et un grand nombre de livres écrits par les spécialistes de l'enfance et de ses besoins de créativité.

Une expérience telle que celle que nous proposons devrait être observée dans tous les rouages de son fonctionnement et de sa progression. Chacun des ministères concernés devrait pouvoir donner son avis, plus même, être présent sous forme de personnel détaché. La gestion, pour être saine, devrait être en partie prise en charge par l'Administration ; elle présente, en effet, quelques difficultés si l'on pose avant tout le principe que le musée est un service public, et que pour être accessible à tous il doit pratiquer des prix extrêmement modestes, ce qui ne peut assurer sa rentabilité ou tout au moins son équilibre financier. La somme de 2 F par enfant demandée aux groupes ne peut être augmentée sans poser quelques problèmes aux écoles et centres aérés de quartiers et de banlieues défavorisés. L'entrée du musée les samedis, dimanches et mercredis, fixée à 4 F est un prix maximum. Certaines familles ne peuvent l'acquitter sans gêne, et dès lors le but d'un musée s'adressant à une population qui n'accède pas encore à la culture dans le but de la faire évoluer n'est pas rempli. Par contre, si l'Administration prend une grande partie des charges

de fonctionnement et soutient l'activité du musée par des concertations régulières, dans ce cadre, peut être enfin créé ce Centre d'action culturelle pour l'enfance, qui peut regrouper les initiatives éparses, en susciter d'autres, organiser rencontres, échanges, colloques, et contribuer, comme le souligne le rapport du groupe de réflexion animé par M. Jacques Rigaud, « à former des êtres sociaux, citoyens et producteurs, et leur donner le goût et le besoin d'une pratique culturelle ». L'enseignement tout entier est engagé dans cette démarche, et les ministères qui s'intéressent au projet ne sont-ils pas tous concernés par cet enseignement ?

Il reste qu'une structure viable doit être trouvée pour harmoniser les rapports de ces ministères et leur permettre de soutenir un effort qui entre bien dans le cadre de leurs préoccupations.

Observatoire des faits quotidiens formateurs d'avenir

*(Extrait du programme sur la « citoyenneté active »
de l'Association internationale Futuribles)*

L'Association internationale Futuribles s'est toujours assigné pour objectif principal d'agir comme tour de guet des idées et des faits porteurs d'avenir.

A ce titre, elle s'est engagée depuis longtemps dans un programme systématique d'identification (qui fait quoi en théorie et en pratique) et d'analyse (recherche, formation, tables rondes) des tendances susceptibles d'affecter l'avenir. Ce faisant, elle a naturellement attaché une grande attention au développement d'idées et d'expériences traduisant un désir de changement. Or les innovations, internes ou parallèles au système, s'avèrent de plus en plus être des indicateurs importants sur le plan des valeurs et sur celui des comportements. Aussi a-t-il été jugé opportun de rendre plus systématique notre investigation dans le domaine des expérimentations sociales.

Un inventaire détaillé, critique et permanent, devant permettre de mettre en évidence « ce qui bouge » et de montrer l'intérêt pour le devenir collectif des expérimentations actuelles est donc nécessaire. Il ne s'agit pas de tomber dans l'innovation-gadget ni de créer une immense banque de données sur les conduites marginales, mais de constituer un fichier des expérimentations les plus significatives.

Ce fichier doit être établi au profit de tous à partir d'un véritable observatoire des faits indicatifs d'avenir. Il sera alimenté par un réseau d'observateurs pouvant effectuer des études sur le terrain et assurer régulièrement la diffusion de l'information dans le double sens (il est important que les travaux sur l'innovation sociale ne deviennent pas des jeux de salons intellectuels et qu'ils puissent réellement permettre un « débloqué » des potentialités humaines les plus diverses).

Enfin la fonction observatoire doit être prolongée d'une fonction d'analyse permettant de développer trois fonctions-objets :

1) *Recherche sur la signification des expérimentations et leur pertinence comme indicateurs sociaux.*

L'expérience montre que les faits novateurs peuvent relever aussi bien d'un phénomène spontané que d'un processus raisonné et que leurs valeurs symboliques varient considérablement. Ils peuvent être isolés et agir néanmoins comme un signal d'alerte qu'il faut se garder d'ignorer, ou être reproduits et servir d'indicatif de tendance. Dans tous les cas il est bon de procéder avec grand soin à la sélection et à l'évaluation de ces expérimentations afin de dégager des indications valables sur les germes de véritables changements de mentalité, de comportement et de modes de vie.

2) *Recherche sur la dynamique sociale.*

Le phénomène de l'expérimentation pose le problème d'une dynamique sociale dont il convient d'étudier le développement et les conséquences notamment du point de vue de la permanence et du fonctionnement des institutions.

C'est une banalité de dire que le changement s'accélère et affecte de plus en plus profondément la marche de notre société; c'est également une banalité de souligner le caractère gigantesque, lourd et rigide de nos institutions et de parler en conséquence d'un paradoxe entre la permanence et le changement.

Ce paradoxe soulève tout le problème du processus de l'innovation sous un double aspect: capacité du système de se renouveler et de s'adapter.

3) *Ateliers d'expérimentation.*

Le troisième objet de ce programme est de faciliter par tous moyens appropriés le développement de l'innovation et ceci notamment en assurant aux innovateurs un lieu où ils puissent échanger leurs expériences.

L'identification et l'analyse des innovations — réussies ou manquées — permet en effet de mettre en lumière certains problèmes, certaines procédures que les « non initiés » seront peut-être heureux d'apprendre. Il ne s'agit pas d'établir un manuel sur la façon d'innover et encore moins de prétendre réglementer le droit ou la manière de procéder mais de pouvoir livrer à ceux qui le désirent les leçons d'expériences passées. En outre, cette plate-forme d'échanges doit pouvoir graduellement établir une liaison efficace entre les innovateurs, les penseurs et les financiers de telle sorte qu'elle permette de fournir un outil de travail efficace à tous ceux — de plus en plus nombreux — qui entendent se dégager du troupeau aveugle pour devenir des citoyens actifs.

Centre d'information sur l'innovation sociale*

Le secrétaire d'État à l'Action sociale a annoncé au mois de septembre dernier la création d'un fichier national des innovations sociales.

La mise en œuvre de ce fichier a été confiée à la Fondation de France et sa réalisation pratique sera assurée par le Centre d'information sur l'innovation sociale (CIIS), que préside M. François Bloch-Lainé. L'objet de la recherche de ce centre sera d'identifier et d'analyser les expérimentations en cours dans le domaine social et culturel, tant en France qu'à l'étranger; ainsi sera mis en place un fichier thématique et un fichier des centres locaux d'information centralisant toutes les initiatives nouvelles dans le domaine social.

Le centre organisera également, en liaison avec d'autres organismes, des réunions ou des rencontres entre chercheurs et praticiens autour de telle ou telle innovation ou domaine spécifique d'activité.

* 73, rue de Turbigo, 75010 Paris, Tél. : 272-67-46

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES
DES IMPRIMERIES RÉUNIES DE CHAMBÉRY
73490 LA RAVOIRE
EN DÉCEMBRE MCMLXXVI

N° 7411

Association internationale Futuribles

(Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)

Fondateur: Bertrand de Jouvenel; Président: Philippe de Seynes
Délégué général et secrétaire général: Hugues de Jouvenel

L'Association a pour but:

— d'agir comme centre d'information, de documentation et d'analyse pour les études sur l'avenir (collecte, évaluation et confrontation des opinions et des données);

— de susciter et d'entreprendre des recherches sur les faits, les idées, les options dont dépend l'avenir de nos sociétés et de diffuser toutes idées susceptibles de contribuer au progrès social.

Cet objectif implique un rôle de *tour de guet* des idées et des faits porteurs d'avenir (travail vigilant d'identification et d'analyse des tendances et des possibilités, des objectifs et des idées ainsi que de leurs interprétations) et un rôle de *forum prévisionnel* où peuvent s'échanger de façon continue les opinions des experts, des décideurs et des citoyens sur ce qui peut advenir, ce qui est souhaitable et ce qui peut être fait.

CLEARING INTERNATIONAL

1. *Analyse de données*: Cette mission implique le développement d'instruments importants d'information: bibliothèque spécialisée (3 000 ouvrages), service documentaire (40 000 fiches), service d'archives, fichier des chercheurs et des instituts. Elle débouche sur des travaux d'analyse et d'évaluation tels que:
 - Une synthèse de la recherche prospective;
 - Un observatoire d'expérimentations sociales.
2. *Réunions*: L'Association organise régulièrement des tables rondes et colloques. A titre d'exemple:
 - Parmi les tables rondes: le point sur les activités prospectives en Amérique Latine, Perspectives 1990 en France, vers le tricentenaire des Etats-Unis...;
 - Parmi les colloques internationaux: la prospective en Europe (septembre 76); les économies de matières premières non énergétiques (décembre 76).

RECHERCHE

La fonction de Futuribles est de contribuer à la recherche sur les finalités sociales, les projets — implicites ou explicites — de sociétés et les facteurs de permanence ou de changement. Parmi les principaux projets en cours:

1. *Prospective et décision*: La dimension du long terme dans les affaires publiques.
2. *Participation*: Débat public et choix collectifs.
3. *Dynamique sociale*: Le processus d'innovation et de changement.
4. *Pré-recherche*: Analyse globale des principales forces de changement et de leurs implications économiques et sociales.

FORMATION

La fonction de formation donne lieu à de nombreuses opérations ponctuelles en France et à l'étranger; elle comprend aussi trois types d'activités régulières.

1. *Séminaires et ateliers de prospective* qui s'adressent essentiellement aux cadres supérieurs de l'Administration ou de l'entreprise.
2. *Forums populaires*: Manifestations publiques destinées à populariser la démarche prospective et à susciter des échanges de vues entre le public et les experts.
3. *Matériel pédagogique*: Ce programme vise la conception et la réalisation de tout outil susceptible de faire mieux saisir la dimension pluri-disciplinaire et prospective des grands problèmes sociaux et de contribuer à leur traitement.

PUBLICATIONS

L'association publie:

1. *Futuribles*, revue trimestrielle d'analyse, de prévision et de prospective sociales.
2. *Futur-Informations*, bulletin de liaison bilingue (8 numéros par an).
3. *Rapports de recherche*
En outre elle assure la diffusion de plusieurs revues étrangères de prospective: *The Futurist*, *Analysen und prognosen*, *Futuro Presente...*

Pour affiliation et renseignements complémentaires (rapport d'activités, envoi de spécimens, etc.) s'adresser au siège de l'Association: 10, rue Cernuschi, 75017 Paris, tél. 924-54-79/766-59-46.